République du Bénin

Ministère de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme

(MEPN)

Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles

(DGFRN)

Programme des Nations Unis pour le Development

EVALUATION FINALE DU PROJET « INTÉGRATION DES FORÊTS SACRÉES DANS LE SYSTÈME DES AIRES PROTÉGÉES DU BÉNIN – PIFSAP »

Rapport Final

Présenté par

Dr. David Godonou HOUINSA
&
Dr. Adam SOUNON KON'DE

Décembre 2016

Table des matières

Liste des figures 3
Remerciements 4
1. Introduction 14
1.1. Objectif de l'évaluation 14
1.2. Méthodologie 15
1.3. Structure du rapport d'évaluation 16
2. Description et contexte de développement du projet 16
3. Conclusions (Constats et Analyses) 19
3.1. Conception/ Formulation du Projet 19
3.1.1. Analyse de l'Approche du Cadre Logique du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet, Indicateurs) 19
3.1.1.1. Analyse de la Chaine de résultats 20
3.1.1.2. La qualité des indicateurs 21
3.1.2. Hypothèses et Risques 22
3.1.2.1. Les Hypothèses 22
3.1.2.2. Les risques 23
3.1.3. Enseignements tirés des autres projets pertinents et incorporés dans la conception du projet 24
3.1.4. Participation prévue des Parties Prenantes 24
3.1.5. Approche de replication 24
3.1.6. Avantages comparatifs du PNUD 24
3.1.7. Liens entre le projet et d'autres interventions dans le secteur 25
3.1.8. Modalités de gestion 26
3.2. Mise en oeuvre du Projet 26
3.2.1. Gestion adaptative 26
3.2.2. Accords de partenariats 27
3.2.3. Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisées dans le cadre de la gestion adaptative 28
3.2.4 Financement du projet 28
3.3 Résultats du projet 31
3.3.1 Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*) 31
3.3.2 Pertinence (*) 32
3.3.3 Efficacité (*) 32
3.3.4 Efficience (*) 45
3.3.5 Appropriation par le pays 49
3.3.6 Intégration 49
3.3.7 Prise en compte de genre 49
3.3.8 Durabilité : 50
3.3.9 Impact 51
4 Conclusions 53
5 Recommandations 54
6 Enseignements 55
ANNEXES 56

A. TDR 57
B. Itinéraire 83
C. Liste des personnes interrogées (Niveau central et zone Nord) 84
D. Liste des personnes interrogées (Niveaun central et zone sud) 87
E. Liste des documents examinés 90
F. Matrice d'évaluation 91
G. Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation 141

Liste des tableaux

Tableau 1: Notation de l'évaluation 7
Tableau 2: Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements 8
Tableau 3: SIGLES ET ABREVIATIONS 13
Tableau 4: Cadre logique du projet 18
Tableau 5: cofinancement du projet 28
Tableau 6-a : Niveau de réalisations du projet 34
Tableau 7: Coûts desdépenses par produit et par source 47
Tableau 8: Prévisions budgétaires par produit et par source 48

Liste des figures

Figure 1: arbre fétiche, symbole de la conservation 51
Figure 2: délimitation physique de la forêt sacrée de Adjandjanhoun 52
Figure 3: quelques plaques d'identification de forêts sacrées 52
Figure 4: pratique de l'apiculture à l'intérieur des forêts sacrées 52

Remerciements

Au terme de cette évaluation, l'équipe de consultants tient à remercier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a cru en ses capacités à conduire avec rigueur et efficacité l'évaluation finale du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées au Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP).

Nos remerciements vont particulièrement à:

1. Monsieur Isidore AGBOKOU (TL/DDCI), Madame Tossou Elisabeth (CPE) Monsieur Agani Oloni Alain (R/S-E), Monsieur Delphin AÏDJI (Point focal opérationnel du FEM), Monsieur Théophile KAKPO (DNP/PIFSAP), Monsieur Evariste ALOHOU (Coordonnateur PIFSAP) et Monsieur Kiki Paul (R/S-E/PIFSAP) pour leur disponibilité, leur facilitation et leur accompagnement ;
2. Tous les membres des Comités communaux et Villageois de Gestion Des forêts sacrées, pour leur temps précieux consacré aux entretiens et aux visites de terrain ;
3. Organisations non –Gouvernementales/Humanitaires et Conseil National des Rois Bénin, pour leur participation active à la qualité des données collectées.

Résumé de l'évaluation

Le Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin a visé trois produits à savoir : (1) la dégradation et l'empiètement sur les Forêts Sacrées prennent fin ; (2) la biodiversité est préservée et utilisée de façon durable dans 10 groupes de Forêts Sacrées et le dernier produit intitulé ; (3) des modèles d'utilisation durable autour des Forêts Sacrées sont mis en œuvre sur une base de démonstration.

Au cours de la mise œuvre, le projet a fait adopter un cadre règlementaire et institutionnel définissant les modalités de reconnaissance des forêts sacrées, ce qui a abouti à la prise de l'arrêté interministériel N° 0121/ MEHU / MDGLAAT /DC /SG /DGFRN/SA du 16 novembre 2012).

Les étapes de concertation préalables au déploiement du projet dans les villages, l'élaboration participative des plans d'aménagement simplifiés sur 90 forêts sacrées (dont 58 identifiées dans le document de projet) et la mise en place des premières mesures de gestion (délimitation, bornage, pose des plaques d'identification, entretien des pare-feu, plantations d'enrichissement, lâchers d'espèces animales, etc.) ont permis de revaloriser la place des forêts sacrées au niveau des communautés villageoises et indirectement renforcer l'autorité traditionnelle des dignitaires et des chefs de terre. Ces interventions ont permis d'impacter directement environ six mille (6.000) personnes dont neuf cents (900) femmes. Environ 140 000 plants de 19 espèces locales ont servi pour délimiter et enrichir les forêts sacrées avec un taux de survie supérieure 80%.

L'analyse pondérale du niveau d'obtention des résultats permet de soutenir que ce dernier est globalement satisfaisant. En revanche, le niveau d'atteinte global de l'objectif est modérément satisfaisant (sur les trois cibles, une est atteinte, une non atteinte et une partiellement atteinte). Toutefois, il est à souligner l'importance capitale de la production d'outils et de documents de planification et de gestion des forêts sacrées (Plans d'aménagement et de gestion des Forêts sacrées).

A l'issue des analyses financières, on peut retenir que le projet PIFSAP est un projet pilote (medium size) mais qui a démarré à l'allure d'un grand projet à cause des engouements qu'il a suscités. Au lieu de 58 FS initialement prévues, 90 FS ont été impactées ; ce qui a pompé les ressources du projet de sorte que, après 2013, les ressources programmées ont été largement dépassées. En passant de 58 à 90 forêts sacrées, les activités prévues initialement n'ont pas pu être totalement réalisées. Au regard de ce qui précède, on peut conclure que l'efficience est modérément satisfaisante.

Enfin, on peut retenir que la durabilité du PIFSAP est moyennement probable au plan financier, socio-politique/culturel, institutionnel et environnemental.

Nous recommandons vivement de mettre en place une nouvelle phase alors bien recadrée pour valoriser les investissements : (i) se concentrer strictement sur les résultats et les indicateurs et intrants prévus au projet ; (ii) procéder à un élargissement de l'assiette des parties prenantes à la base ; (iii) réaliser une réflexion initiale sur la gestion des attentes des bénéficiaires ; (iv) avoir un focus sur la

rationalisation et réaliser une analyse plus approfondie des facteurs de succès et leur maximisation ; (v) réaliser des activités de substitution ou activités alternatives au profit des communautés forestières, ce qui leur permettrait d'éviter de détruire la Forêt ; (vi) élargir le processus de sauvegarde et de protection à toutes les forêts communautaires, pour les phases prochaines du projet ; (vii) renforcer les activités de sécurisation dans les forêts bénéficiaires des actions du projet (cartographie, bornage, délimitation biologique, implantation de plaques, arrêté de reconnaissance et le remettre aux dignitaires); ((viii) renforcer les capacités des apiculteurs sur l'immobilisation de la reine, en vue de réduire les taux d'échec dans le transvasement des abeilles de la ruchette à la ruche.

Description du Projet

Le Gouvernement du Bénin s'est engagé dans une stratégie globale de conservation des forêts sacrées à travers leur intégration dans le système national des Aires Protégées en raison de leur biodiversité et de leur importance ethnoculturelle et religieuse considérable.

Le projet initié à cet effet, dénommé « ***Projet d'Intégration des forêts sacrées dans le système des Aires Protégées du Bénin »***, est cofinancé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), les Communes bénéficiaires, le PNUD et le Gouvernement du Bénin.

Ce projet vise à conserver la biodiversité d'importance mondiale existante au Bénin en protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes des forêts sacrées. A terme, il devra renforcer l'effort du Gouvernement du Bénin en : (i) accordant le statut d'aires protégées aux forêts sacrées dans les régions écologiquement importantes du pays, (ii) soutenant les activités de gestion et de préservation des vestiges de ces forêts, et (iii) en promouvant des méthodes d'utilisation durable des ressources naturelles autour de ces forêts afin de réduire les pressions d'exploitation sur les ressources protégées, de soutenir la production de plantes médicinales, de promouvoir les activités culturelles et éco-touristiques et d'améliorer les conditions de vie des communautés riveraines.

Tableau 1: Notation de l'évaluation

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	***Notation***	**2 Agence *d'exécution/agence de réalisation***	***Notation***
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée	Très Satisfaisant	Qualité de la mise en œuvre par le PNUD: agence de réalisation	Satisfaisant
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation	Satisfaisant	Qualité de l'exécution : agence d'exécution	Satisfaisant
Qualité globale du suivi et de l'évaluation	Satisfaisant	Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	??????? Satisfaisant
3 Évaluation des résultats	***Notation***	**4 Durabilité**	***Notation***
Pertinence	Satisfaisante	Ressources financières	Moyennement probable
Efficacité	Satisfaisant	Sociopolitique	Moyennement probable
Efficience	Satisfaisant	Cadre institutionnel et gouvernance	Probable
Note globale de la réalisation du projet	satisfaisant	Environnemental	Moyennement probable
Genre	Modérément satisfaisant	Probabilité globale de la durabilité	Probable

Tableau 2: Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements

Conclusions	Recommandations	Enseignements appris
Pertinence : Le projet PIFSAP est un projet pertinent qui est en adéquation avec les priorités des acteurs. Tous les témoignages sont unanimes sur le fait que le projet a comblé les attentes de l'administration forestière, des administrations communales et surtout des dignitaires propriétaires des forêts sacrées. De la même manière, les acteurs sont également unanimes sur le fait que le projet a connu un arrêt précoce sans être en mesure d'en donner les raisons	Mettre en place une nouvelle phase alors bien recadrée pour valoriser les investissements : (i) se concentrer strictement sur les résultats et les indicateurs et intrants prévus au projet ; (ii) procéder à un élargissement de l'assiette des parties prenantes à la base ; (iii) réaliser une réflexion initiale sur la gestion des attentes des bénéficiaires ; (iv) avoir un focus sur la rationalisation et réaliser une analyse plus approfondie des facteurs de succès et leur maximisation ; (v) réaliser des activités de substitution ou activités alternatives au profit des communautés forestières, ce qui leur permettrait d'éviter de détruire la Forêt ; (vi) élargir le processus de sauvegarde et de protection à toutes les forêts communautaires, pour les phases prochaines du projet ; (vii) renforcer les activités de sécurisation dans les forêts bénéficiaires des actions du projet (cartographie, bornage, délimitation biologique,	La reconnaissance légale des forêts sacrées est un moyen efficace pour renforcer la prise de conscience et l'assurance des populations sur les possibilités réelles de sauvegarde des forêts sacrées. La démarche de reconnaissance des forêts sacrées a permis de développer une expertise locale en matière de sauvegarde et de protection des ressources forestières. La cartographie, le bornage, la clôture biologique, l'implantation de plaques d'identification constituent des éléments de sécurisation des domaines forestiers. L'implication et la responsabilisation des dignitaires et des communes est un atout pour une internalisation des pratiques de gestion durable ; La confiance des dignitaires qui ont adhéré et conduit eux-mêmes toutes les activités et processus de reconnaissance légale,
Cohérence. Le projet PIFSAP est cohérent au plan externe car, il cadre bien avec les politiques et stratégies en matière de gestion des forêts au Bénin. Aussi, est-il cohérent au plan interne car il existe une bonne articulation entre les différents niveaux de la chaine de résultats qui ne comporte cependant que trois niveaux (produits, effets et impact). Toutefois, les activités nécessaires à la réalisation des produits n'ont pas été définies et la formulation des produits liés à l'effet 1 pourrait être améliorée.		

Hypothèses et risques. Si la plupart des hypothèses identifiées sont réalistes et que les risques majeurs ont été correctement identifiés au démarrage du projet, il y a un problème de cohérence dans le document de projet : les hypothèses et risques présentés dans le cadre de résultats étant différents de ceux qui ont été identifiés par ailleurs dans le document.	implantation de plaques, arrêté de reconnaissance et le remettre aux dignitaires); ((viii) renforcer les capacités des apiculteurs sur l'immobilisation de la reine, en vue de réduire les taux d'échec dans le transvasement des abeilles de la ruchette à la ruche ;	d'élaboration des outils de gestion, de mise en place des organes et qui travaillent à la conservation durable des forêts sans attendre les intervenants. La valorisation des ressources forestières à travers des activités réconciliant rentabilité écologique et celle économique, sont des motivations pour une implication plus accrue des acteurs locaux à la sauvegarde des forêts sacrées. L'adoption de mode et de technologie de production et de valorisation durable facilite une meilleure gestion des risques de pertes de la biodiversité et de dégradation des ressources naturelles. Pour faciliter cette adoption, il faut une réelle implication et une responsabilisation des gestionnaires, dignitaires et producteurs dans l'utilisation des techniques et modèles de gestion.
Participation prévue des Parties Prenantes. Le plan de participation effective des parties prenantes à la mise en œuvre du PIFSAP ne figure pas dans le document et était prévu pour être élaboré au démarrage du projet.	Mettre les bénéficiaires du projet en réseau pour favoriser les échanges d'expériences et accroître les effets indirects. Revoir la gestion des prestataires après la signature des contrats	L'implication des mairies dans les activités de sauvegarde et de protection des forêts communautaire est une démarche innovante, de même que la collaboration entre les autorités communales et les familles propriétaires des FS

Suivi-évaluation. Le plan de suivi-évaluation du PIFSAP, tel qu'il est décrit dans le document de projet est bien conçu et suffisamment bien formulé pour suivre les résultats et les progrès vers la réalisation des objectifs du projet. Si le projet a pu procéder régulièrement à la documentation des indicateurs relatifs aux effets, la non spécification des indicateurs des produits, n'était pas de nature à favoriser un suivi efficace des progrès dans la réalisation de ces produits dans le cadre du suivi interne. Au demeurant, on note que les effets du projet sont plutôt traités comme des produits dans le cadre de la planification et du suivi-évaluation du projet.	Idem : Pertinence et Cohérence	Idem : Pertinence et Cohérence
Efficacité. L'analyse pondérale du niveau d'obtention des résultats permet de soutenir que ce dernier est **globalement satisfaisant**. Par contre, le **niveau d'atteinte globale de l'objectif est modérément satisfaisant** (sur les trois cibles, une est atteinte, une non atteinte et une partiellement atteinte). Toutefois, il est à souligner l'importance capitale de la production d'outils et de documents de planification et de gestion des forêts sacrées (Plans d'aménagement et de gestion des Forêts sacrées).	Idem : Pertinence et Cohérence	Idem : Pertinence et Cohérence
Efficience. A l'issue des analyses financières, on peut retenir que le projet PIFSAP est un projet pilote (medium size) mais qui a démarré à l'allure	Faire le point des dépenses au titre de la contribution des communes afin	La mobilisation réelle de 123 millions de F CFA de contribution des mairies a été un atout pour la mise en oeuvre des actions

d'un grand projet à cause des engouements qu'il a suscités. Au lieu de 58 FS initialement prévues, 90 FS ont été impactées ; ce qui a pompé les ressources du projet de sorte que, après 2013, les ressources programmées ont été largement dépassées. En passant de 58 à 90 forêts sacrées, les activités prévues initialement n'ont pas pu être totalement réalisées. Au regard de ce qui précède, on peut conclure que l'efficience est modérément satisfaisante.	qu'un feed-back leur soit fait sur la gestion de leur participation financière Mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des PAGS ; Partager avec les communes le point des dépenses effectuées sur les fonds de contrepartie.	pilotes de conservation et de gestion durables identifiées dans les PAGS ; La capacité de mobilisation de ressources propres est un atout important pour la prise en compte des mesures de gestion des ressources naturelles, des changements climatiques, des risques environnementaux dans le développement de la production au niveau local
Durabilité. La contribution financière des communes dans la mise en œuvre des activités du projet est gage de la durabilité financière des acquis du projet. Aussi, le développement des activités génératrices de revenu constitue une motivation financière pour la conservation des FS. Le partenariat entre les instances administratives et celles traditionnelles a été renforcé par la reconnaissance des forêts sacrées. Les règles de gestion traditionnellement reconnues aux forêts sacrées, portent en elles-mêmes la durabilité des activités menées par le projet PIFSAP On peut retenir que la durabilité du PIFSAP est moyennement probable aux plans financier, socio-politique et socio-culturel, institutionnel, environnemental	La démarche de reconnaissance des forêts sacrées a été un exercice d'apprentissage très apprécié par les Mairies et qui ont su se l'approprié. Cela vient renforcer le rôle d'assistance et d'appui des Mairies aux communautés et aux initiatives locales. Les entrées contrôlées, l'interdiction de pratique de feux de brousses, le respect des divinités présentes dans les FS et le regard bienveillant des mairies sur ces forêts sont des principes de durabilité des ressources forestières.	L'approche participative et itérative par implication réelle et une responsabilisation basée sur l'apprentissage par la pratique a facilité la prise en compte des préoccupations relatives à l'environnement dans les PDC, et la budgétisation des actions de préservation et de gestion durable dans les plans annuels d'investissement des communes ;

Genre. Le Projet PIFSAP affiche quelques indices de la prise en compte de genre	Documenter les facteurs favorables et défavorables à la prise en compte de genre dans le contexte de gestion des Forêts sacrées.	L'approche de valorisation durable des forêts sacrées a favorisé l'implication des femmes dans certaines de ces forêts à travers les activités génératrices de revenus
Impact. Des effets concrets découlant de la mise en œuvre du PIFSAP ont été enregistrés	Poursuivre la mise en œuvre des PAGs	Les effets de la mise en œuvre du PIFSAP sont des éléments de sécurisation des FS

Tableau 3: SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
AP	Aires Protégées
CERF	Centre d'Etude, de Recherche et de Formation Forestières
DGEFC	Direction Générale des Forêts Eaux et Chasse
DGFRN	Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles
DPP	Directeur de la Programmation et de la Prospective
EF	Evaluation Finale
EMP	Evaluation à mis parcours
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FS	Forêt Sacrée
LEA	Laboratoire d'Ecologie Appliquée
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MCVDD	Ministère du Cadre de vie et du Développement Durable
MDGLAAT	Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
MECGCCRPRNF	Ministère de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEHU	Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme
MS	Ministère de la Santé
NEX	Exécution Nationale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSD	Orientations Stratégiques de Développement
PAGS	Plan d'aménagement et de gestion simplifié
PDC	Plan de Développement Communal
PIFSAP	Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées
PNGDRN	Programme national pour la Gestion durable des Ressources Naturelles
PNUD	Programme des Nation Unies pour le Développement
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
S-E	Suivi Evaluation
UGC	Unité de Gestion de la Coordination
UGP	l'Unité de Gestion de Projet
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement

1. Introduction

Les forêts sacrées sont le reflet d'un modèle traditionnel de gestion et de conservation de la biodiversité. Malgré les progrès significatifs réalisés par le Gouvernement du Bénin au cours des dernières années en matière de politique de gestion des forêts, les forêts sacrées sont laissées à la seule protection des pouvoirs traditionnels et croyances religieuses.

Plus ou moins bien conservées grâce à la protection culturelle et religieuse dont elles bénéficient, les forêts sacrées au Bénin subissent aujourd'hui de forte dégradation de la diversité biologique face à des pressions démographiques et socio-économiques de plus en plus élevées (extension des champs de cultures, habitations, exploitation frauduleuse des arbres de valeur, feux de brousse, recul du pouvoir des religions traditionnelles en raison de l'influence de nouvelles religions).

La maitrise du taux actuel de perte de biodiversité et la gestion durable des forêts sacrées imposent de développer des activités pour leur intégration dans le système des aires protégées du Bénin, comme des aires communautaires.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement Béninois, à travers le Ministère du Cadre de vie et du Développement Durable (MCVDD) a sollicité l'appui technique et financier du Programme des Nation Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour élaborer le « ***Projet d'Intégration des Forêts Sacrées (comme aires communautaires) dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP)*** ».

Le Projet s'inscrit dans les priorités définies dans les documents de politiques et stratégies nationales, notamment la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP III), les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les politiques et stratégies retenues au niveau du Ministère du Cadre de vie et du Développement Durable (MCVDD), le Programme national pour la Gestion durable des Ressources Naturelles (PNGDRN).

Le PIFSAP vise à améliorer l'utilisation durable de la biodiversité d'importance mondiale existant dans et autour des Forêts Sacrées du Bénin en les intégrant au système formel des aires protégées (AP). Il s'agira pour le PIFSAP de contribuer au renforcement du cadre juridique et institutionnel et à la promotion d'une cogestion communautaire de ces Forêts Sacrées.

1.1. Objectif de l'évaluation

L'évaluation finale du projet PIFSAP a pour objet de déterminer l'efficacité et l'efficience du projet par rapport à la réalisation de ses résultats escomptés. Elle permet également de déterminer la pertinence et la viabilité des produits en tant que contributions aux réalisations à moyen et à long terme. Cette évaluation s'avère très utile pour la gestion des résultats et sert à renforcer la responsabilisation des acteurs. Elle s'avère également utile pour diffuser les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet.

En d'autres termes, l'évaluation finale (**EF**) fournira un compte rendu complet et systématique de la performance à la fin du projet, en prenant en compte non seulement la totalité des efforts, de l'élaboration du projet à sa mise en œuvre et à sa clôture, mais aussi la probabilité de durabilité et les répercussions possibles.

L'évaluation doit servir à examiner et à évaluer les perspectives des différentes parties prenantes. De façon spécifique, et conformément aux termes de référence (TDR) l'évaluation doit permettre de :

- apprécier le taux d'exécution au niveau global et par produit ; analyser les points forts et les faiblesses de l'exécution du projet ;
- analyser la qualité (efficacité et efficience) du projet en terme d'impacts actuels et futurs;
- apprécier l'Unité de Gestion de Projet (UGP) et son action au regard de la mise en œuvre du projet ;
- apprécier le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de mise en œuvre
- analyser les résultats obtenus du projet et sa visibilité ;
- apprécier les acquis en lien avec les objectifs et les résultats du projet ;
- apprécier la synergie entre les indicateurs du cadre logique du Projet et ceux du MECGCCRPRNF et du CPAP ;
- orienter la réflexion pour une éventuelle nouvelle phase du projet.

1.2. Méthodologie

Au démarrage de la mission, l'équipe d'évaluation a rencontré l'équipe du bureau de pays du PNUD et le personnel chargé du projet pour des échanges préliminaires portant sur : (i) les attentes du Bureau du PNUD par rapport aux livrables et le planning y afférent ; (ii) le contexte de la mise en œuvre du Projet. Aussi, les documents jugés pertinents pour cette évaluation ont-ils été transmis à l'équipe de consultants par les soins des responsables en charge du Projet.

Ensuite, les consultants ont procédé à une revue documentaire rapide des informations disponibles et nécessaires pour boucler la phase de préparation de la mission. L'analyse des informations préliminaires a permis de définir, en concertation avec les responsables en charge du projet, les sites à visiter et la programmation des visites de terrain. Cette analyse a permis d'élaborer la matrice de l'évaluation qui met en relief, les principaux critères d'évaluation retenus dans les TDR, en relation avec les questions évaluatives, les indicateurs de performances, les sources et la méthodologie correspondante. Cette matrice d'évaluation a servi de référence pour l'élaboration des guides d'entretiens avec les différentes catégories d'acteurs retenus.

Après l'élaboration du programme de l'évaluation, validé par les responsables en charge du projet, des entretiens et des visites de sites du projet ont été effectués. Les sites visités sont répartis sur toute l'étendue du territoire national du Bénin. La visite de terrain a permis de se rendre dans plusieurs forêts sacrées et d'échanger avec les gestionnaires desdites forêst et les autorités locales de leur resort territorial. Au cours des visites de certains sites sélectionnés, planifiées conjointement avec le bureau de pays et l'équipe chargée du projet, des photos ont été prises et des enregistrements sonores ont été réalisés pour étayer les conclusions et les

recommandations de l'évaluation. Ensuite, des entretiens individuels et de groupes sont effectués sur la base des guides d'entretien élaborés en vue de recueillir les données quantitatives et qualitatives nécessaires à l'appréciation des performances du projet. Les réalisations situées dans les localités où des entretiens sont organisés, sont systématiquement visitées. La liste des sites visités est annexée au présent rapport d'évaluation.

Plusieurs tableaux ont été utilisés pour l'analyse cohérente et adéquate des données de terrain. Il s'agit essentiellement du tableau d'évaluation, du tableau de cofinancement, du tableau des coûts et des dépenses et du tableau des réalisations. Pendant la phase de terrain, il a été aussi question d'établir les faits qui montrent les impacts du projet et les avantages tirés par les bénéficiaires et les parties prenantes.

Au terme de la collecte des données, une analyse synthétique a permis de dégager les résultats et conclusions préliminaires qui ont fait l'objet d'un échange avec l'Equipe du projet et le bureau du PNUD en vue de recueillir leurs observations. L'équipe de consultants, sur la base des observations recueillies, a procédé ensuite à l'élaboration du projet du rapport d'évaluation conformément au canevas soumis dans les termes de référence.

1.3. Structure du rapport d'évaluation

Le rapport d'évaluation est structuré de la manière suivante: (i) introduction ; (ii) description et contexte de développement du Projet ; (iii) conclusions (Constats et Analyses) ; (iv) conclusions, recommandations et enseignements.

2. Description et contexte de développement du projet

2.1 Démarrage et durée du projet

Prévu pour débuter en Janvier 2011, le lancement effectif du projet a eu lieu le 16 Juin 2011. Le projet est concu pour une durée de quatre ans.

2.2 Problèmes que le projet visait à régler

Le projet vise à conserver la biodiversité d'importance mondiale présente au Bénin en protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes des forêts sacrées. A terme, il devra renforcer l'effort du Gouvernement du Bénin en : (i) accordant le statut d'aires protégées aux forêts sacrées dans les régions écologiquement importantes du pays, (ii) soutenant les activités de gestion et de préservation des vestiges de ces forêts, et (iii) en promouvant des méthodes d'utilisation durable des ressources naturelles autour de ces forêts afin de réduire les pressions d'exploitation sur les ressources protégées, de soutenir la production de plantes médicinales, de promouvoir les activités culturelles et éco-touristiques et d'améliorer les conditions de vie des communautés riveraines.

2.3 Objetifs immédiats et de développement duprojet

2.3.1 Objectif de développement du projet

L'objectif de développement visé par le Projet est de ***« Promouvoir au niveau national, l'utilisation durable de forets sacrées en tant que réseau d'aires de conservation gérées par la communauté et intégré au système national des aires protégées »***.

2.3.2 Objectifs immédiats

Les objectifs immédiats visés sont : (i) arrêter la dégradation et l'empiètement des forêts sacrées ; (ii) conserver et utiliser de manière durable la biodiversité dans six groupes de forêts sacrées ; (iii) mettre en œuvre sur une base démonstrative des modèles d'utilisation durable autour de des forets sacrées.

2.4 Indicateurs de base mis en place

Trois indicateurs d'impact et trois indicateurs de performance ont été définis dans le cadre des résultats du projet :

Par rapport aux indicateurs d'impact, il a été retenu: (i) les forêts sacrées réparties à travers le Bénin sont protégées et légalement établies comme des zones de conservation gérées par la communauté; (ii) le statut des espèces emblématiques (végétal ou animal) au niveau de chaque groupe de forêts sacrées; (iii) nombre de comités de gestion et de conservation de la forêt installés au niveau du village.

Les indicateurs de performances retenus sont les suivants : (i) scores améliorés sur l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion des zones protégées du FEM 4 « METT » pour les cinq sites cibles dans les dix groupes de forêts sacrées ; (ii) scores améliorés sur la fiche de score du PNUD sur le renforcement des capacités pour la gestion des aires protégées ; (iii) la perception par les communautés de leur gage de subsistance dans la bonne gestion des ressources des forêts sacrées dans dix groupes de forêts sacrées, mesurée par l'application périodique et indépendante de la technique du changement le plus significatif (MSC).

Quatre indicateurs supplémentaires de performance ont été ajoutés au moment de la mise en œuvre du projet : (i) les limites visibles établies autour des forêts sacrées ; (ii) les institutions communautaires fonctionnent sur au moins trente sites dans au moins six groupes de forêts sacrées ; (iii) accords de partenariats conclus entre les différents niveaux d'autorités gouvernementales, les groupes religieux traditionnels et d'autres parties prenantes ; (iv) nombre de ressources forestières exploitées selon des régimes d'utilisation durable autour des forêts sacrées.

2.5 Principales parties prenantes

Les principales parties prenantes au projet sont les suivantes : (i) le PNUD ; (ii) le FEM ; (iii) le Gouvernement du Benin (Ministère du du Cadre de Vie et du Développement Durable, Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance locale, de l'Administration et de l'Aménagement du territoire, Ministère de l'Agriculture, de

l'élevage et de la pêche, Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement ; (iv) les administrations municipales ; (v) les autorités traditionnelles ; (vi) les communautés locales ; (vii) les groupes communautaires ; (viii) les associations professionnelles (Associations des praticiens de la médecine traditionnelle, Conseil National des Rois du Bénin) ; (ix) les ONG locales ; (x) les centres de recherche.

2.6 Les résultats escomptés

Les résultats escomptés du projet sont organisés en 3 produits et 11 résultats comme indiqués dans le cadre logique ci-après.

Tableau 4: Cadre logique du projet

Produit 1. La dégradation et l'empiètement sur les Forêts Sacrées sont arretées
Résultat 1.1. Un cadre politique et juridique pour permettre l'expansion des Aires Protégées (AP) par l'intégration des forêts sacrées comme aires de conservation communautaires
*Résultat 1.2. C*hangements institutionnels facilitant l'adoption d'une nouvelle structure de gestion des forêts sacrées avec la participation de la communauté et des autorités traditionnelles
Résultat 1.3. Des exercices de planification participative des forêts sacrées pour la gestion de la conservation et l'utilisation durable des zones tampons
Résultat 1.4. Des politiques et initiatives créent et soutiennent des mesures incitatives pour une bonne gérance dans les Forêts Sacrées
Produit 2. La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable dans 6 groupes de Forêts Sacrées
Résultat 2.1. Des institutions locales de gestion forestière sont créées et entretenues de manière plus durable
Résultat 2.2. Les zones tampons et les couloirs de connectivité sont délimités et les plans de gestion durable correspondants sont préparés
Résultat 2.3. Des accords de partenariat conclus entre les différents niveaux des autorités gouvernementales, les groupes religieux traditionnels et d'autres partenaires
Résultat 2.4. Des systèmes de surveillance dela biodiversitédéveloppés et des données contribuant à un ''Répertoire de Connaissances sur les Forêts Sacrées''
Produit 3. Des modèles d'utilisation durable sont mis en œuvre sur une base de démonstrative autour des forets sacrées
Résultat 3.1. Des régimes d'utilisation durable définis en partenariat avec les institutions de recherche et à travers des processus de planification participative.
Résultat 3.2. Des kits de production durable de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), de plantes médicinales et de services d'écotourisme développés en partenariat avec les institutions de recherche, les groupes communautaires et les ONG
Résultat 3.3. Mise en œuvre à titre expérimental des programmes d'utilisation durable dans 10 groupes de forêts sacrées.

3. Conclusions (Constats et Analyses)

Les objectifs du projet sont pertinents et cadrent bien avec les priorités nationales et communautaires (délimitation et bornage des forêts, cartographie des forêts, clôtures biologiques par endroits, reboisement, lâchers d'animaux en voie de disparition). Après quatre années de mise en œuvre, le projet a laissé des impacts certains sur le terrain et plusieurs avantages sont tirés de sa réalisation (prise de conscience de sauvegarder et de protéger les FS, la reconnaissance par les autorités communales, le développement d'une expertise locale sur la démarche de reconnaissance et de protection participative des ressources environnementales communautaires).

3.1. Conception/ Formulation du Projet

3.1.1. Analyse de l'Approche du Cadre Logique du cadre des résultats

(Logique/stratégie du projet, Indicateurs)

D'une manière générale, les éléments constitutifs de la théorie du changement du projet ont été assez explicitement pris en compte dans le cadre de la conception/Formulation du projet, à savoir notamment :

- le but et les objectifs;
- les hypothèses qui sous-tendent leur réalisation;
- les effets et impacts attendus;
- les groupes-cibles et principaux acteurs;
- les stratégies et les ressources;
- les risques.

La situation existante (situation de référence) a été analysée et a permis à la fois de développer une vision de la situation future souhaitée (la situation alternative du FEM) et de sélectionner les stratégies pertinentes à utiliser pour y parvenir, à savoir:

- intégrer un échantillon de forêts sacrées à travers le pays (58 forêts sacrées sélectionnées selon des critères écologiques et socioculturels) dans le système de zones protégées du Bénin en les déclarant des zones de conservation communautaire;
- mettre en œuvre des approches de gestion forestière alternatives qui intègrent les pratiques traditionnelles, le leadership villageois et les techniques modernes de gestion forestière (y compris la restauration forestière et le reboisement);
- promouvoir un ensemble d'activités durables - y compris l'écotourisme, la gestion des zones tampons pour la production de bois de chauffage, la production de plantes médicinales et les PFNL, à l'appui d'améliorations tangibles et durables des conditions de vie des communautés environnantes.

Les axes proposés sont clairs et cohérents dans l'ensemble.

L'analyse du cadre stratégique de résultats du projet a permis de vérifier:

- la clarté de la chaine de résultats, ainsi que le caractère explicite des liens de causalité;
- la qualité des indicateurs.

3.1.1.1. Analyse de la Chaine de résultats

L'analyse des résultats permet de constater ce qui suit:

- les grands types d'activités nécessaires pour la réalisation des différents résultats ne sont pas explicitement développés ;
- dans l'ensemble, les énoncés des trois effets du projet expriment bien leurs essences et correspondent à des changements institutionnels ou de comportement;
- la formulation des produits relatifs aux effets 2 "La biodiversité est conservée et durablement utilisée dans six groupes de forêts sacrées" et 3 "Des modèles d'utilisation durable sont mis en oeuvre sur une base démonstrative autour des forêts sacrées" est adéquate. Cependant, celle relative aux produits liés à l'effet 1 "La dégradation et l'empiètement des forêts sacrées sont arretées " aurait dû moins mettre en exergue des changements institutionnels, avec par exemple des énoncés suivants:

▪ Produit 1.1: L'expansion des Aires Protégées (PA) par l'intégration des forêts sacrées comme aires de conservation communautaire est facilitée par l'établissement d'un cadre politique et juridique;

▪ Produit 1.2: Une nouvelle structure de gestion pour les forêts sacrées, avec la participation de la communauté et des autorités traditionnelles est adoptée grace aux changements institutionnels;

▪ Produit 1.3: La gestion conservatrice et l'utilisation durable des zones tampon est facilitee par les exercices de planification participative des forêts sacrées;

▪ Produit 1.4: La gestion des forêts sacrées est ameliorée par la mise en place de politiques et initiatives et la prise de mesures incitatives;

- les liens de causalité entre les différents produits et les effets à la réalisation desquels ils sont censés contribuer sont apparents;
- de même, les liens de causalité entre les effets et l'impact lié à l'objectif de développement du projet sont clairs. En effet, l'arrêt de la dégradation et de l'empiètement des forêts sacrées, la conservation de la biodiversité et son utilisation durable dans les groupes de forêts sacrées sélectionnées, ainsi que la mise en oeuvre de modèles d'utilisation durable sur une base démonstrative autour de ces forêts sacrées devraient contribuer à terme à promouvoir au niveau national, l'utilisation durable de forêts sacrées en tant que réseau d'aires de conservation gérées par la communauté et intégré au système national des aires protégées.

Au total, l'appréciation de la stratégie et de la logique d'intervention du projet a permis de constater d'une part la pertinence et la cohérence des axes stratégiques retenus et d'autre part, une bonne articulation et une cohérence entre les différents niveaux de la chaine de résultats qui ne comporte cependant que trois niveaux (produits, effets et impact), les activités nécessaires à la réalisation des produits n'ayant pas été définis. Par ailleurs, la formulation des produits relatifs aux effets 2 "La biodiversité est conservée et durablement utilisée dans six groupes de forets sacrées" et 3 "Des modèles d'utilisation durable sont mis en oeuvre sur une base démonstrative autour des forets sacrées" est adéquate. Cependant, celle relative aux produits liés à l'effet 1 "La dégradation et l'empiètement des forets sacrées sont arretées " aurait dû moins mettre en exergue des changements institutionnels, avec par exemple des énoncés suivants

3.1.1.2. La qualité des indicateurs

Le choix des indicateurs d'impact et des indicateurs de performance du cadre stratégique de résultats a été basé sur deux critères, à savoir :

- leur pertinence par rapport à diverses hypothèses : (i) Les forêts sacrées du Bénin sont officiellement déclarées zones de conservation communautaire et, à ce titre, peuvent faire partie du système national d'aires protégées; (ii) Les communautés, les autorités traditionnelles, municipales et les agents forestiers s'entendent sur une stratégie de conservation et d'utilisation durable des forêts sacrées comprenant aussi des zones tampons et des couloirs de conservation et (iii) Un certain nombre de régimes d'utilisation durable sont mis en œuvre dans les clusters de forêts sacrées clés afin de procurer des avantages tangibles aux communautés environnantes;
- la faisabilité d'obtenir / de produire et de mettre à jour les données nécessaires pour suivre et évaluer le projet au moyen de ces indicateurs.

La note explicative du document de projet fournit des informations détaillées sur la définition et la compréhension de ces indicateurs. Cependant, à l'examen, on note quelques insuffisances au niveau des énoncés de certains indicateurs qui ne sont pas de nature à faciliter leur documentation.

Ainsi, les énoncés des indicateurs d'impact " Les forêts sacrées réparties à travers le Bénin sont protégées et légalement établies comme des zones de conservation gérées par la communauté " et " le statut des espèces emblématiques (végétal ou animal au niveau de chaque groupe de forêts sacrées" auraient dû être respectivement: " Nombre de forêts sacrées réparties à travers le Bénin qui sont protégées et légalement établies comme des zones de conservation gérées par la communauté "et " Nombre de forêts sacrées qui ont établi une ligne de base des espèces emblematiques".

De même, les énoncés des indicateurs de performance " les limites visibles établies autour des forêts sacrées"; " les institutions communautaires fonctionnent dans au moins trente sites dans six groupes de forêts sacrées"; et " Accords de partenariats conclus entre les différents niveaux d'autorités gouvernementales, les groupes religieux traditionnels et d'autres parties prenantes" doivent être respectivement : "

Pourcentage des sites qui ont établi des limites “ Nombre d’institutions communautaires qui fonctionnent dans au moins trente sites dans six groupes de forêts sacrées” et “ nombre d’accords de partenariats conclus entre les différents niveaux d’autorités gouvernementales, les groupes religieux traditionnels et d’autres parties prenantes”.

S’agissant de l’appréciation de la qualité des indicateurs d’impact, on peut retenir que leur formualtion souffre de quelques insuffisances qui ne permettent de les documenter ; en d’autres termes, ils ne sont pas quantifiables.

3.1.2. Hypothèses et Risques

3.1.2.1. Les Hypothèses

Plusieurs hypothèses sont présentées dans le document du projet. D’une part, à la page 48 les hypothèses suivantes ont été identifiées pour sous-tendre l’intervention du FEM dans le cadre du projet :

- les conditions de base dans les forêts sacrées sélectionnées peuvent être extrapolées avec un niveau de confiance élevé à d'autres zones de forêts sacrées et les leçons apprises peuvent être diffusées avec succès;
- une sensibilisation et une capacité de gestion accrues entraîneront un changement de comportement en ce qui concerne la conservation des forêts et l'utilisation durable des ressources forestières, ce qui retournera la tendance actuelle à la dégradation des forêts et à l'érosion de la biodiversité dans les forêts sacrées;
- la conservation et l'utilisation durable des forêts sacrées deviendront progressivement une priorité nationale pour le ministère du cadre de Vie et la DGEFC, à mesure que des connaissances et des informations sur leur valeur et leur potentiel de développement économique seront disponibles.

D’autre part, dans le cadre stratégique de résultats, les hypothèses suivantes sont identifiées:

- le soutien politique à la conservation des forêts sacrées demeure une priorité du Gouvernement du Bénin, et la coopération avec les communautés et les organisations partenaires est effectivement consolidée autour des composantes et des activités du projet;
- la capacité technique et de suivi est établie et maintenue tout au long de l'exécution du projet;
- les communautés et les autorités villageoises collaborent pleinement au projet et participent activement à la prise de décision;
- les communautés, les autorités traditionnelles et les entités publiques collaborent efficacement et efficacement pour mettre en œuvre des mesures de conservation et d'utilisation durable dans les forêts sacrées et les zones tampons; Les écosystèmes protégés se régénèrent de la dégradation et sont suffisamment résilients pour résister aux effets les plus immédiats du changement climatique;

- les expériences pilotes en matière d'utilisation durable des ressources forestières attirent l'attention des différentes entités, des communautés et du Gouvernement; la participation demeure forte et les conditions réelles du marché et les hypothèses économiques sont correctes.

Il aurait fallu que les hypothèses synthétisées dans le cadre de résultats soient cohérentes avec celles développées par ailleurs dans le document. Cependant, on peut relever qu'il s'agit dans l'ensemble, des hypothèses qui sont parfaitement réalistes.

3.1.2.2. Les risques

Comme pour les hypothèses, les risques identifiés dans le document du projet sont différents de ceux qui sont synthétisés dans le cadre de resultats. Les risques présentés à la page 49 du document sont: (i) faible adhésion des groupes d'acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du projet (par exemple autorités traditionnelles, guérisseurs, groupes communautaires, ONG); (ii) les conflits fonciers et les conflits entre les groupes religieux et les groupes d'intérêts particuliers peuvent compromettre la réalisation des résultats du projet; (iii) le gouvernement du Bénin accorde moins de priorité et un soutien limité à l'intégration des forêts sacrées dans le système des AP; (iv) la territorialité institutionnelle, le manque de formation et d'assistance technique et les conflits entre les entités gouvernementales et les ONG pourraient nuire à la réalisation des résultats du projet; (v) le cadre juridique des forêts sacrées n'est pas modifié et ces zones ne peuvent pas être intégrées au système national des aires protégées; (vi) le changement climatique aggravera la fragmentation de l'habitat des forêts sacrées à travers le Bénin; (vii) les augmentations significatives des pressions internes et externes exercées sur la forêt sacrée (par exemple la demande de terres agricoles, la surexploitation du PSM et des PFNL); (viii) les zones tampons et les couloirs de connectivité ne peuvent pas être établis efficacement et les forêts sacrées continuent de perdre leur importance en tant que zones de conservation.

Les risques présentés dans le cadre de résultats se résument comme suit : (i) les priorités politiques changent et le soutien à la conservation des forêts sacrées diminue ; (ii) la capacité institutionnelle est insuffisante et la capacité de suivi et d'évaluation insuffisante ; (iii) les groupes communautaires, les autorités traditionnelles et municipales ne participent pas à la prise de décision et invalident le processus de planification de la conservation ; (iv) les différents intérêts et perceptions culturelles (forêts sacrées et leurs usages) entravent le développement de partenariats efficaces et rendent difficile la collaboration entre les principaux acteurs ; (v) résolution de conflits inefficace ; (vi) les pressions extérieures pour continuer la déprédation des ressources forestières sacrées augmente ; (vii) le changement climatique exacerbe la fragmentation de l'habitat dans les écosystèmes terrestres et réduit la connectivité ; (viii) instabilité institutionnelle de la part des autorités forestières aux niveaux central et local ; (ix) les pressions extérieures pour continuer la déprédation des ressources forestières sacrées augmentent ; (x) les variables techniques, organisationnelles et économiques changent au fil du temps, rendant les interventions planifiées et les investissements moins pertinents et moins rentables ; (xi) le soutien institutionnel / politique s'affaiblit, les partenariats

disparaissent, les ressources financières diminuent et les communautés perdent confiance dans les interventions du gouvernement.

IL faut noter cependant que ce sont les risques (i) à (viii) dont l'élaboration parait plus affinée et pour lesquels des mesures de mitigation ont été developpées dans le document de projet, qui ont fait l'objet d'analyse lors des différentes évaluations du projet. Ces analyses ont montré que ces risques avaient correctement été identifiés lors de la phase de démarrage, les principaux defis étant surtout liés aux risques (iii), (iv), (vi) et (viii).

En total on retiendra que même si la plupart des hypothèses identifiées sont réalistes et que les risques majeurs ont été correctement identifiés au démarrage du projet, il y a un problème de cohérence dans le document de projet: les hypothèses et risques présentés dans le cadre de résultats étant différents de ceux qui ont été identifiés par ailleurs dans le document.

3.1.3. Enseignements tirés des autres projets pertinents et incorporés dans la conception du projet

Le document du projet a recensé d'une part les différents projets et programmes en cours de mise en oeuvre par le FEM ou d'autres partenaires que le PIFSAP viendrait compléter ou avec lesquels il devrait coordonner ses actions sur le terrain, et d'autre part, les projets déja achevés dont il tirera des leçons.

3.1.4. Participation prévue des Parties Prenantes

Dans le cadre de la formulation du projet, une analyse des parties prenantes a été effectuée et la matrice des parties prenantes de la page 29 du document de projet fournit des informations détaillées sur les différentes parties prenantes, leurs rôles et responsabilités, ainsi que leur mandat respectif.

3.1.5. Approche de replication

L'approche de replication est exposée de manière claire et cohérente dans le document de projet. Elle repose sur le postulat que les initiatives de conservation et de gestion durable qui seront menées dans 10 groupes impliquant 58 forêts sacrées à travers le pays enverront un message important que les forêts sacrées soient en effet une priorité pour les entités environnementales et forestières au Bénin. Ce message devrait se traduire par une plus grande attention des autorités locales et nationales sur les autres forêts sacrées et stimuler les initiatives locales pour conserver et gérer durablement ces ressources forestières. *Cela signifie que le non-engagement ferme des autorités constiuerait un véritable frein à la replicabilité*

3.1.6. Avantages comparatifs du PNUD

Les avantages comparatifs du PNUD dans le cadre du PIFSAP se situent à plusieurs niveaux:

- existence de procédures financières garantissant la transparence dans la gestion des fonds: les procédures de gestion financière du PNUD ont été mises à l'épreuve dans le temps et dans plusieurs pays. Elles sont donc à même d'assurer la transparence dans la passation des marchés;
- bonne connaissance de la problématique du développement durable et des questions relatives à l'Environnement : le PNUD en tant qu'institution est a l'avant- garde de la problématique du développement durable et par conséquent il dispose d'un capital institutionnel de connaissances sur la problématique abordée par le projet;
- longue expérience en matière de renforcement des capacités: Le PNUD en tant qu'Institution dispose d'une longue expérience en matière de renforcement de capacités des acteurs nationaux.

3.1.7. Liens entre le projet et d'autres interventions dans le secteur

Le PIFSAP fait partie du programme stratégique du FEM pour l'Afrique de l'Ouest (sous-composante sur la biodiversité) et le document de projet a détaillé les autres programmes et projets en cours au Bénin en rapport avec les forêts sacrées, avec lesquels une coordination sera recherchée dans le cadre de sa mise en oeuvre. Ce sont:

- le projet PNUD-FEM "Améliorer l'efficacité et catalyser la durabilité du système de zones protégées W-Arly-Pendjari (WAP)" qui vise à faire des zones tampons des plus grandes zones protégées du Bénin des "zones de ressources gérées". Les enseignements tirés de l'utilisation des zones tampons AP et de la conservation de la biodiversité seront partagés entre les deux projets;
- le projet BANQUE MONDIALE -FEM "Projet communautaire de gestion de la biodiversité côtière et marine qui tente de réduire le coût de la conservation dans les zones côtières et marines en fournissant aux communautés les moyens de tirer profit des bonnes pratiques d'intendance;
- un projet financé par GIZ et dont la mise en oeuvre est en cours de démarrage par les ONG GRABE et Nature Tropical qui doit fournir une éducation environnementale aux chefs religieux traditionnels / et aux guérisseurs;
- un Projet financé par le GEF et la Coopération Francaise, mis en œuvre par l'ONG CERGET pour la conservation et l'évaluation de la forêt sacrée de Kpinkonzoumé et de la zone forestière de Houanvè, qui réalise des inventaires de la biodiversité locale, sensibilise les populations locales aux questions environnementales et économiques liées aux Forêts et au développement de l'écotourisme;
- le Projet de soutien à la gestion des forêts communales financé par la BAD (PAGEFCOM);
- le Programme de petites subventions du FEM qui soutient un projet de protection des espèces endémiques dans la forêt sacrée de Kikilé.

3.1.8. Modalités de gestion

Les modalités de gestion décrites dans le document de projet comportent:

- pour l'orientation politique du projet : un Comité Interministériel sur l'Environnement ou Comité de Pilotage;
- pour la supervision stratégique : un Comité Directeurou comité technique de gestion (CTG);
- pour la gestion du projet au niveau central en vue de la coordination et de la mise en oeuvre des activités: une Unité de Gestion du Projet;
- pour la gestion du projet au niveau local en vue de la mise en oeuvre des activités un comité local de gestion et pour servir de vecteur pour la prise de décisions au niveau local: les Comités Communaux de Contrôle et Suivi de Gestion de la Foret Sacrée.

C'est une architecture qui est à la fois cohérente et pertinente pour une implication effective des différentes parties prenantes dans la gestion du projet et pour une mise en oeuvre et un suivi efficace des activités.

3.2. Mise en oeuvre du Projet

Le PIFSAP a été lancé le 16 juin 2011. Il a été mis en œuvre conformément aux procédure et modalités nationales (NEX). En mars 2014, la mise en œuvre du projet a connu une phase de léthargie ayant conduit à la rupture des contrats des membres de l'équipe du projet.

3.2.1. Gestion adaptative

La conception du projet n'a connu aucun changement de fonds. Cependant, on peut relever les changements suivants qui sont intervenus lors de la mise en oeuvre:

- augmentation du nombre de sites d'intervention, passant de 58 à 90 forêts sacrées;
- couplage de certaines activités avec celles du projet forêts galeries;
- ajout de quatre nouveaux indicateurs de performance dans le cadre de résultats à savoir : (i) limites établies autour des forets sacrées; (ii) nombre d'institutions communautaires qui fonctionnent dans des sites appartenant à des groupes de forets sacrées; (iii) accords de partenariats conclus entre les différents niveaux d'autorités gouvernementales, les groupes religieux traditionnels et d'autres parties prenantes ; (iv) nombre de ressources forestières exploitées dans des regimes d'utilisation durable autour de la foret sacrée.

Par ailleurs, une autre adapatation majeure du Projet intervenue lors de la mise en œuvre est celle induite par les réalités culturelles du terrain. En effet, du fait du rôle culturel des forêts sacrées, les dignitaires des forêts sacrées restent attachés à ces lieux de culte. Pour eux, l'intégration des forêts sacrées au système des aires

protégées du Bénin, équivaudrait à une expropriation de leurs forêts. Les communautés locales sont d'accord avec le renforcement de leurs capacités de protection, mais elles sont contre leur expropriation. Or, le focus même du Projet à savoir « l'intégration » n'est pas précisée dans le document du Projet. Par conséquent, les parties prenantes en ont chacune, sa perception : pour l'administration, il faut un arrêté interministériel (Minsitères en charge la Décentralisation et de l'Environnement) et pour le comunautés, il faut une reconnaissance à travers l'arrêté communal et un appui pour la protection. C'est probablement l'une des raisons pour lesquelles, les résultats obtenus sont limités à une simple reconnaissance des forêts sacrées et non à leur intégration (par un dispositif légal, soit une loi ou un Code) au système des aires protégées.

3.2.2. Accords de partenariats

Le produit 2.3 du projet se réfère de manière explicite aux accords de partenariats conclus par le projet et est ainsi libellé : "Des accords de partenariat sont conclus entre des services gouvernementaux de divers niveaux, des groupes religieux traditionnels et autres partenaires".

On note que le Projet a mis en place les outils ainsi que les supports d'assistance technique efficaces pour le développement et le renforcement des partenariats au niveau de plusieurs sites.

Des partenariats ont été conclus avec des organismes de recherche (CERF, LERF, LEA) qui ont permis de faire progresser les connaissances applicables directement à la conservation des forêts sacrées: modalités de production d'essences autochtones rares ou menacées, connectivité des ilots forestiers, etc…Ces experimentations ont permis la production de plants qui ont servi aux opérations de reboisement et d'enrichissements forestiers et fauniques.

Des partenariats ont été aussi initiés avec des ONG environnementales pour le suivi de la mise en oeuvre des actions en faveur de la conservation des forêts sacrées.

Au total, 03 accords de partenariat ont été signés avec 03 institutions de recherche (LEA/UAC, LERF/UP et CERF/DGEFC) ; 02 accords signés avec 02 associations APRAMETRAB, et les éleveurs des animaux rares et menacés du Bénin (CITES) ; 01 accords de partenariat signé avec GRABE ONG et avec CIPCRE pour des actions de conservation et préservation durable ; 10 accords de partenairiat avec des radios locales.

L'un des résultats concrets de ces partenariats est l'engagement financier des parties prenantes (notamment l'Etat et les communes) en vue de la réalisation des activités: l'engagement financier de l'Etat et des Communes représente 63,7% des prévisions financières du Projet, bien que dans la réalité, l'apport total des deux parties ne représente que 22,2% de l'apport total.

Il n'y a pas que cela. Il faut compléter. C'est une évaluation finale. Il y a eu des résultats de recherche utilisés dans la mise en œuvre du projet

3.2.3. Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisées dans le cadre de la gestion adaptative

Le système de suivi et d'évaluation du projet est opérationnel. Les différentes rencontres de suivi du projet ont permis de suivre la mise en œuvre des recommandations provenant des activités de suivi et d'évaluation. A chaque rencontre de suivi, la matrice des recommandations de la séance précédante est passée en revue afin de s'assurer d'une prise en compte effective de ces recommandations dans la mise en œuvre du projet.

3.2.4 Financement du projet

Le projet est cofinancé par le FEM, le PNUD, le gouvernement béninois et les communes. Les ressources financières prévues pour la mise en œuvre du PIFSAP se présentent comme suit dans le tableau 5. Au total, un millions cinq cent neuf mille francs (1 509 000) CFA ont été prévues pour une durée de 4ans.

Tableau 5: cofinancement du projet

Cofinancement (type/source)	FEM (millions USD)		PNUD (millions USD)		Gouvernement (millions USD)		Communes (millions USD)		Total (millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Prévu	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Subventions	0,950	0,927	0,500	0,247	1	0,210	1,545	0,125	3,995	1,509

En analysant les rapports d'activités annuels et les plans de travail annuels on s'aperçoit que, en termes de performance de réalisation financière, il est noté un effort salutaire de mobilisation des ressources financières. Le taux de mobilisation des ressources du FEM sur les 4 ans a été de 98%, celui du PNUD : 55%, le Gouvernement : 28% et les communes : 47%. Malgré que la mobilisation des ressources se soit pas de 100%, le projet a pu impacter 90 Forêts Sacrées au lieu de 58 prévues initialement. Toutefois, il convient de remarquer que, les ressources programmées durant les trois dernières années (2014, 2015 et 2016) ont été faiblement consommées. En 2015 par exemple, le budget prévu était de **129 454 dollars US**, mais seulement **27 189 dollars US** ont été utilisés. Au 31décembre 2015, toutes les activités prévues n'ayant pas été réalisées et pour la mise en œuvre effective des activités dans le but de la consommation du fonds mises à la disposition du projet, les autorités du PNUD et du Gouvernement se sont revues et ont décidé des dernières activités à mener sur les reliquats des fonds des communes et du GEF dans la perspective de la clôture définitive du projet. Ainsi, le budget 2016 prévu pour la réalisation des activités s'élève à **115 081 dollars US**. La contribution du GEF s'élève à **16 300 dollars US**, celle du PNUD à **21 350 dollars US** et celle des communes s'élève à **77 431 dollars US**. Tenant compte du démantèlement de l'équipe de projet, les deux parties ont convenu que la gestion de ce budget 2016 se fasse directement par le PNUD dans le contexte de la lettre d'accord de gestion sur le nouveau cycle 2014-2018.

3.2.5 Suivi et Evaluation

3.2.5.1 Conception à l'entrée

Le plan de suivi et évaluation du projet, assorti du budget de sa mise en oeuvre, est décrit de manière claire et concise dans le document de projet.

Il est articulé autour d'une ligne directrice de référence, à savoir qu'il doit etre mené conformément aux procédures du PNUD et du FEM, par l'équipe de projet et le Bureau de Pays du PNUD (PNUD-CO) avec l'appui de l'Unité de Coordination régionale du PNUD/FEM á Dakar. Il est basé sur la matrice du cadre logique qui fournit les indicateurs de performance et d'impact du projet, avec leurs différentes cibles et les moyens de vérification. Divers instruments sont prévus pour suivre les progrès de l'efficacité de la gestion des Aires Protégées, à savoir: (i) l'outil de suivi de l'efficacite de la gestion (METT) et (ii) le tableau de bord de l'évaluation de la capacité.

Le plan de suivi et évaluation comprend les principales étapes suivantes: (i) l'atelier de démarrage; (ii) le rapport initial; (iii) le suivi de la mise en oeuvre du projet; l'evaluation des impacts; (iv) les rapports d'examen trimestriels et annuels; (v) une evaluation a mi-parcours et (vi) une evaluation finale.

Il est prévu que le plan de suivi et évaluation soit finalisé et présenté dans le rapport initial après un ajustement participatif des indicateurs et la définition complète des différentes responsabilités en Suivi et Evaluation des principaux acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du projet.

Au total, le plan de suivi-évaluation du PIFSAP, tel qu'il est décrit dans le document de projet est bien concu et suffisamment bien formulé pour suivre les résultats et les progrès vers la réalisation des objectifs du projet.

Notation: Très Satisfaisant

3.2.5.2 Mise en oeuvre

Comme précédemment indiqué, les ajustements apportés au cadre de résultats lors de la mise en oeuvre sont relatifs à l'introduction de quatre nouveaux indicateurs de performance. Ainsi:

- les insuffisances relevées dans les énoncés de plusieurs indicateurs n'ont pas été corrigées;
- des indicateurs n'ont pas été spécifiés pour les résultats d'activités (produits);
- les grandes types d'activités nécessaires à la réalisation des différents produits et devant servir de base à l'élaboration des programmes de travail n'ont pas été précisés.

On note cependant que:

- les évaluations annuelles traduites dans les rapports PIR prévues sont réalisées de même que l'évaluation à mi-parcours;
- des évaluations périodiques annuelles ont été réalisées sous la supervision du Coordonnateur et sous la conduite du Conseiller Technique Principal (CTP) du

PIFSAP, avec l'appui d'un consultant national pour les évaluations METT et Développement des Capacités.

Si le projet a pu procéder régulièrement à la documentation des indicateurs relatifs aux effets, la non spécification des indicateurs des produits, n'était pas de nature à favoriser un suivi efficace des progrès dans la réalisation de ces produits dans le cadre du suivi interne. Au demeurant, on note que les effets du projet sont plutôt traités comme des produits dans le cadre de la planification et du suivi-évaluation du projet.

Notation: Satisfaisant

3.2.5.3 Evaluation globale

Les revues trimestrielles et annuelles de la composante environnement ont toujours réuni les différents projets et programmes de cette thématique. Ils constituent les lieux d'échanges où les progrès obtenus sont discutés et le plan de travail du prochain trimestre est amendé par les parties prenantes qui prennent part à cette rencontre. Il s'agit d'une évaluation par les pairs car regroupant les autres équipes de projets et fait suite à l'auto évaluation de l'équipe de projet qui se réunit après l'élaboration du rapport trimestriel ou annuel pour harmoniser les points de vue. Toutes les revues programmées ont eu lieu avec la participation des acteurs concernés. Les projets sous financement du FEM ont un canevas spécifique pour l'élaboration du rapport de progrès appelé rapport PIR. Ce rapport est soumis annuellement sans interruption jusqu'à la fin du projet.

Notation: Satisfaisant

3.2.6 Coordination au niveau de la mise en oeuvre et de l'execution avec le PNUD, le partenaire de mise en oeuvre et questions operationnelles

Pour réaliser efficacement les activités du projet PIFSAP, un comité interministériel impliquant le Ministère du Cadre de vie et du Développement Durable (MCVDD), le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT), le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le Ministère de la Santé (MS), le Ministère d'État chargé de la Prospective, du Développement et de l'Évaluation des Politiques Publiques et de Coordination de l'Action Gouvernementale, les représentants de la société civile et des communautés locales, a été mis en place afin de mieux articuler l'intégration des préoccupations liées à la biodiversité dans les politiques et stratégies sectorielles.

Le Ministère du Cadre de vie et du Développement Durable (MCVDD) est le partenaire de réalisation du projet à travers la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) qui assure la mise en œuvre du projet avec l'appui du PNUD.

L'équipe de projet est composée d'un Directeur National du Projet, d'un Coordonnateur, d'un Expert en Suivi Evaluation, d'un Responsable Administratif et financier, d'un Secrétaire et d'un Chauffeur recrutés.

La DGEFC a établi des accords de collaboration avec les principales institutions, organisations et individus susceptibles de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du projet, tel que défini dans le document de projet. Ces accords sont signés à l'échelle locale, nationale ou internationale, en conformité avec les procédures du PNUD

La gestion des ressources du Projet est régie par le principe de mise à disposition d'avances de fonds sur une base trimestrielle pour les contrats et dépenses directement gérés par le Gouvernement (DGFRN). Toutefois, l'agence de mise en œuvre du Projet est contraint de se conformée aux dispositions du mémorandum du PNUD relatif à la gestion des avances de fonds en faveur des projets mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Le Ministère à travers la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) a pris toutes les dispositions nécessaires requises pour mettre à la disposition de l'équipe du Projet des locaux et des bureaux fonctionnels afin de renforcer sa capacité de mise en œuvre diligente des activités du projet.

En sustance, la maîtrise d'ouvrage du projet a été confiée au Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. La gestion des ressources du projet a été assurée suivant le principe de mise à disposition d'avances de fonds. Sur cette base, les financements du FEM, du PNUD et des communes, sont versés dans le compte du projet afin d'être utilisés par l'équipe de coordination du projet. Toutefois, il convient de souligner que la contribution du gouvernement est gardée et utilisée directement par le Ministère de l'Environnement. De ce fait, cette contribution est soumise aux contraintes de fermeture intempestive du SIGFIB, réduisant ainsi son taux de consommation, ce qui a engendré un impact sur les performances du prpjet.

Notation : Satisfaisant

3.3 Résultats du projet

3.3.1 Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)

L'analyse des informations découlant de la documentation reçue, ainsi que des entretiens réalisés avec les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du projet, indique que le projet est bien pertient car il vient combler un vide réel notamment : la lutte contre la dégradation et l'empiètement sur les Forêts Sacrées, la conservation de la biodiversité et son utilisée de façon durable, la quête de modèles d'utilisation durable des forêts sacrées. Aussi, les réalisations obtenues dans le cadre du projet sont-elles conformes avec les objectifs du Ministère de l'environnement et ceux des communes. Comme résultat majeur obtenu par le projet, figure en bonne position, la reconnaissance des FS par les autorités communales avec la signature de 90 arrêtés de reconnaissance. Cela cadre bien avec les priorités des communes et des dignitaires, gardiens desdites forêts. **Globalement, ces résultats sont modérément satisafaisants à satisfaisants**.

3.3.2 Pertinence (*)

Le projet PIFSAP participe à l'atteinte des priorités nationales, notamment l'Effet UNDAF N°6 : « d'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleurs gestion de l'environnement, des ressources naturelles et énergétiques, du cadre de vie, ainsi que les conséquences des changements climatiques, des crises et catastrophes naturelles ». Le projet correspond plus particulièrement au produit 6.2. « Les institutions nationales et locales, ainsi que les communautés ont des capacités accrues en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes ». Dans sa formulation et sa mise en œuvre, le PIFSAP participe pleinement à produire l'effet attendu par le CPAP (2009-2013): « les capacités des communautés locales sont développées en vue de la préservation de l'environnement et d'une meilleure adaptation au changement climatique». Les activités prévues dans la composante 3 du PIFSAP sont de nature à contribuer à l'effet attendu par l'UNDAF 1 « d'ici 2013, les populations des milieux défavorisés, notamment les jeunes et les femmes, bénéficient d'opportunités accrues d'emplois et d'activités génératrices de revenus ainsi qu'une meilleure sécurité alimentaire ».

Enfin, les actions engagées dans le cadre du PIFSAP sont en cohérence avec d'autres projets/programmes mis en œuvre en faveur de la conservation des forêts au Bénin : PAGEFCOM, projet « bois énergie », etc. Il s'appuie également sur les acquis ou les avancées réalisées dans le cadre d'autres projets comme la promotion des foyers améliorés, ou d'autres projets renforçant la responsabilité des communes en matière de protection de l'environnement (verdissement des PDC, projets GIZ « élaboration des Plans Communaux de Conservation ».

Au regard de ce qui précède, on peut retenir que le PIFSAP contribue à l'atteinte des politiques et stratégies nationales, notamment la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP), les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les politiques et stratégies retenues au niveau du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme (MEHU).

De ce point de vue, nous pouvons conclure que le projet est **pertinent**.

3.3.3 Efficacité (*)

L'efficacité est la mesure dans laquelle les objectifs du Projet ont été atteints. Pour apprécier l'efficacité du PIFSAP, les infiormations collectées et consignées dans les tableaux 7-a et 7-b ci-près ont été analysées. Le projet PIFSAP a permis de renforcer les capacités des acteurs, de développer des activités de valorisation conciliant rentabilités environnementale et économique, de renforcer l'arsenal politique, juridique et réglementaire en faveur de la protection des forêts communautaires, de renforcer le partenariat entres les acteurs de la gestion des ressources environnementales. L'application la grille de notation des performances atteintes par le projet, suivant l'échelle de valeurs établie par le FEM (6:Hautement Satisfaisant- HS, 5:Satisfaisant- S, 4:Modérément Satisfaisant- MS, 3:Modérément Insatisfaisante - MU, 2 : Insatisfaisant - U, 1 : Hautement Insatisfaisant – HU), permet de constater que :

- le Produit 1 « La dégradation et l'empiètement des Forêts Sacrées sont arretees » est décliné en quatre résultats dont un est modérément satisfaisant, deux satisfaisants et un dont aucune activité n'a été réalisée. Une analyse pondérale pourrait estimer l'atteinte du Produit 1 modérément satisfaisant.

- le Produit 2 « La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable dans 6 groupes de Forêts Sacrées» est décliné en quatre résultats dont un est satisfaisant et trois modérément satisfaisants. Une analyse pondérale pourrait estimer l'atteinte du Produit 2 modérément satisfaisant.

- le Produit 3. « Des modèles d'utilisation durable autour des forêts sacrées sont mis en œuvre sur une base de demonstration » est décliné en trois résultats dont un est satisfaisant et deux modérément satisfaisants. Une analyse pondérale pourrait estimer l'atteinte du Produit 2 modérément satisfaisant.

Une analyse pondérale pourrait permettre de conclure que le niveau d'atteinte de chacun des trois produits, est globalement satisfaisant (voir le tableau 7-a).

Par ailleurs, l'analyse de l'atteinte de l'objectif au regard des informations collectées et analysées par rapport aux indicateurs d'effets (voir le tableau 7-b) permet de constater que sur trois cibles, une est atteinte, une non atteinte et une partiellement atteinte. On peut en déduire que le niveau d'atteinte de l'objectif est globalement modérément satisfaisant.

En conclusion, on peut retenir que les activités réalisées ne l'ont pas été au niveau de toutes les forêts et que ***le niveau d'atteinte globale de l'objectif est modérément satisfaisant****. Toutefois, il est à souligner l'importance capitale de la production d'outils et de documents de planification (Plans d'aménagement et de gestion des Forêts sacrées).*

Tableau 6-a : Niveau de réalisations du projet

Produits	Résultats	Activités prévues	Activités réalisées	Commentaires	Evaluation
Produit 1:La Dégradation et l'empiètement des forêts sacrées prennent fin	**Résulta1:** *Cadre de politique et juridique favorable à l'expansion des AP par l'intégration des forêts sacrées en tant que zones de conservation communautaires.*	- Élargir le système des aires protégées du Bénin par l'intégration de 58 aires de conservation communautaires - Mise en place légale des systèmes de gestion de la conservation à base communautaire - Protéger les valeurs biologiques et culturelles des forêts sacrées - Développer un nouveau cadre réglementaire qui assure la sécurité du régime foncier et une structure de gestion de la conservation des forêts sacrées du Bénin	- Les bases d'une stratégie de mobilisation de ressources financières (contreparties financières à la mise en œuvre des activités du PIFSAP) sont établies par la signature des accords d'engagement par une trentaine de communes réparties sur l'ensemble du territoire et pour 90 forêts sacrées ; - au total **120 000 dollars** US sont mobilisés par les communes ; - une stratégie d'Information, Education et Communication des populations sur la conservation et la gestion durable de la biodiversité des forêts sacrées adaptée aux acteurs des forêts sacrées est élaborée et validée en atelier a été utilisée par l'équipe de gestion du projet ; - ces activités d'IEC ont amené les acteurs à prendre conscience de la nécessité de gérer durablement les forêts sacrées et de leurs rôles et responsabilités dans leur conservation ; - la mise en place des premières	Des initiatives visant à mettre en place un cadre politique et juridique facilitant l'expansion des AP par l'intégration des forêts sacrées comme zones de conservation communautaire, sont encore en cours (un Code forestier est en cours d'élaboration). Au titre des initiatives prises, il convient de faire remarquer que l'arrêté interministériel a un pouvoir réglementaire qui n'a guère d'ancrage juridique. Pire, l'arrêté communal peut-être remise en cause d'un mandate à l'autre. Dans ces conditions, on peut soutenir que le résultat n'est pas atteint.	Modérément satisfaisant

			mesures de gestion (délimitation, bornage, pose des plaques d'identification, entretien des pare-feu, etc.) ont permis de revaloriser la place des forêts sacrées au niveau des communautés villageoises et indirectement renforcer l'autorité traditionnelle des dignitaires et des chefs de terre. - la signature de l'arrêté N°0121/MEHU/MDGLAAT/DC/SG/DG FRN/SA fixant les conditions de gestion de la forêt sacrée en République du Bénin par deux Ministres le 16 novembre 2012 a été le premier acquis du PIFSAP ; - la mise en œuvre de l'arrêté interministériel a conduit à la prise **de** 90 arrêtés communaux de reconnaissance légale de 90 forêts sacrées dans 31 communes ; - les changements du code forestier sont en cours de validation et le PIFSSAP y a contribué à travers un atelier interne de validation de l'avant-projet du code portant régime forestier en République du Bénin ; - douze (12) émissions sur trois		

			thèmes réalisées en 12 langues, soient 36 émissions réalisées pour vulgariser la procédure d'intégration et les textes réglementaires de gestion des forêts sacrées.		
	Résultat 2 : *Changements Institutionnels facilitant l'adoption d'une nouvelle structure de gestion des forêts sacrées avec la participation des autorités communautaires et traditionnelles*	- Appuyer la formation requise, le renforcement des capacités et les changements institutionnels qui permettront à la DGFRN et aux autorités locales compétentes de s'engager dans une conception et la mise en œuvre participatives des nouveaux modèles de gestion des forêts sacrées ; - le renforcement des capacités comporte les ateliers et la formation formelle en planification participative, l'analyse d'acteur et les outils pratiques requis pour des mécanismes de gestion de la conservation à base communautaires et collective ; - la formation comprend les composantes sur la réalisation de consensus et la résolution de conflit. Cet extrant comprendra la formation des gestionnaires locaux et des agents d'inspection forestière pour fournir un appui à la gestion durable	- Neuf (9) sessions de formation sont réalisées par an (2012-2014) qui ont impacté 1106 acteurs (gestionnaires, femmes élus techniciens communes) dont 523 femmes et 62 agents de l'administration forestières réalisées ; - **24 arrêtés communaux** portant création des structures de gestion des forêts sacrées ont été pris et **90 comités locaux** de gestion des forêts sacrées ont été installés ; - les rôles et responsabilités de chaque acteur clairement définis ont fait l'objet d'une session de formation chaque année.	Le résultat stipule bien l'adoption d'une nouvelle structure de gestion des forêts sacrées avec la participation de la communauté et des autorités traditionnelles. Dans ce sens, il a été mis en place 38 comités communaux contre une prévison de 30. Or, le faible engagement des autorités communales dans la gestion des forêts sacrées limite leur dégré de participation	Satisfaisant

		des Forêts Sacrées en tant que nouvelle catégorie d'AP.			
	Résultat 3: *Exercices de planification participative des forêts sacrées en vue de permettre la gestion de la conservation et l'utilisation durable des zones tampons.*	- Réalisation de plans d'aménagement et de gestion simplifiés de 58 forêts sacrées.	- Exercice et appropriation des méthodes de planification, de suivi et d'évaluations participatives: plans d'aménagement et de gestion simplifiés réalisés de 90 forêts sacrées.	-l'élaboration des PAGS est une bel exemple d'exercice de planification participative	Satisfaisant
	Résultat 4: *Les Politiques et initiatives créent et appuient les motivations pour une bonne intendance des Forêts Sacrées.*	- Mettre en œuvre des projets de gestion des ressources naturelles qui pourraient être mises à contribution pour soutenir le projet à travers des partenariats planifiés et la coordination des acteurs et activités.	- Des informations sur la vulgarisation des foyers améliorés par les formateurs villageois au niveau local ont été collectées, analysées et mis en œuvre.	L'élaboration des PAGS, leur prise en compte dans les documents de planification par les communes est un début de prise de conscience pour une bonne gestion des forêts sacrées.	Satisfaisant
Produit 2: La Biodiversité est conservée et utilisée de façon durable dans 10 groupes de Forêts Sacrées	**Résultat 5:** *Les institutions de gestion des forêts locales sont créées et maintenues de façon durable.*	- création et maintenance initiale des institutions locales de gestion des forêts avec le mandat de conserver les ressources de la biodiversité contenues dans les 58 sites au sein des 10 groupes de forêts.	- 24 arrêtés communaux portant création des instances communales de gestion des forêts sacrées ont été pris ; - 90 comités locaux de gestion des forêts sacrées sont installés.	Les visites effectuées par les Experts attestent de l'existence de ces comités. Toutefois, les Experts n'ont pu avoir des données suffisantes pour apprécier leur	Satisfaisant

				fonctionnalité.	
	Résultat 6: *Les zones-tampons et les couloirs de connectivité sont délimités et les plans de gestion durable correspondants préparés.*	- Délimitation des zones à usage spécial, des zones tampons et des couloirs biologiques en vue d'améliorer la connectivité entre les forêts sacrées du groupe et entre les groupes sur au moins 58 sites au sein des 10 groupes.	- Les zonages réalisés dans les PAGS ont prévus des zones à usage spécial, des zones de conservation, des zones tampons et des couloirs biologiques en vue d'améliorer la connectivité entre les forêts sacrées.	- Mais les zones tampons et surtout les couloirs de connectivité sont occupés dans la majorité des cas par des propriétaires terriens individuels. La délimitation des forêts par des bornes, l'enrichissement desdites forêts par des arbres, constitue un frein à l'empiétement du domaine forestier et à la sauvegarde des espèces emblématiques qui y sont contenues. De même, le Plan d'aménagement et de gestion constitue un outil très précieux de gestion desdites forêts. Cependant la démarche de réalisation de ces	Satisfaisant

				produis n'est pas toujours participative (les communautés forestières ne sont tours bien pas impliquées).	
	Résultat 7: *Les Accords de partenariats réalisés entre les différents niveaux d'autorités gouvernementales, les groupes religieux et traditionnels et les autres partenaires.*	- Signature et mise en œuvre des accords de partenariat pertinents menant vers la gestion effective des aires protégées et une cogestion durables des Forêts Sacrées.	Plusieurs accords de partenariat sont signés avec : - des institutions universitaires de recherche : Le Centre d'Etudes de Recherches et de Formation Forestières (CERF), Laboratoire d'Ecologie Appliquée (LEA), Faculté des Sciences Agronomique, Université d'Abomey-Calavi, Laboratoire d'Etudes et de Recherches Forestières (LERF)/ Faculté d'Agronomie/ Université de Parakou. - Des organisations Non Gouvernementale intervenant dans la gestion et la conservation de la biodiversité : Nature tropicale bénin, Groupe de Recherche et d'Action pour le Bien-être au Bénin (GRABE-BENIN ONG). - Des organisations et associations d'acteurs clés : Association Nationale des Praticiens de la Médecine	Tous les accords signés n'ont pas bien fonctionné. Il convient alors de revoir la gestion des contrats signés avec les différents partenaires	Modérément satisfaisant

			Traditionnelle du Bénin (ANAPRAMETRAB), Association des Eleveurs des animaux rares et menacés de disparition CITES (AE/CITES).		
	Résultat 8 : *Les systèmes de suivi de la Biodiversité sont développés et les données contribuent à l'Archivage des Connaissances sur les Forêts Sacrées*	- un système de suivi de la biodiversité conçu en partenariat avec les institutions académiques et de recherches compétentes est mis en place et maintenu sur au moins 58 sites au sein des 10 groupes. Les données produites contribueront à ''l'Archivage des Connaissances sur les Forêts Sacrées''.	-	L'utilisation de l'outil METT nécessite un appui des acteurs locaux qui sont pour la plupart analphabètes. Il faut des renforcements de capacités complémentaires, pour rendre son utilisation plus aisée	Satisfaisant
Produit 3: Des modèles d'utilisation durable autour des forêts sacrées sont mis en œuvre en guise de démonstration	**Résultat 9:** *Les régimes d'utilisation durable sont définis en collaboration / partenariat avec les institutions de recherche et à travers les processus de planification participative.*	- Les utilisations telles que le tourisme attiré par les valeurs aussi bien naturelles que culturelles et religieuses des forêts sacrées sont explorées ; - les institutions de recherche en partenariat avec les autorités traditionnelles conduisent des processus de planification participative visant à sélectionner les utilisations et activités de production les plus adaptées aux communautés et au potentiel commercial des	- Etude exploratoire variétales de *Garcinia kola* dans le sud du Bénin ; - étude sur les services écosystémiques à valoriser par groupe de forêts sacrées (écotourisme, éducation environnementale et valorisation pour les travaux pratiques des sciences de la vie et de la terre) ; - étude de faisabilités des initiatives de valorisation des ressources forestières.	Les résultats de ces merveilleuses expériences développées par l'équipe de projet, ne sont pas arrivés à terme La réalisation des activités de recherches menées par des partenaires universitaires a été	Satisfaisant

		ressources disponibles.		faiblement suivie.	
	Résultat 10: *Kits de production durable pour les NTFP, les plantes médicinales et les services d'écotourisme développés en partenariat avec les institutions de recherche, les groupes communautaires et les ONG.*	- Les NTFP, la production des plantes médicinales, le programme de reproduction des aulacodes et autres petits animaux ainsi que les potentiels d'écotourisme sont explorés sur la base des expériences précédentes, l'aptitude et la préférence communautaires, la disponibilité des ressources des forêts sacrées et de leurs zones tampons et le paysage rural autour d'eux.	- Les études de base et la recherche appliquée en collaboration avec le CERF pour établir des lignes de base de production de 10 espèces ligneuses en kit de production (*Garcinia kola, Mansonia altissima, Xylopia aethiopica, Tetrapleura tetraptera, Pterocarpus erinaceus, Cesalpinia bonduc, Pentadesma butyracea, …)* sont réalisées.	- Les seuils d'extraction durable, les méthodes de reproduction/régénération et les technologies de collecte de semence restent à définir. - L'ensemble de la chaîne de production et la stratégie de marketing pour assurer des avantages durables dans le temps restent à élaborer. Le répertoire des forêts sacrées reste toujours à compléter. Lequel travail est actuellement en cours à la DGFRN	Satisfaisant
	Résultat 11: *Mise en œuvre sur une base pilote des programmes d'utilisation durable*	- Au moins 10 programmes d'utilisation durable impliquant une combinaison de (a) Production de Plantes Médicinales (MHP), (b) NTFP durable, le petit élevage	- Les études de faisabilités des micros projets d'utilisation durable par groupe de forêts sacrées ont été réalisées et les rapports existent ; - les fonds ont été mobilisés à hauteur	Ce résultat a été celui qui a le plus intéressé les communautés à la base. Toutefois, bien des activités	Modérément satisfaisant

	dans 10 groupes de forêts sacrées.	(aulacodes), l'apiculture, l'héliciculture et les champignons, et (c) l'écotourisme et le tourisme culturel sont mis en œuvre ; - les institutions de recherche compétentes, en coordination avec les autorités traditionnelles, municipales et forestières, ont offert une formation et une assistance technique et financière aux groupes communautaires en charge de l'exécution des activités productives, y compris les guérisseurs traditionnels, les groupements de femmes, agents du tourisme et autres groupes d'intérêts.	de 150 millions au niveau des communes d'intervention pour accompagner ces initiatives.	génératrices de revenus prévues n'ont pu être réalisées. Des appuis n'ont pu être donné aux dignitaires en termes de suivi et d'accompagnement pour une réussite des activités de valorisation des forêts sacrées à savoir le jardin de plantes médicinales et l'apiculture	

Tableau 7-b : Situation des indicateurs à la fin du projet

Objectif/ Résultat	Indicateur[1]	Ligne de Base[2]	Cible en fin de Projet[3]	Réalisation 2016[4]	Observations
Objectif – Promouvoir l'utilisation durable des forêts sacrées du Bénin comme réseau de zones de conservation gérées par la communauté incorporées dans le système national de aires protégées.	1. Les forêts sacrées reparties à travers le Bénin sont protégées et légalement établies comme des zones de conservation gérées par la communauté	Aucune forêt sacrée n'est légalement reconnue comme étant une aire protégée au sein du système des aires protégées du Bénin	58 forêts sacrées sont légalement reconnues comme étant des aires protégées au niveau du système des Aires Protégées du Bénin	58 forêts sacrées sont légalement reconnues comme étant des aires protégées au niveau du système des Aires Protégées du Bénin. 29 autres forêts sacrées sont légalement reconnues comme étant des aires protégées au niveau du système des Aires Protégées du Bénin. En fin décembre 2016 87 forêts sacrées sont légalement reconnues comme étant des aires protégées au niveau du système des Aires Protégées du Bénin.	Les forêts sacrées ont un acte de reconnaissance légal. Elles ne sont pas encore protégées et légalement établies comme des zones de conservation gérées par la communauté : **cible non atteinte**
	2. Le statut des espèces emblématiques (végétal ou animal) au niveau de chaque groupe de forêts sacrées	AUCUNE Forêt sacrée n'a établi une ligne de base pour les espèces emblématiques de plantes (*Garcinia kola*) et les espèces animales (*Psittacus*	Une ligne de base d'espèces emblématique et/ou rares de plantes et/ou d'animal sera établie dans chacun des 10 groupes de forêts sacrées au démarrage des activités du projet.	Une ligne de base d'espèces emblématique et/ou rares de plantes et/ou d'animal est établie dans chacun des 10 groupes de forêts sacrées .	**Cible réalisée**.

1 Prodoc PIFSAP
2 Prodoc PIFSAP
3 Prodoc PIFSAP
4 2016 PIR PIFSAP

Objectif/ Résultat	Indicateur[1]	Ligne de Base[2]	Cible en fin de Projet[3]	Réalisation 2016[4]	Observations
		erithacus and *Colobus vellerosus*)			
	3. Nombre de comités de gestion et de conservation de la forêt installés au niveau du village	Peu de forêts sacrées sont gérées suivant des accords informels impliquant les autorités traditionnelles et les conseils de village	58 forêts sacrées sont gérées au moyen de plans formels de gestion de conservation et les comités de village sont supervisés par les autorités forestières	58 forêts sacrées sont gérées au moyen de plans formels de gestion de conservation et les comités de village sont supervisés par les autorités forestières tel que prévu dans le document de projet. 32 autres forêts sacrées sont gérées au moyen de plans formels de gestion de conservation et les comités de village sont supervisés par les autorités forestières. Soit 90 FS gérées au moyen de plans formels de gestion de conservation et don't les comités de village sont supervisés par les autorités forestières.	Il existe un Plan d'aménagement et de gestion des forêts sacrées. Mais pour le moment, elles ne sont guère gérées au moyen desdits plans. Par ailleurs, les relations Communautés villageoises et administration forestières ne sont pas encore bien formelles et dynamiques : **Cible partiellement atteinte** Au total 90 forêts sacrées sont gérées au moyen de plans formels de gestion de conservation et les comités de village contre une prévision de 58.

3.3.4 Efficience (*)

L'efficience est la mesure dans laquelle les produits ont été obtenus à moindre coût. En d'autres termes, c'est l'utilisation rationnelle des moyens déployés pour atteindre les produits souhaités.

En effet, les ressources financières du projet ont été gérées suivant une procédure à double vitesse : pendant que les ressources du FEM, du PNUD et des communes sont versées dans le compte du projet et gérées directement par le coordonnateur, celles du gouvernement, sont gardées au niveau du Ministère en charge de l'environnement, ce qui n'a pas permis d'avoir les détails sur l'utilisation de ces ressources. Toutefois, les « Combined Delivery Report by Activity » - CDR – nous ont fourni un point rapide et indépendant des montants de consommation par source et par produit. En analysant ces données relatives à la gestion des ressources du projet, on peut constater que :

- sur les fonds GEF : la première année, le montant des dépenses s'élève à 408 487 dollars US contre 318 000 dollars US prévu ; la deuxième année, les dépenses sont de 350 452 dollars US pour une prévision de 245 000 dollars US. Au cours des deux premières années de mise en œuvre du projet, le dépassement budgétaire peut être estimé 195 000 dollars US. Avec un tel dépassement, une bonne partie des ressources des deux années suivantes sont consommée. Le dépassement constaté touche particulièrement les produits 1, 2 et 4. Pour le produit 1, la première année, 74 877 USD sont dépensées sur 98 200 USD prévus ; la deuxième année, 139 413 USD sont dépensés sur 88 200 USD prévus. Pour le produit 2, la première année, 252 490 USD sont dépensés sur 151 000 USD prévus et la deuxième année, 109 092 USD sur 97 600 USD prévus. Pour le produit 4 qui concerne la gestion du projet, la première année, 67 884 USD sont dépensés sur une prévision de 31 000 USD et la deuxième année, 68 655 uSD dépensés sur une prévision de 21 000 USD ;
- sur les fonds PNUD : les dépenses sont en dessous des prévisions, mais la différence est loin de combler les dépassements observés au niveau des fonds GEF ;
- les dépenses de gestion (produit 4) ont connu aussi des dépassements les deux premières années. Pour quatre années de mise en œuvre du projet, il est prévu 224 000 USD ; mais durant les deux premières années, les dépenses effectuées sur le produit 4 est de 356 465 USD. Après deux ans de mise en œuvre, il y a eu un dépassement de 132 465 USD sur le montant prévu pour quatre ans. En 2014, qui est une année de faible activités, sur 126 576 USD de dépenses, 99 625 USD ont conserné le produit 4. Si nous restons dans l'hypothèse que le budget du projet n'est pas extensible, après les deux premières années de mise en œuvre du projet et une troisième année de coordination sans activités, il n'y a plus de ressources pour financer la gestion et la coordination du projet, mais aussi, une grande partie des ressources allouées aux activités du projet est utilisée dans la gestion et la coordination du projet ;
- au cours des trois dernières années de mise en œuvre, considérée comme une période de léthargie pour le projet, les activités sont menées sur les fonds

des communes. Ces fonds ont même contribué à supporter les dépenses de gestion pour un montant de 16 891 USD, ce qui n'était pas le cas les deux années précédentes. L'utilisation des fonds des communes dans les dépenses de gestion et de coordination témoigne des difficultés financières du projet après les deux premières années de mise en œuvre.

A l'issue des analyses financières, on peut retenir que le projet PIFSAP est un projet pilote (medium size) mais qui a démarré à l'allure d'un grand projet à cause des engouements qu'il a suscités. Au lieu de 58 FS initialement prévues, 90 FS ont été impactées ; ce qui a pompé les ressources du projet de sorte que, après 2013, les ressources programmées ont été largement dépassées. En passant de 58 à 90 forêts sacrées, les activités prévues initialement n'ont pas pu être totalement réalisées. *Au regard de ce qui précède, on peut conclure que l'efficience est modérément satisfaisante.*

Tableau 7: Coûts desdépenses par produit et par source

Produits	Dépenses effectuées (en milliers USD)											
	2011				2012				2013			
	FEM	PNUD	Gouv.	Com.	FEM	PNUD	Gouv.	Com.	FEM	PNUD	Gouv.	Com.
Produit 1. La dégradation et l'empiètement sur les Forêts Sacrées prennent fin					74,877.56	2,224.17		0	139,413.80	2,907.07		0
Produit 2. La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable dans 6 groupes de Forêts Sacrées					252,490.81	0,807.17		0	109,092.33	3,796.07		5,327.95
Produit 3. Des modèles d'utilisation durable autour des forêts sacrées sont mis en œuvre sur une base de demonstration					13,234.97	0		0	33,291.17	0		111,667.33
Produit 4. Gestion efficace et mécanisme de coordination durable du projet					67,884.52	119,563.04		0	68,655.66	100,659.45		0
TOTAL					**408,487.86**	**122,594.38**		**0**	**350,452.96**	**107,362.59**		**116,995.33**

Produits	Dépenses effectuées (en milliers USD)												
	2014				2015				2016				TOTAL
	FEM	PNUD	Gouv.	Com.	FEM	PNUD	Gouv.	Com.	FEM	PNUD	Gouv.	Com.	
Produit 1. La dégradation et l'empiètement sur les Forêts Sacrées prennent fin	0	0		0	1,203.43	0,334.20		1,081.96	0	0,013.10		7,186.71	**229,242.00**
Produit 2. La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable dans 6 groupes de Forêts Sacrées	0,035.96	4,687.33		0	0	0		9,498.15	0	0		2,554.50	**388,290.27**
Produit 3. Des modèles d'utilisation durable autour des forêts sacrées sont mis en œuvre sur une base de démonstration	0	6,383.05		15,759.29	0	0		12,871.45	0	13,027.13		63,147.99	**269,382.38**
Produit 4. Gestion efficace et mécanisme de coordination durable du projet	0,325.75	86,173.44		13,126.63	1,179.91	0,001.76		2,596.29	0,005.00	6,213.43		1,168.69	**467,553.57**
TOTAL	**446.38**	**97,243.82**		**28,885.92**	**2,383.34**	**335.96**		**26,047.85**	**0,005.00**	**19,253.66**		**74,057.89**	**1354,468.22**

Tableau 8: Prévisions budgétaires par produit et par source

Produits	Prévisions budgétaires (en milliers USD)								TOTAL	
	1er année		2ème année		3ème année		4ème année			
	FEM	PNUD	FEM	PNUD	FEM	PNUD	FEM	PNUD	FEM	PNUD
Produit 1. La dégradation et l'empiètement sur les Forêts Sacrées prennent fin	98,200.00	45,000.00	88,200.00	45,000.00	98,200.00	20,000.00	86,200.00	20,000.00	**370,800.00**	**130,000.00**
Produit 2. La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable dans 6 groupes de Forêts Sacrées	151,000.00	0	97,600.00	0	52,000.00	0	30,600.00	0	**331,200.00**	**0**
Produit 3. Des modèles d'utilisation durable autour des forêts sacrées sont mis en œuvre sur une base de démonstration	38,500.00	38,000.00	38,500.00	37,000.00	38,500.00	36,000.00	38,500.00	35,000.00	**154,000.00**	**146,000.00**
Produit 4. Gestion efficace et mécanisme de coordination durable du projet	31,000.00	101,000.00	21,000.00	41,000.00	21,000.00	41,000.00	21,000.00	41,000.00	**94,000.00**	**224,000.00**
TOTAL	**318,700.00**	**184,000.00**	**245,300.00**	**123,000.00**	**209,700.00**	**97,000.00**	**176,300.00**	**96,000.00**	**950,000.00**	**500,000.00**

3.3.5 Appropriation par le pays

L'analyse des données de terrain permettent de soutenir que le projet cadre avec les priorités de développement sectoriel énoncées, et également que de nouvelles dispositions relatives à l'environnement ont été élaborées avec la participation des bénéficaires et ont été intégrées dans les stratégies, les politiques et les codes juridiques nationaux. C'est le cas par exemples de l'arrêté interministériel N° 0121/MEHU/MDGLAAT/DC/SGM/DGFRN/SA fixant les conditions de la gestion durable de la forêt sacrée en République du Bénin et des arrêtés de reconnaissance pris par lesautorités communales au niveau des communes bénéficiaires.De même, des Plans d'Aménagement et de Gestion Simplifiés (PAGS) ont été élaborés au bénéfice des forêts sacrées. Ces PAGS seront prisen compte dans l'élaboration des PDC en cours d'élaboration et des autres documents de planification touchant le domaine de l'environnement.

Notation : Satisfaisant

3.3.6 Intégration

Des outils tels que : la démarche d'élaboration d'un PAGS, la fiche technique de verdissement, le processus de mise en place des comités, le processus de reconnaissance légale et d'intégration, ont été élaborés avec la participation des communes, en vue d'intégrer la conservation et la protection des forêts dans les politiques et atratégies dans le domaine de l'environnement. Des modèles de valorisation durable ont été aussi développés. C'est ainsi que le PIFSAP a réalisé dans ses activités la promotion de l'apiculture pour contribuer à la valorisation et la protection des forêts. En 2015, par exemple, 13 gestionnaires et dignitaires sélectionnés dont une femme ont été formés et équipés en matériels apicoles modernes à savoir : ruches, ruchettes, combinaison, bottes, gants, enfumoir, lève-cadre, moules à ruche, moules à support, brouette. Dans le même sens, trente (30) dignitaires dont trois (3) femmes ont été formés sur les techniques de mise en place des jardins de plantes médicinales autour de FS et vingt (20) villages ont été appuyés à l'installation effective d'une vingtaine de Jardins de Plantes Médicinales.

Notation : Satisfaisant

3.3.7 Prise en compte de genre

Quelques indices de la prise en compte de genre ont été relevés: (i) les femmes sont impliquées dans les pratiques rituelles et culturelles de la forêt; (ii) leur présence est obligatoire pour ouvrir et conduire les cérémonies (la Reine Natabou de Toviklin, cas de la Forêt sacrée de Ouidah); (iii) participation de femmes au comité de gestion (cas du site archéologique et forêt sacrée de Bohicon). Cependant, il n'y pas eu une réflexion approfondie sur les facteurs favorable ou défavorables à la prise en compte de genre dans le context précis de la gestion des FS.

Aussi faut-il remarquer que bien des activités prévues au démarrage du projet pour impacter la prise en compte de genre n'ont pu être réalisées ; par exemple, les groupements de femmes à mettre en place pour des activités de maraîchage, de l'élevage de lapins et d'escargots n'ont pu être installés.

Notation : Satisfaisant

3.3.8 Durabilité :

Durabilité financière (*)

La contribution financière des communes dans la mise en œuvre des activités du projet est gage de la durabilité financière des acquis du projet. Ainsi, les informations recueillies permettent constater : (i) une faible engagement financier des Mairies dans la gestion des forêts sacrées, soit que les Mairies utilisent à d'autres fins, les ressources financières destinées à la préservation des Forêts sacrées ; c'est le cas de la Forêt de Dokodji), soit que les ressources ne sont pas prévues (Forêt de Lodouko à Adjohoun), soit que la Mairie ne s'est pas engagée financièrement (Forêt se Hinvizoun de Zagnannado, soit que l'engagement bien que ferme, n'est pas respecté (Bohicon, site archéologique et forêt sacrée). Aussi, le développement des activités génératrices de revenu constitue une motivation financière pour la conservation des FS. Toutefois, dans la réalisation de ces activités, il faut privilégier les membres des familles gardiennes des FS car, les cas où les bénéficiaires sont issus des familles non propriétaires de la forêt, la pratique des activités génératrices de revenu est faite en dehors et loin de la forêt à protéger; ce qui réduit l'impact de l'activité dans la protection de la forêt. Toutefois, la durabilité financière des acquis du projet **moyennement probable.**

Durabilité sociopolitique et culturelle (*)

La fonction culturelle des forêts sacrées est prépondérante sur celle économique. C'est d'ailleurs pour cette raison que les activités économiques sont interdites dans ces forêts. L'implication de l'administration dans la gestion des forêts sacrées peut permettre de sauvegarder le rôle culturel de ces forêts et de le renforcer par une valorisation économique de ces ressources. Mais si un choix judicieux des activités génératrices de revenus n'est pas fait, on pourrait assister à un affaiblissement plus accru du pouvoir des chefs de culte qui font office de gardiens des forêts. En effet, l'accès trop facile des populations à ces forêts peut entraîner des destructions, surtout si les autorités communales n'exercent pas leur rôle avec fermeté. Par contre, les activités culturelles telles que les initiations des jeunes, les différents rituels, ont un caractère touristique élevé. De ce point de vue, non seulement les personnes initiées à ces lieux restent moralement attachées aux ressources du milieu, mais aussi la beauté et l'authenticité des pratiques peuvent attirer les touristes. Développer des activités touristiques peut paraître plus pertinent que l'exercice d'autres activités productives (agricoles par exemple). La durabilité sociopolotique et culturelle est donc **moyennenemnt probable**.

Durabilité du cadre institutionnel et de gouvernance (*)

La démarche de reconnaissance des forêts sacrées a été un exercice d'apprentissage très apprécié par les Mairies et qui ont su se l'approprier. Cela vient renforcer le rôle d'assistance et d'appui des Mairies aux communautés et aux initiatives locales. En reconnaissant les forêts sacrées comme ressources locales qui méritent d'être protégées, l'autorité communale a légitimé les comités locaux de surveillance des forêts sacrées. Le partenariat entre les instances administratives et celles traditionnelles se trouve ainsi renforcé. La conservation des forêts sacrées n'est plus l'affaire des chefs coutumiers seuls mais aussi et surtout celle des autorités administratives. La durabilité de ce partenariat est **probable**.

Durabilité environnementale (*)

Les règles de gestion traditionnellement reconnues aux forêts sacrées, portent en elles-mêmes la durabilité des activités menées par le projet PIFSAP. En effet, les entrées contrôlées, l'interdiction de pratique de feux de brousses, le respect des divinités présentes dans les FS et le regard bienveillant des mairies sur ces forêts sont des principes de durabilité des ressources forestières.

Figure 1: arbre fétiche, symbole de la conservation

Durabilité globale du projet (*)

De manière globale, le développement de l'expertise locale en matière de démarche et d'outils de conservation et de protection de forêts communautaires, est une garantie de la durabilité des changements induits par la mise en œuvre du projet. Cette durabilité est **probable**.

3.3.9 Impact

Les informations recueillies sur le terrain font état de quelques changements significatifs dans le processus de gestion et de conservation des forêts sacrées. Ainsi, on peut noter que : (i) les populations comprennent désormais que la Forêt est un facteur important pour le maintien de l'écosystème et une source de production aux plans économique et social, ce qui réduit les velléités de destruction des vestiges

de ces forêts sacrées (ii) une diminution des risques d'empiétement dans le domaine des forêts sacrées par suite de leur délimitation ; (iii) une conservation de la biodiversité au niveau des forêts objet de l'intervention ; (iv) un début d'ouverture des gestionnaires des forêts vis-à-vis de l'administration publique ; (v) un intérêt manifeste des Mairies dans la gestion des forêts qui demeurent encore régies par le droit coutumier ; (vi) la restauration des valeurs culturelles des forêts sacrées ; (vii) un nombre accru des visiteurs des forêts sacrées avec payement de droit d'entrée pour les visites des sites forestiers.

Par ailleurs, il est à remarquer que des progrès ont été réalisés pour atteindre une réduction de la tension ou une amélioration écologique. A la visite des forêts sacrées, quelques impacts sont observables comme l'indiquent les images ci-après :

Figure 2: délimitation physique de la forêt sacrée de Adjandjanhoun

Figure 3: quelques plaques d'identification de forêts sacrées

Figure 4: pratique de l'apiculture à l'intérieur des forêts sacrées

4 Conclusions

Pertinence : Le projet PIFSAP est un projet pertinent qui est en adéquation avec les priorités des acteurs. Tous les témoignages sont unanimes sur le fait que le projet a comblé les attentes de l'administration forestière, des administrations communales et surtout des dignitaires propriétaires des forêts sacrées. De la même manière, les acteurs sont également unanimes sur le fait que le projet a connu un arrêt précoce sans être en mesure d'en donner les raisons.

Cohérence. Le projet PIFSAP est cohérent au plan externe car, il cadre bien avec les politiques et stratégies en matière de gestion des forêts au Bénin. Aussi, est-il cohérent au plan interne car il existe une bonne articulation entre les différents niveaux de la chaine de résultats qui ne comporte cependant que trois niveaux (produits, effets et impact). Toutefois, les activités nécessaires à la réalisation des produits n'ont pas été définies et la formulation des produits liés à l'effet 1 souffrent d'insuffisances.

Hypothèses et risques. Si la plupart des hypothèses identifiées sont réalistes et que les risques majeurs ont été correctement identifiés au démarrage du projet, il y a un problème de cohérence dans le document de projet: les hypothèses et risques présentés dans le cadre de résultats étant différents de ceux qui ont été identifiés par ailleurs dans le document.

Participation prévue des Parties Prenantes. Le plan de participation effective des parties prenantes à la mise en œuvre du PIFSAP ne figure pas dans le document et était prévu pour être élaboré au démarrage du projet.

Suivi-évaluation. Le plan de suivi-évaluation du PIFSAP, tel qu'il est décrit dans le document de projet est bien conçu et suffisamment bien formulé pour suivre les résultats et les progrès vers la réalisation des objectifs du projet. Si le projet a pu procéder régulièrement à la documentation des indicateurs relatifs aux effets, la non spécification des indicateurs des produits, n'était pas de nature à favoriser un suivi efficace des progrès dans la réalisation de ces produits dans le cadre du suivi interne. Au demeurant, on note que les effets du projet sont plutôt traités comme des produits dans le cadre de la planification et du suivi-évaluation du projet.

Efficacité. L'analyse pondérale du niveau d'obtention des résultats permet de soutenir que ce dernier est **globalement satisfaisant**. Par contre, le **niveau d'atteinte globale de l'objectif est modérément satisfaisant** (sur les trois cibles, une est atteinte, une non atteinte et une partiellement atteinte). Toutefois, il est à souligner l'importance capitale de la production d'outils et de documents de planification et de gestion des forêts sacrées (Plans d'aménagement et de gestion des Forêts sacrées).

Efficience. A l'issue des analyses financières, on peut retenir que le projet PIFSAP est un projet pilote (medium size) mais qui a démarré à l'allure d'un grand projet à cause des engouements qu'il a suscités. Au lieu de 58 FS initialement prévues, 90 FS ont été impactées ; ce qui a pompé les ressources du projet de sorte que, après

2013, les ressources programmées ont été largement dépassées. En passant de 58 à 90 forêts sacrées, les activités prévues initialement n'ont pas pu être totalement réalisées. Au regard de ce qui précède, on peut conclure que l'efficience est modérément satisfaisante.

Durabilité. La durabilité du PIFSAP est moyennement probable aux plans financier, socio-politique et socio-culturel, institutionnel, environnemental

Genre. Le Projet PIFSAP affiche quelques indices de la prise en compte de genre.

Impact. Des effets concrets découlant de la mise en œuvre du PIFSAP ont été enregistrés.

5 Recommandations

Le Projet PIFSAP étant un projet expérimental, **nous recommandons de passer à une nouvelle phase alors bien recadrée pour valoriser les investissements**. Dans ces conditions, il faudra s'efforcer de:

- se concentrer l'essentiel strictement sur les résultats et les indicateurs et intrants prévus au projet ;
- procéder à un élargissement de l'assiette des parties prenantes à la base ;
- réaliser une réflexion initiale sur la gestion des attentes des bénéficiaires ;
- avoir un focus sur la rationalisation et réaliser une analyse plus approfondie des facteurs de succès et leur maximisation ;
- réaliser des activités de substitution ou activités alternatives au profit des communautés forestières, ce qui leur permettrait d'éviter de détruire la Forêt ;
- élargir le processus de sauvegarde et de protection à toutes les forêts communautaires, pour les phases prochaines du projet ;
- élargir le processus de sauvegarde et de protection à toutes les forêts communautaires, pour les phases prochaines du projet ;
- renforcer les activités de sécurisation dans les forêts bénéficiaires des actions du projet (cartographie, bornage, délimitation biologique, implantation de plaques);
- renforcer les capacités des apiculteurs sur l'immobilisation de la reine, en vue de réduire les taux d'échec dans le transvasement des abeilles de la ruchette à la ruche
- mettre les bénéficiaires du projet en réseau pour favoriser les échanges d'expériences et accroître les effets indirectes.
- revoir la gestion des prestataires après la signature des contrats ;
- faire le point des dépenses au titre de la contribution des communes afin qu'un feed-back leur soit fait sur la gestion de leur participation financière ;
- mobiliser des ressources pour la mise en œuvre des PAGS ;
- reverser le reliquat de la contribution des communes à un autre projet, afin d'utiliser ces ressources au profit des communes bénéficiaires du projet.
- documenter les facteurs favorables et défavorables à la prise en compte de genre dans le contexte de gestion des Forêts sacrées.

6 Enseignements

- La reconnaissance légale des forêts sacrées est un moyen efficace pour renforcer la prise de conscience des populations sur les possibilités réelles de sauvegarde des forêts sacrées**.**
- La démarche de reconnaissance des forêts sacrées a permis de développer une expertise locale en matière de sauvegarde et de protection des ressources forestières**.**
- La cartographie, le bornage, la clôture biologique, l'implantation de plaques d'identification constituent des éléments de sécurisation des domaines forestiers.
- L'implication et la responsabilisation des dignitaires et des communes est un atout pour une internalisation des pratiques de gestion durable ;
- La confiance des dignitaires qui ont adhéré et conduit eux-mêmes toutes les activités et processus de reconnaissance légale, d'élaboration des outils de gestion, de mise en place des organes et qui travaillent à la conservation durable des forêts sans attendre les intervenants**.**
- La valorisation des ressources forestières à travers des activités réconciliant rentabilité écologique et celle économique, sont des motivations pour une implication plus accrue des acteurs locaux à la sauvegarde des forêts sacrées.
- L'adoption de mode et de technologie de production et de valorisation durable facilite une meilleure gestion des risques de pertes de la biodiversité et de dégradation des ressources naturelles. Pour faciliter cette adoption, il faut une réelle implication et une responsabilisation des gestionnaires, dignitaires et producteurs dans l'utilisation des techniques et modèles de gestion
- L'implication des mairies dans les activités de sauvegarde et de protection des forêts communautaire est une démarche innovante, de même que la collaboration entre les autorités communales et les familles propriétaires des FS
- La mobilisation réelle de 123 millions de F CFA de contribution des mairies a été un atout pour la mise en oeuvre des actions pilotes de conservation et de gestion durables identifiées dans les PAGS ;
- La capacité de mobilisation de ressources propres est un atout important pour la prise en compte des mesures de gestion des ressources naturelles, des changements climatiques, des risques environnementaux dans le développement de la production au niveau local ;
- L'approche participative et itérative par implication réelle et une responsabilisation basée sur l'apprentissage par la pratique a facilité la prise en compte des préoccupations relatives à l'environnement dans les PDC, et la budgétisation des actions de préservation et de gestion durable dans les plans annuels d'investissement des communes.

ANNEXES

A. TDR

Termes de référence RELATIFS À l'évaluation finale du projet « Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin - PIFSAP »

Un Consultant Évaluateur Sénior - 25 jours ouvrables
Un Consultant évaluateur facilitateur – 20 jours ouvrables

INTRODUCTION

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence énoncent les attentes d'une évaluation finale du ***« Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin (PIFSAP)».***

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

TABLEAU DE RÉSUMÉ DU PROJET

Titre du projet :	Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin			
ID de projet du FEM :	00076343		*à l'approbation (en millions USD)*	*à l'achèvement (en millions USD)**
ID de projet du PNUD :	00060591 (PIMS# 2823)	Financement du FEM :	0,950	0,933
Pays :	Bénin	Financement PNUD	0,500	0,353
Région :	Afrique de l'ouest	Gouvernement :	1,000	xxx
Domaine focal :	Diversité biologique	Autre ONG et OSC:	1,337	xxx
Objectifs FA, (OP/SP) :	SO1 / SP3	Cofinancement total :	5,637	xxx
Agent d'exécution :	PNUD	Coût total du projet :	6,587	xxx
Autres partenaires participant au projet :	Des organisations de la société civile, communes locaux	Signature du DP (Date de début du projet) :		Janvier 2011
		Date de clôture (opérationnelle) :	Initialement proposé : 31 décembre 2014	Réel : Novembre 2016

* À être confirmé par l'évaluateur

OBJECTIF ET PORTÉE

L'évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l'indique les directives d'évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l'évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes appuyés par le PNUD.

Contexte du projet

Les forêts sacrées résultent du modèle traditionnel de gestion et de conservation de la biodiversité. Malgré les progrès significatifs réalisés par le Gouvernement du Bénin au cours des dernières années en matière de politique de gestion des forêts, les forêts sacrées sont laissées à la seule protection des pouvoirs et croyances religieuses traditionnelles.
Plus ou moins bien conservées grâce à la protection culturelle et religieuse dont elles bénéficient et les multiples avantages qu'elles procurent **(refuges pour de nombreuses espèces, banques de semences, réservoirs de gènes, abris des espèces menacées et en danger, protection des sources d'eau, cimetières, lieux d'initiation, de bénédiction et des fonctions économiques),** les forêts sacrées au Bénin subissent aujourd'hui de forte dégradation de la diversité biologique face à des pressions démographiques et socio-économiques de plus en plus élevées (extension des champs de cultures, habitations, exploitation frauduleuse des arbres de valeur, feux de brousse, recul du pouvoir des religions traditionnelles en raison de l'influence de nouvelles religions).
La maitrise du taux actuel de perte de biodiversité et la gestion durable des forêts sacrées imposent de développer des activités pour leur intégration dans le système des aires protégées du Bénin, comme des aires communautaires. Le système des aires protégées (AP) au Bénin couvre environ 24% de la superficie totale du pays. L'intégration des forêts sacrées aux AP pourrait augmenter cette superficie de près de 0,20%**.**
L'autre solution est de promouvoir un système d'utilisation durable des produits forestiers retrouvés et explorés dans les Forêts Sacrées, en particulier les produits non ligneux et d'étendre les principes de bonne tenue des forêts sacrées et leurs paysages immédiatement adjacents.

L'objectif du projet PIFSAP est de « de promouvoir l'utilisation durable des Forêts Sacrées du Bénin sous la forme d'un réseau de zones de conservation communautaires incorporées dans le système national des aires protégées».

Le projet PIFSAP a été conçu pour améliorer les perspectives pour la conservation à long terme de la biodiversité d'importance mondiale présente au Bénin en protégeant et en gérant de façon durable les ressources forestières biologiquement et culturellement importantes, selon une progression significative et mesurable des

indicateurs de durabilité du système des aires protégées. Les résultats et les réalisations du projet sont décrits dans le document du Projet. Chaque réalisation est conçue spécifiquement pour faire face à un obstacle identifié dans l'analyse de la situation de base revue lors du démarrage du Projet.

Le projet a travaillé de concert avec des initiatives connexes afin de construire les bases politique, institutionnelle, humaine et physique nécessaires à une conservation à long terme et à une utilisation durable de ces écosystèmes du Bénin.

Des mécanismes de consultation, un dialogue et une coordination intergouvernementale ont été mis en place pour assurer la cohérence entre les diverses politiques de conservation et approches tout en considérant les intérêts légitimes des citoyens des zones riveraines.

Gestion du projet

Le projet est en exécution conformément aux procédures et modalités d'exécution nationale (NEX). Ces procédures s'adaptent donc aux dispositions d'assurance qualité du PNUD.

Les organes de gestion du projet

- Le Comité Interministériel impliquant le MDGLAAT (Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire), le MECGCCRPRNF (Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements climatiques, du reboisement, de la Protection des ressources Naturelles et Forestières), le MS (Ministère de la Santé) et le MAEP (Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche), spécialement mis en place afin d'articuler, coordonner, décider et mettre en œuvre des mesures visant à intégrer les préoccupations liées à la biodiversité dans les stratégies sectorielles, les politiques et programmes, favorisant le développement durable et l'utilisation durable des ressources naturelles et la biodiversité.
- Le Comité de pilotage du Projet: La mise en œuvre du Projet a été mise sous la responsabilité d'un Comité de Pilotage présidé par le Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN). Il est composé de dix-sept membres des acteurs et parties prenantes directement impliqués dans le processus de décision lié à la mise en œuvre stratégique des activités du projet. Il se réunit deux fois par an (au début et à la fin de l'année)

Stratégie de mise en œuvre des activités du projet

Au niveau central :

- Le Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements climatiques, du reboisement, de la Protection des ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF) est la structure de tutelle du projet à travers la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) qui assure la mise en œuvre du projet à travers une Unité de Gestion avec l'appui du PNUD.
- L'Unité de Gestion du Projet est sous la supervision du Directeur Général des Forêts et des Ressources Naturelles (DGFRN) qui est le Directeur National du projet (DNP). L'unité de Gestion est composée d'un Coordonnateur du projet, du

Gestionnaire Administratif et Financier, du Responsable Suivi & Évaluation. L'équipe de projet travaille en étroite collaboration avec les autorités nationales et le PNUD.

Au niveau département

• Les Inspections Forestières sont responsabilisées de la mise en œuvre du processus d'intégration des forêts sacrées au niveau du département en collaborant avec le Service préfectoral en charge de l'aménagement du territoire en ce qui concerne l'exercice de la tutelle sur la prise des arrêtés communaux, la validation et le respect des normes des dossiers d'intégration des forêts sacrées montés par les communes

Au niveau Commune

• Les activités du projet sont suivies par le Conseil communal et son président.

Pour la mise en œuvre des PAGS et après le projet, le suivi des activités se fera par le Comité Communal de Suivi et de validation de l'intégration des forêts sacrées à mettre en place et qui regroupe les acteurs impliqués et parties prenantes de la commune avec pour président le maire, président du conseil communal.

Niveau village :

• Un Comité Villageois de Gestion de la forêt sacrée est mis en place pour redynamiser et assurer la mise en œuvre des activités autour et dans les forêts sacrées contenues dans le plan de gestion ou d'aménagement de la forêt.

Zones d'intervention

Au début du projet, 58 Forêts Sacrées réparties dans 26 communes de 11 départements du Bénin ont été regroupées en 10 groupes sur la base de critères identifiés et validés. Une base de donnée développée par le projet a servi à actualiser la liste de manière dynamique, et pour maintenir à jour plusieurs informations pertinentes sur les forêts. À la fin du projet, un nombre plus élevé de forêts sacrées que les 58 initialement identifiées et leurs communautés de support ont bénéficié de l'intervention du projet. Les villages cibles ont été plus ou moins maintenus.

Un tableau présentant les zones d'intervention du projet est présenté à l'annexe I.

BUT, APPROCHE ET MÉTHODE D'ÉVALUATION

Le but visé est de :

- évaluer le taux d'exécution au niveau global et par produit ; analyser les points forts et les faiblesses de l'exécution du projet ;
- évaluer la qualité (efficacité et efficience) du projet en terme d'impact actuels et futurs;
- évaluer l'Unité de Gestion de Projet (UGP) et son action au regard de la mise en œuvre du projet ;
- évaluer le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de mise en œuvre
- évaluer les résultats obtenus du projet et sa visibilité ;
- évaluer les acquis en lien avec les objectifs et les résultats du projet ;
- apprécier la synergie entre les indicateurs du cadre logique du Projet à ceux du MECGCCRPRNF et du CPAP ;
- orienter la réflexion pour une éventuelle nouvelle phase du projet.

Méthode et approche

Une approche et une méthode globales pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L'évaluation devrait suivre une méthodologie combinant l'examen des documents, des interviews, et des visites de sites d'intervention du projet, au minimum, et les évaluateurs doivent chercher à recouper les informations. Les efforts d'évaluation doivent être articulés autour des critères de **pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact**, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM <http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/GEF-TE-Guide_FRE.pdf>.

L'évaluation doit fournir des informations factuelles qui sont crédibles, fiables et utiles. L'évaluateur doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite du bureau de pays du PNUD, l'équipe chargée du projet, le conseiller technique Principal et les principales parties prenantes. L'évaluateur devrait effectuer une mission sur le terrain dans la zone d'intervention du Projet PIFSAP et effectuera la sélection des sites à visiter.
Les entretiens auront lieu au minimum avec les organisations et les particuliers suivants :

- Administrations de tutelle : (MECGCCRPRNF, DGFRN, CENATEL).
- Bureau Pays du PNUD ou « CO » : (Unité Environnement, Changement Climatique, Énergie et Développement durable)
- Équipe du Projet
- Organes consultatifs et communautés bénéficiaires au niveau locale : autorités locales, représentants des populations, coopératives, organisations villageoises, organisations, etc.
- Partenaires techniques et financiers
- Partenaires d'exécution locaux

L'évaluateur passera en revue toutes les sources pertinentes d'information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, les révisions budgétaires du projet, l'examen à mi-parcours, les rapports sur l'état d'avancement, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l'évaluateur juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l'équipe chargée du projet fournira à l'évaluateur aux fins d'examen est jointe à l'annexe B des présents termes de référence.

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET NOTATIONS

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (voir annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d'impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée. L'évaluation portera au moins sur les critères de **pertinence, efficacité, efficience et durabilité.** Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé d'évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont inclus dans l'annexe D.

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	***Notation***	***2 Agence d'exécution/agence de réalisation***	***Notation***
Conception du suivi et de l'évaluation à l'entrée		Qualité de la mise en œuvre par le PNUD: agence de réalisation	
Mise en œuvre du plan de suivi et d'évaluation		Qualité de l'exécution : agence d'exécution	
Qualité globale du suivi et de l'évaluation		Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	
3 Évaluation des résultats	***Notation***	**4 Durabilité**	***Notation***
Pertinence		Ressources financières	
Efficacité		Sociopolitique	
Efficience		Cadre institutionnel et gouvernance	
Note globale de la réalisation du projet		Environnemental	
		Probabilité globale de la durabilité	

À propos des critères de base

Pertinence
Il s'agira d'apprécier dans quelles mesures, les activités menées dans le cadre de chacun des produits du projet répondent aux attentes et priorités des acteurs principaux concernés par le projet, plus particulièrement les gestionnaires et conservateurs des forêts sacrées, les autorités communales d'intervention et des autres parties prenantes du projet.

Efficience
L'évaluation finale devra se prononcer sur l'efficience de l'intervention du PIFSAP. L'évaluation finale analysera tout retard, contrainte ou problème que le projet a rencontré et tirera les leçons utiles pour une éventuelle phase d'extension du projet.

Efficacité
L'évaluation finale devra se prononcer par rapport à la réalisation des objectifs spécifiques et l'utilisation par les bénéficiaires des résultats. Elle expliquera les écarts constatés et les raisons d'atteinte (partielle ou satisfaisante) ou de non atteinte des résultats. Elle analysera les risques et les impacts du projet. Également les leçons apprises et les bonnes pratiques seront évaluées et les approches pour leur internalisation et diffusion seront définies.
De façon concrète, l'évaluation permettra de répondre aux questions ci-après :

Durabilité

Durabilité environnementale: L'évaluation finale appréciera les principales questions de durabilité environnementale liées aux forêts sacrées et leur prise en compte par les activités du projet notamment les activités pour éviter la déforestation, les feux de brousse, l'exposition des sols et l'érosion subséquente; la création de zones tampons et des couloirs de connectivité qui permettront d'améliorer la durabilité des îlots de forêts comme conservatoires de gènes et écosystèmes viables pour continuer de produire des services environnementaux.

Durabilité socioculturelle: L'évaluation finale analysera l'engagement des autorités traditionnelles, communales dans la mise en œuvre de ce projet et dans la conception de tous plans d'utilisation des ressources durables négociée dans le cadre du contexte social et culturel des communautés concernées. Elle analysera le degré d'internalisation des acquis et bonnes pratiques et le niveau d'engagement de tous les acteurs et parties prenantes à l'appropriation et au respect des modèles de gestion mis en place.

Durabilité institutionnelle: La mission analysera le niveau de renforcement de capacité de la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) pour une pérennisation institutionnelle des initiatives en cours pour la gestion des forêts sacrées et communautaires en tant qu'entités communautaires sous la responsabilité des acteurs locaux. Elle donnera des pistes pour la consolidation des acquis.

Reproductibilité: Les initiatives de conservation et de gestion durable dans 10 groupes comprenant 58 forêts sacrées à travers le pays ont –elles généré un effet d'entrainement important et suscité une prise de conscience selon laquelle les forêts sacrées sont en effet une priorité pour l'environnement, la conservation des pratiques et mœurs traditionnels positifs de sauvegarde pour les acteurs communautaires, communaux et les structures forestières au Bénin.

FINANCEMENT/COFINANCEMENT DU PROJET

L'évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles. Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. Les évaluateurs bénéficieront de l'intervention du bureau de pays (CO) et de l'équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d'évaluation finale.

Cofinancement (type/source)	Propre financement du PNUD (en millions USD)		Gouvernement (en millions USD)		Organisme partenaire (en millions USD)		Total (en millions USD)	
	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel	Prévu	Réel
Subventions								
Prêts/concessions								

• Soutien en nature								
• Autre								
Totaux								

INTÉGRATION – « Mainstreaming »

Les projets appuyés par le PNUD et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L'évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, et du Gouvernement y compris l'atténuation de la pauvreté, l'amélioration de la gouvernance, la prévention des catastrophes naturelles et le relèvement après celles-ci et la problématique hommes-femmes. L'évaluation examinera la contribution de ce projet au Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF).

IMPACT

Les évaluateurs apprécieront dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions des évaluations doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré: a) des progrès vérifiables dans l'état écologique, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers ces réductions d'impact.
La mission analysera ici quels sont les effets/impacts que les bénéficiaires, institutions partenaires et groupes non-ciblés ressentent du projet ? Ces changements sont-ils durables?
Quelle est la nature de ces changements positifs, négatifs, directs, indirects, intentionnels, non-intentionnels ? Y a-t-il une relation causale entre les changements et la présence du projet ?
L'équipe de l'évaluation finale est amenée à fournir des indications sur les effets / impacts possibles qui peuvent surgir après le projet.

CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET ENSEIGNEMENTS

Le rapport d'évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d'enseignements. Les conclusions devraient se fonder sur les résultats et être basées sur des faits avérés. Les recommandations devraient être présentées en ordre de priorité, précise, pertinente et ciblées, en précisant les exécutants proposés pour les recommandations. Les leçons doivent être applicables à la zone d'intervention, à d'autres initiatives dans la région, et dans l'avenir.

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau de pays du PNUD. Le bureau de pays du PNUD contactera les évaluateurs en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l'équipe d'évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays si nécessaire. L'équipe de projet sera chargée d'assurer la liaison avec l'équipe d'évaluateurs afin d'organiser des entretiens avec les parties prenantes et des

visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc. L'Agence Gouvernementale de Coordination sera mise à contribution.

CALENDRIER D'ÉVALUATION

L'évaluation durera au total 25 jours selon le plan suivant :

Activité	Durée minimale
Préparation	4 jours
Mission d'évaluation	10 jours
Projet de rapport d'évaluation	8 jours
Rapport final	3 jours

Les date exactes de d'achèvement de chaque activités doit faire partie de la proposition du candidat au poste d'évaluateur international.

PRODUITS LIVRABLES EN VERTU DE L'ÉVALUATION

Les éléments suivants sont attendus de l'équipe d'évaluation :

Produits livrables	Table des matières	Durée	Responsabilités
Rapport initial	L'évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthode	Au plus tard deux semaines avant la mission d'évaluation.	L'évaluateur envoie au CO du PNUD
Présentation	Conclusions initiales	Fin de la mission d'évaluation	À la direction du projet, CO du PNUD
Projet de rapport final	Rapport complet, (selon le modèle joint) avec les annexes	Dans un délai de trois semaines suivant la mission d'évaluation	Envoyé au CO pour dissémination parmi les parties prenantes, examiné par le Conseiller Technique Régional (RTA), le service de coordination du programme et le Point Focaux du FEM et des conventions environnementales pertinentes
Rapport final*	Rapport révisé	Dans un délai d'une semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet	Envoyé au CO pour approbation et après aux fins de téléchargement sur le site du *Centre* de *Ressources en Évaluation* du PNUD. http://erc.undp.org/

*Lors de la présentation du rapport final d'évaluation, l'évaluateur est également tenu de fournir une « piste d'audit » (ou matrice de révisions), expliquant en détail la

façon dont les commentaires reçus ont (et n'ont pas) été traités dans ledit rapport. Voir l'Annexe H pour une modèle de « piste d'audit ».

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe d'évaluation sera composée deux consultants indépendants ; un chef d'équipe, expert international (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres régions du monde) et un expert national.

Le chef d'équipe, évaluateur international doit être un professionnel expérimenté, avec une expérience professionnelle pertinente d'au moins 10 ans, et préférablement francophone, mais qui maîtrise bien l'anglais. L'évaluateur sénior sera responsable de la production des versions préliminaire et finale du rapport d'Évaluation Finale.
Le consultant évaluateur facilitateur national qui connait bien l'objet du projet à l'étude, ainsi que le programme du PNUD et du FEM au Bénin est appelé à accompagner la mission de **l'évaluateur sénior** au terrain, en tant que **facilitateur**, mais ne sera pas responsable ni du rapport, ni des opinions d'évaluation. Il s'agit d'un contrat séparé vis-à-vis ce du consultant et évaluateur international.

Le candidat au poste d'évaluateur international doit posséder le profil suivant :

Éducation

- Diplôme universitaire de niveau BAC+5 dans domaine académique pertinent, comme en géographie, sciences environnementales, politiques ou sociales, relations internationales, études du développement ou autre équivalent.

Expérience:

- Au minimum 10 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de l'environnement et du développement ;
- Connaissances approfondies dans le domaine de la gestion des aires protégées, de gestion de ressources naturelles et de la biodiversité ;
- Une expérience antérieure avec des évaluations indépendantes des projets de développement, démontrée à travers la formulation de rapports de qualité approuvés et publiés ;
- Expérience avec les méthodologies de suivi et d'évaluation axées sur les résultats, y compris dans l'application d'indicateurs SMART ;
- Expérience en liaison avec le gouvernement et les organisations internationales;

Langue:

- Une excellente maîtrise de la langue française et la connaissance de l'anglais sont exigées tant écrite qu'orale.

Le consultant national facilitateur doit avoir le profil suivant :

- 5 ans minimum d'expérience professionnelle pertinente
- Une connaissance du projet est un atout ;
- Des connaissances techniques dans les domaines focaux ciblés ; et
- Une excellente maîtrise de la langue française est exigée tant écrite qu'orale ;
- Une bonne maîtrise de la langue anglaise est un atout.

Pour les **instructions aux soumissionnaires** et la méthode d'évaluation des candidatures, voir les TDRs conforme publié dans le site UNDP Jobs. Un/e consultant/e international et un facilitateur national seront recruté/e sur la base des procédures PNUD. L'évaluateur sélectionné ne doit pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d'intérêts avec les activités liées au projet.

Ils doivent présenter une offre technique composée d'une lettre de motivation, du calendrier de mise en œuvre et une copie de leur diplôme le plus élevé.
Ils doivent aussi présenter une offre financière.

Durée de la mission : 25 jours pour le consultant évaluateur sénior, chef d'équipe et 20 jours pour le consultant associé.

L'évaluation doit être rigoureusement terminée au plus tard le 10 novembre 2016.

CODE DE DÉONTOLOGIE DE L'ÉVALUATEUR

Les consultants en évaluation sont tenus de respecter les normes éthiques les plus élevées et doivent signer un code de conduite (voir Annexe E) à l'acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations ».

Modalités de paiement et spécifications pour le **consultant évaluateur international :**

%	Étape
10 %	Suite à la soumission et l'approbation de rapport de démarrrage de l'évaluation
40 %	Suite à la présentation et l'approbation de la version préliminaire du rapport d'évaluation finale
50 %	Suite à la présentation et l'approbation (par le CO et le RTA du PNUD) du rapport d'évaluation finale définitif.

Modalités de paiement et spécifications pour le **consultant facilitateur national** :

%	Étape
10 %	Suite à la soumission et l'approbation du rapport de démarrage de l'évaluation
40 %	Suite à la présentation et l'approbation de la version

	préliminaire du rapport d'évaluation finale
50 %	Suite à la présentation et l'approbation (par le CO et le RTA du PNUD) du rapport d'évaluation finale définitif.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que de leurs propositions financières. Les femmes qualifiées et les membres des minorités sociales sont invités à postuler.

Annexe A aux TDRs: CADRE LOGIQUE DU PROJET

Le cadre logique du projet, est organisé en 3 résultats et 11 produits :

Résultat 1. La dégradation et l'empiètement sur les Forêts Sacrées prennent fin
Produit 1.1. Politique et cadre juridique pour permettre une expansion des AP à travers l'intégration des forêts sacrées comme zones de conservation de la communauté
Produit 1.2. Changements institutionnels facilitant l'adoption d'une nouvelle structure de gestion des forêts sacrées avec la participation de la communauté et des autorités traditionnelles
Produit 1.3. Des exercices de planification participative des forêts sacrées pour permettre la gestion de la conservation et l'utilisation durable des zones tampons
Produit 1.4. Des politiques et initiatives créent et soutiennent des mesures incitatives pour une bonne gérance dans les Forêts Sacrées
Résultat 2. La biodiversité est conservée et utilisée de façon durable dans 6 groupes de Forêts Sacrées
Produit 2.1. Les institutions locales en charge de la gestion de la forêt sont créées et maintenues de manière plus durable
Produit 2.2. Les zones tampons et les couloirs de connectivité sont délimités et les plans de gestion durable correspondants sont préparés
Produit 2.3. Des accords de partenariat signés entre les différents niveaux des autorités gouvernementales, les groupes religieux traditionnels et d'autres partenaires
Produit 2.4. Systèmes de suivi de la biodiversité développés et données contribuant à un ''Répertoire de Savoirs sur les Forêts Sacrées''
Résultat 3. Des modèles d'utilisation durable autour des forêts sacrées sont mis en œuvre sur une base de démonstration
Produit 3.1. Des régimes d'utilisation durable définis en partenariat avec les institutions de recherche et à travers des processus de planification participative.
Produit 3.2. Des kits de production durable pour les NTFP, les plantes médicinales et des services d'écotourisme développés en partenariat avec les institutions de recherche, les groupes communautaires et les ONG
Produit 3.3. Mise en œuvre à titre expérimental des programmes d'utilisation durable dans 10 groupes de forêts sacrées.

Annexe B aux TDRs: Liste des documents à examiner par les évaluateurs

- ✓ Documents Phase préparatoire PDF-B
- ✓ Document de projet et annexes
- ✓ Plans de travail et budgets du projet
- ✓ Rapports du comité de pilotage national
- ✓ Politique de suivi et d'évaluation du FEM, février 2006
- ✓ Politique d'évaluation du PNUD, mai 2006
- ✓ Rapports techniques et publications de projets
- ✓ Rapport de démarrage. Projet PIFSAP. (juin 2011).
- ✓ Rapport programme de sensibilisation
- ✓ Série de rapports semestriels
- ✓ Série Rapports annuels 2011, 2012, 2013
- ✓ Plan de formation des bénéficiaires.
- ✓ Plan d'implication des acteurs.
- ✓ Lignes directrices verdissement PDC.
- ✓ Plan de formation des gestionnaires des aires protégées.
- ✓ Ligne directrices Schéma Directeur.
- ✓ Schéma directeur d'aménagement.
- ✓ Mécanisme de Financement Durable.
- ✓ Plan opérationnel législation.
- ✓ Plan opérationnel de communication du projet PIFSAP.
- ✓ Projets de texte législatifs et organisationnels
- ✓ Série rapports des CTS/CO
- ✓ Série de rapports de mission des équipes nationales
- ✓ Série de rapports de mission de l'équipe régionale
- ✓ Série rapports d'ateliers
- ✓ Rapport de l'évaluation mi-parcours
- ✓ Série de bulletins d'information PIFSAP-Infos
- ✓ Articles divers
- ✓ Série de rapports techniques d'études
- ✓ Rapport de capitalisation Expérience de reverdissement des PDC

Annexe C aux TDRs: Questions d'évaluation

Cette Matrice de critères d'évaluation doit être complètement remplie / modifiée par le consultant pour être incluse dans le rapport de démarrage de l'Évaluation Finale et en tant qu'annexe au rapport de l'Évaluation Finale.

Critères des questions d'évaluation	Indicateurs	Sources	Méthodologie
Pertinence : Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national ?			
La conception du projet est-elle en accord avec les politiques et stratégies nationales (SCRP et l'UNDAF, Plans de développement, Stratégies et Politiques Sectorielles Nationales et les OMD, etc.) ?	•	•	•
Le projet est-il en accord avec l'objectif stratégique pour la biodiversité et le programme stratégique 3 (PS3) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ?	•	•	•
Les indicateurs de suivi et évaluation du projet sont-ils appropriés pour rendre compte de l'efficacité de l'action ?	•	•	•
Les activités développées ont-elles pu répondre aux priorités pour l'atteinte des résultats dans les délais et selon la qualité requise ?	•	•	•
Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints ?			
Quel est l'état actuel des produits du projet ?	•	•	•
Quels sont les principaux facteurs (positifs ou négatifs), internes ou externes au dispositif de mise en œuvre, qui ont affecté la mise en œuvre du projet? Comment ces facteurs ont-ils pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du projet?	•	•	•

Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PNUD, du FEM, du gouvernement et des communes bénéficiaires sont-elles anticipées et mobilisées dans les délais appropriées?	•	•	•
Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) mises à disposition ont-elles été utilisées de manière appropriée pour atteindre les objectifs attendus?	•	•	•
La stratégie de partenariat développée a-t-elle été appropriée et efficace? Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance ?	•	•	•
Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par les partenaires de mise en œuvre, ont-elles été appropriées et efficaces?	•	•	•
Le projet a-t-il fonctionné avec l'effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâche ?	•	•	•
Les mécanismes adéquats de suivi ont-ils été mis en place vis-à-vis des résultats attendus ?		•	•
Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•

Durabilité : Dans quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme ?			
•	•	•	•
•	•	•	•
•	•	•	•
Impact : Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?			
•	•	•	•
•	•	•	•

Annexe D aux TDRs: Échelles de notations

Notations pour l'efficacité, l'efficience, les résultats, le suivi et l'évaluation, note globale de la réalisation du projet, et agence d'exécution/agence de réalisation	***Notations de durabilité***	***Notations de la pertinence***
6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes 5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures 4 Modérément satisfaisant (MS) : lacunes modérées 3 Modérément Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes 2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs 1 Très insatisfaisant (HU) : de graves problèmes	4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité 3 Moyennement probable (MP) : risques modérés 2 Moyennement peu probable (MU) : des risques importants 1 Improbable (U) : risques graves	2 Pertinent (P) 1 Pas pertinent (PP)
Notations supplémentaires le cas échéant : Sans objet (S.O.) Évaluation impossible (E.I.)		

Annexe E aux TDRs : Formulaire d'acceptation du code de conduite du consultant en évaluation

Les évaluateurs:

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations ; Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.
5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.
7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l'utilisation des ressources de l'évaluation.

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation[5]

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies
Nom du consultant :

_____

Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant) :

_____

Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.
Signé à *lieu* le *date*
Signature : _____

[5] www.unevaluation.org/unegcodeofconduct

Annexe F aux TDRs : Grandes lignes du rapport d'évaluation6

i. Page d'introduction
- Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
- Nº d'identification des projets du PNUD et du FEM
- Calendrier de l'évaluation et date du rapport d'évaluation
- Région et pays inclus dans le projet
- Programme opérationnel/stratégique du FEM
- Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
- Membres de l'équipe d'évaluation
- Remerciements

ii. Résumé
- Tableau de résumé du projet
- Description du projet (brève)
- Tableau de notations d'évaluation
- Résumé des conclusions, des recommandations et des enseignements

iii. Acronymes et abréviations
(Voir : Manuel de rédaction du PNUD[7])

1 Introduction
- Objectif de l'évaluation
- Champ d'application et méthodologie
- Structure du rapport d'évaluation

2 Description et contexte de développement du projet
- Démarrage et durée du projet
- Problèmes que le projet visait à régler
- Objectifs immédiats et de développement du projet
- Indicateurs de base mis en place
- Principales parties prenantes
- Résultats escomptés

3 Conclusions
(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d'un (*) doivent être notés[8])

3.1 Conception/Formulation du projet
- Analyse ACL/du cadre des résultats (Logique/stratégie du projet ; indicateurs)
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Approche de réplication
- Avantage comparatif du PNUD

[6] Le rapport ne doit pas dépasser *40* pages au total (en excluant les annexes).

[7] Manuel de style du PNUD, Bureau des communications, Bureau des partenariats, mis à jour en novembre 2008

[8] Voir l'annexe D pour plus d'explications sur les notations.

- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

3.2 Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
- Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
- Commentaires provenant des activités de suivi et d'évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
- Financement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*), et évaluation globale (*)
- Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l'exécution avec PNUD (*) et le partenaire de mise en œuvre (*) et questions opérationnelles

3.3 Résultats des projets

- Résultats globaux (réalisation des objectifs) (*)
- Pertinence (*)
- Efficacité (*)
- Efficience (*)
- Appropriation par le pays
- Intégration
- Durabilité : les ressources financières (*), sociopolitique (*), cadre institutionnel et gouvernance (*), l'environnement (*), et probabilité globale de la durabilité (*)
- Impact

4 Conclusions, recommandations et enseignements

- Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet
- Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
- Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
- Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite

5 Annexes

- TR
- Itinéraire
- Liste des personnes interrogées
- Résumé des visites sur le terrain
- Liste des documents examinés
- Tableau des questions d'évaluation
- Questionnaire utilisé et résumé des résultats
- Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Annexe G aux TDRs : Formulaire d'autorisation du rapport d'évaluation

(à remplir par le CO et le conseiller technique du PNUD-FEM affecté dans la région et à inclure dans le document final)

Rapport d'évaluation examiné et approuvé par Bureau de pays du PNUD Nom : _____ Signature : _____ Date : _____ CTR du PNUD-FEM Nom : _____ Signature : _____ Date : _____

Annexe H aux TDRs : Piste d'AUDIT de l'Évaluation Finale

L'équipe d'évaluation doit fournir une « piste d'audit » indiquant explicitement comment les observations reçues ont (et n'ont pas) été abordées dans le rapport d'évaluation finale révisé. L'équipe d'évaluation doit fournir cette piste d'audit lorsqu'elle soumet la version finale du rapport d'évaluation au bureau de pays. Ce qui suit est un modèle de piste d'audit qui devrait être inclus en annexe dans la version définitive du rapport de l'Évaluation Finale.

Aux commentaires reçus le (*date*) de l'Évaluation Finale du projet « Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin - PIFSAP » (PIMS # 2823 du PNUD), *les commentaires suivants ont été apportés en mode révision au rapport d'Évaluation Finale; ils sont référencés par institution (colonne "Auteur") et numéro de commentaire de révision (colonne "#"):*

Auteur	#	No. Parag / emplacement du commentaire	Commentaire/Observation sur la version préliminaire du rapport d'Évaluation Finale	Réponse de l'équipe d'évaluation et actions prises

Annexe I aux TDRs : Zones d'intervention du Projet

Groupe	N° de groupe	Département	Commune	Village
Groupe de FS du parc Pendjari	1	Atacora	Toucountouna	Wansokou
			Tanguiéta	Tora Yarifarè
			Cobly	Datori
				Cobly
	2	Atlantique	Allada	Agbanou
			Allada	Gbowélé
			Ouidah	Tovè
			Sô – Ava	Ahomey Lokpo
			Abomey Calavi	Dokomey
Groupe FS du Parc national W	3	ALIBORI	Banikoara	Goubagou
				Banikoara
			Ségbana	Libantè
			Gogounou	Zougou Kpantrossi
	4	Borgou	Parakou	Tourou
			N'Dali	Ouénou
			Tchaourou	Wari maro
			Bembèrèkè	Bouanri
				Bembèrèkè
				Ina I
Groupe FS de la FC Agoua	5	COLLINES	Bantè	Agoua
			Glazoué	Affizoungo
			Ouèssè	Ouèssè
			Savalou	Ouèssè
	6	Couffo	Aplahoué	Badjamey,
				Lonkly
			Dogbo	Dogbo Ahomey
			Djakotomey	Zohoundji
	7	DONGA	Bassila	Kikilé
			Djougou	Sèrou
				Onlou
Groupe de FS du Mono	8	Mono	Athiémé	kpinnou (Doncondji)
			Bopa	Soyhoué
	9	OUEME	Avrankou	Houndomè
			Aguégués	Bèmbè
			Aguégués	Kodji
			Adjarra	Anagodomè
			Adjohoun	Sissèkpa
		PLATEAU	Adja Ouèrè	Tatonnonkon
				Adja Ouèrè
			Ifangni	Daagbè Nagot
				Gblogblo
				Ifangni.
			Pobè	Itchakpa

Groupe	N° de groupe	Département	Commune	Village
			Kétou	Adakplamè
		Zou	Zagnanado	Doga
				Bamè
			Agbagnizoun	Kpodji
				Akodébakou
Groupe de FS du domaine protégé de Djidja	10	ZOU	Bohicon	Zoungoudo
			Bohicon	Kpassagon
			Zogbodomey	Lokoli
			Zogbodomey	Koussoukpa
			Djidja	Avocanzoun

B. Itinéraire

1. Préparation de la mission
2. Collecte et appréciation des données évaluatives
    a) Revue documentaire
    b) Entretiens avec les acteurs
    c) Visites des sites
3. Elaboration du projet de rapport d'évaluation
    A. Formulation du projet
    B. Mise en œuvre du projet
    C. Suivi et évaluation
    D. Résultats du projet
    E. Appropriation par le pays
    F. Impacts
    G. Conclusions, recommandations et enseignement
4. Elaboration du Rapport final

C. Liste des personnes interrogées (Niveau central et zone Nord)

Institution	Lieu	Type d'acteur	Nom et prénoms	Implication	Fonction	Contacts
PNUD Bénin						
PMSU	Cotonou	Assureur qualité	Adrien TIGO		Chargé de suivi évaluation	
TL/DDCI	Cotonou	Coordination	Isidore AGBOKOU		Team Leader	
CPE	Cotonou	Coordination	Tossou Elisabeth		Chargé programme	96964508
R/S-E	Cotonou	Assureur qualité	Agani Oloni Alain		Chargé de suivi évaluation	94858485
Partenaires techniques et financiers						
Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements climatiques, du reboisement, de la Protection des ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF) ministère du Cadre de vie et du Développement Durable (MCVDD)						
	Cotonou	Partie nationale	Monsieur Delphin AÎDJI	Point focal opérationnel du FEM	DPP	97128975
	Cotonou	Partie nationale	Théophile KAKPO	Ex DNP	Conseiller du MCVDD	96121120
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)						
Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT)						
ANCB						
Inspections Forestières						
	Ouèssè	Equipe projet	Kiki Paul	Mise en œuvre	R/S-E	97756419
Conseils communaux						
	Tanguiéta	Partie prenante	Pégo féïçale	Administration locale	CSPDL	96066848
	Tanguiéta	Partie prenante	Dako Moussa	Administration locale	Chargé de la promotion de l'économie locale	97540000

	Bembèrèkè	Partie prenante	Lafia Tamou Adam	Administration locale	Point focal	96647613
	Bembèrèkè	Partie prenante	Lafia Saka Nassaire	Administration locale	CSADE	95114641
	Bembèrèkè	Partie prenante	Chabi Yô Karanin	Président comité	Guide touristique	96066523
	Djougou	Partie prenante	Karim Boukari	Point focal	CS/Aménagement	97877304
	Djougou	Partie prenante	Zountori Bouhari	Surveillance forêt	Noble cours royale	
	Djougou	Partie prenante	Akpaki Zoumarou	Surveillance forêt	Président comité Sérou	
Comités Villageois de Gestion Des forêts sélectionnées pour la visite de terrain						
	Glazoué-Gomé-Aglassouvi	Comité villageois	Affeto Léon	Surveillance forêt	Secrétaire	97813505
	Glazoué-Gomé-Aglassouvi	Comité villageois	Affeto Théophile	Surveillance forêt	membre	97909212
	Glazoué-Gomé-Aglassouvi	Comité villageois	Affeto Michel	Surveillance forêt	Président	97480112
	Glazoué-Gomé-Aglassouvi	Comité villageois	Aminakpo Léonard	Surveillance forêt	membre	95998414
	Glazoué-Gomé-Aglassouvi	Comité villageois	Sokpowe Cyriaque	Surveillance forêt	membre	64679531
	Bantè-Malomi-Igbokpokporo	Comité villageois	Atchadé Alagbé	Dignitaire-propriétaire	Président	
	Bantè-Malomi-Igbokpokporo	Comité villageois	Gbaguidi Ogou Aunoré	Surveillance forêt	Secrétaire	
	Bantè-Malomi-Igbokpokporo	Comité villageois	Basson Christine	Surveillance forêt	Trésorière	
	Bantè-Malomi-Igbokpokporo	Comité villageois	Ogou Léon	Surveillance forêt	superviseur	
	Bassila-Patargo-Igbodognin	Comité villageois	Takpa Abdoulaye	Surveillance forêt	Président	
	Bassila-Patargo-Igbodognin	Comité villageois	Mama Alimiyao	Surveillance forêt	Secrétaire	96588915
	Bassila-Patargo-Igbodognin	Comité villageois	Salifou Sanni	Surveillance forêt	Membre	
	Djougou_Onklou_Adjandjanhoun	Comité villageois	Boukari Assoumanou		Président	
	Djougou_Onklou_Adjandjanhoun	Comité villageois	Salifou Théga	Surveillance forêt	secrétaire	
	Djougou_Onklou_Adjandjanhoun	Comité villageois	Salifou Ibrahim	Surveillance forêt	Dignitaire	
	Parakou- Sinagourou-Gbébouyèkè	Comité communal	Chabi Boro	Représentant de l'administration	Point focal	97114078
	Parakou- Sinagourou-Gbébouyèkè	Comité villageois	Sabi Gnigourou Bio	Surveillance forêt	Secrétaire	
	Ouèssè_Winman	Comité villageois	Ahichémè	Surveillance forêt	secrétaire	95280828

			Antoine			
	Ouèssè_Winman	Comité villageois	Ahichémè Valéry	Surveillance forêt	trésorier	95382432
Organisations non –Gouvernementales/Humanitaires						
ANAPRAMETRAB	Cotonou	Partenaire	Ade Calixte	tradithérapeute	Président	97695781/64244040
CAPES	Cotonou	Prestataire	Gbongbouin comlan	ONG	Directeur exécutif	96819497/95407118
Conseil National des Rois Bénin						

D. Liste des personnes interrogées (Niveaun central et zone sud)

Institution	Lieu	Type d'acteur	Nom et prénoms	Implication	Fonction	Contacts
PNUD Bénin						
PMSU	Cotonou	Assureur qualité	Adrien TIGO		Chargé de suivi évaluation	
TL/DDCI	Cotonou	Coordination	Isidore AGBOKOU		Team Leader	
Ministère de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements climatiques, du reboisement, de la Protection des ressources Naturelles et Forestières (MECGCCRPRNF) ministère du Cadre de vie et du Développement Durable (MCVDD)						
Cabinet du Ministre MCVDD	Cotonou	Partie nationale	Théophile KAKPO	Ex DNP	Conseiller du MCVDD	
ANAPRAMETRAB	Cotonou	Partenaire	Ade Calixte			
			Roch Houngnihin			
	Ouidah	Communauté Forestière	MITO DAHO DEFFODJI	Dignitaire	18eme Roi de Ouidah	95 40 96 26
	Ouidah	Service communal	HOUSSOU Alain Ghislain	Agent de Mairie	Point focal	95 40 96 26
	Abomey-Calavi	Communauté Forestière	LOKONON Athanase	Producteur agricole	Président Forêt DOKODJI	97 60 75 00
	Adjohoun	Service communal	GOUTON Agossa Wilfried	Agent de la Mairie	Point Focal	97 76 78 35
	Adjohoun	Communauté forestière	HOUNGBEDJI Agounmalo	Producteur agricole	Bénéficiaire	97 59 13 61
	Zagnannado	Service communal	AGBESSI Jocelyne	Agent de la Mairie	Point Focal	96 07 78 61
	Zagnannado	Communauté forestière	Dah Hinvinon	Dignitaire	Bénéficiaire	95 15 27 48
	Bohicon	Service communal	CADASSOU Marcien	Agent de la Mairie	Point Focal	95 85 60 70
	Bohicon	Communauté forestière	SOGLO Armiyaou	Guide Site archéologique	Bénéficiaire	95 31 53 64

	Didja	Point focal	DANNOUDO Sébatien	Agent Mairie	Point focal	97 22 63 70
	Didja	Communauté forestière	AVOKANZOUNON Sèkofolè	Trésorier	Bénéficiaire	
	Didja	Communauté forestière	AVOKANZOUNON Armand	Secrétaire Adjoint	Bénéficiaire	
	Didja	Communauté forestière	SIHOUNZO Adrien	Secrétaire	Bénéficiaire	95 54 21 36
	Djakotomey	Service communal	HOUEDE Ludovic	SG Mairie	Point Focal	95 59 16 71
	Dogbo	Service communal	SOSSOUKPE Yolande	Agent de la Mairie	Point Focal	97 23 21 20
	Athiémé	Communauté forestière	HOUNGUEVI Pierre	Secrétaire	Bénéficiaire	95 13 12 41
	Athiémé	Communauté forestière	AMOUSSOU Antoine	Trésorier	Bénéficiaire	-
	Athiémé	Communauté forestière	SEVI Kingbèdé	Membre	Bénéficiaire	-
	Bopa	Communauté forestière	GANNONGBE Hounnou	Trésorier	Bénéficiaire	97 71 80 92
	Bopa	Communauté forestière	GANNONGBE Zoungnonsi	Membre	Bénéficiaire	-
	Bopa	Communauté forestière	GANNONGBE Yéhoussi	Membre	Bénéficiaire	-
	Bopa	Communauté forestière	GANNONGBE Odanwéhoussi	Membre	Bénéficiaire	-
	Bopa	Communauté forestière	AZIAGNON Ehoussi	Membre	Bénéficiaire	-
	Bopa	Communauté forestière	AZIABOU Kobossi	Membre	Bénéficiaire	-

	Bopa	Communauté forestière	AZIABOU Emmanuel	Membre	Bénéficiaire	
	Bopa	Communauté forestière	ADANDEDJAN Kofassi	Membre	Bénéficiaire	

E. Liste des documents examinés

1. Acquis bonnes pratiques pifsap
2. Arrêté ministériel 0121MEHU
3. BUDGETSheets2823 Benin Sacred Forests 280610
4. Directives pour réaliser les évaluations finales des projets du FEM et soutenus par le PNUD
5. Directives pour la conduite de l'examen à mi-parcours des projets appuyés par le PNUD et financés par le GEF
6. Document METT version 2007 wwf
7. Guide d'utilisation de la base de donnees pifsap
8. Liste des forêts sacrées
9. Liste representants des comites locaux de gestion et participants à la formation
10. Point Contributions FS Erice
11. Points des dépenses du pifsap par produits 2011 et 2012
12. Points des dépenses du pifsap par produits 2013
13. PRODOC 2823 Benin Sacred Forests 280610
14. PTA 2011 Projet forêt sacrée vers final
15. PTA 2012 PIFSAP version 25 janvier 2012
16. PTA 2013 PIFSAP
17. PTA 2014 PIFSAP
18. PTA 2014 PIFSAP allocation budgetaire
19. PTA 2015 PIFSAP
20. PTA 2016 PIFSAP
21. Project Implementation Review (PIR) 2016
22. Rapport d'évaluation METT
23. Rapport appui à l'élaboration du PIR 2013
24. Rapport ctp pifsap revu
25. Rapport de la 2ème session ordinaire_CP 2012 PIFSAP
26. Rapport évaluation 2012 PIFSAP version finale
27. Rapport Final 1er CoP
28. Rapport Final mise en oeuvre PIFSAP 2015
29. Rapport pour CoP1 20131
30. Rapport revue 4 PIFSAP
31. Rapport revue 4TR03 PIFSAP 2013
32. Rapport annuel 2012
33. Rapport annuel pifsap
34. Rapport Post Formation PISAP 15_1
35. Rapport de formation en apiculture 2016

F. Matrice d'évaluation

Critères	Questions évaluatives	Sous questions	Indicateurs	Sources	Méthodologie de collecte	Méthodologie d'analyse
Pertinence	Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'environnement et de développement au niveau local, régional et national?	La conception du projet est-elle en accord avec les politiques et stratégies nationales (SCRP et l'UNDAF, Plans de développement, Stratégies et Politiques Sectorielles Nationales et les OMD, etc.)?		Prodoc, SCRP et l'UNDAF, Plans de développement, Stratégies et Politiques Sectorielles Nationales et les OMD, etc.	Revue documentaire	Analyse de pertinence
		Le projet est-il en accord avec l'objectif stratégique pour la biodiversité et le programme stratégique 3 (PS3) du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)?		Prodoc, stratégie pour la biodiversité, Programme stratégique 3 (PS3) du Fonds pour l'Environnement Mondial	Revue documentaire	Analyse de pertinence
		Les indicateurs de suivi et d'évaluation du projet sont-ils appropriés pour rendre compte de l'efficacité de l'action?	Adéquation entre les indicateurs du projet et sa logique d'intervention	Prodoc	Revue documentaire	Analyse de pertinence
		Les objectifs du projet cadrent-ils avec les besoins et les demandes des bénéficiaires en matière d'environnement?	Adéquation entre les objectifs du projet et les besoins et demandes des bénéficiaires	Prodoc, autre document qui retrace les besoins et demandes des bénéficiaires en matière d'environnement Discussions avec les différentes parties prenantes	Revue documentaire Discussions avec les bénéficiaires	Analyse de pertinence Analyse de la perception des bénéficiaires
Cohérence interne	Les diverses ressources et instruments mobilisés peuvent-ils concourir à la réalisation des objectifs du projet (cohérence	Les actions/activités développées permettent-ils d'atteindre les objectifs du projet?		Prodoc	Revue documentaire	Analyse de la cohérence des actions/activités/ Produits avec les objectifs du projet

	interne)					
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats escomptés et les objectifs du projet ont-ils été atteints?	Quel est l'état actuel des produits du projet en termes de préservation des forêts sacrées, d'utilisation durable de la biodiversité des forêts sacrées et de mise en place des modèles d'utilisation durable autour des forêts sacrées ?	Niveau d'atteinte des cibles des indicateurs du projet Taux d'exécution physique Taux d'exécution financière	Rapports annuels de mise en œuvre du projet	Revue documentaire et calcul	Analyse du niveau d'atteinte des cibles des indicateurs par produit du projet, du taux d'exécution physique et du taux d'exécution financière
		Quels sont les principaux facteurs internes (positifs ou négatifs) au dispositif de mise en œuvre, qui ont affecté la mise en œuvre du projet?	Principaux facteurs internes (positifs ou négatifs) au dispositif de mise en œuvre	Différents Rapports	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, le personnel du projet, PNUD et la partie nationale	Analyse SWOT
		Quels sont les principaux facteurs externes (positifs ou négatifs), au dispositif de mise en œuvre, qui ont affecté la mise en œuvre du projet?	Principaux facteurs externes (positifs ou négatifs) au dispositif de mise en œuvre	Différents rapports du Projet, autres rapports d'autres projets environnementaux	Revue documentaireEntretiens avec lesparties prenantes, lepersonnel du projet, PNUD et la partie nationale	Analyse SWOT

		Comment ces facteurs ont-ils pu limiter ou faciliter les progrès vers la réalisation des objectifs du projet?		Différents papports du Projet, autres rapports d'autres projets environnementaux	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, le personnel du projet, PNUD et la partie nationale	
		Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) requises du PNUD, du FEM, du gouvernement et des communes bénéficiaires sont-elles mobilisées dans les délais appropriées?	Ressources mobilisées/ressources attendues Délai de mobilisation			
		Les différentes ressources (humaines, matérielles et financières) mises à disposition ont-elles été utilisées de manière appropriée pour atteindre les objectifs attendus?				
		La stratégie de partenariat développée a-t-elle été appropriée et efficace?				
		Comment est-ce que les partenaires financiers ont-ils apporté de la valeur ajoutée au projet et étaient-ils assez responsables et harmonisés dans leur assistance?				
		Les structures de gestion mises en place ainsi que les méthodes de travail développés aussi bien par le PNUD que par les partenaires de mise en œuvre, ont-elles été appropriées et efficaces?				

		Le projet a-t-il fonctionné avec l'effectif adéquat de personnel, les compétences requises et selon une bonne distribution de tâche?	Effectif recruté versus effectif prévu dans l'organigramme Adéquation profil-poste Mécanisme de délégation de pouvoir Dispositif de prise de décision	Document du Projet (organigramme) Liste et CV du personnel recruté Compte-rendu de réunion	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, le personnel du projet, PNUD et la partie nationale	
		Les prestataires de service ont-ils été sélectionnés conformément aux procédures établies par l'ensemble des acteurs clés du projet?		PV de sélection des prestataires de service Manuel de procédures administratives et financières du projet	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, le personnel du projet, PNUD et la partie nationale	
		Quelle est la qualité des services fournis par les prestataires?		Rapports d'activitésRapports de réception des services	Revue documentaireEntretiens avec lesparties prenantes, lepersonnel du projet, PNUD et la partie nationale	
		Des mécanismes adéquats de suivi ont-ils été mis en place pour l'obtention des résultats attendus?		Mécanismes de suivi-évaluation Rapports de mise en œuvre	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, le personnel du projet, PNUD et la partie	

					nationale	
Efficience	Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux?	Les ressources financières du projet ont-elles été bien mobilisées en temps voulu et utilisées à moindre coût?	Modalités de mobilisation des ressources financières	Rapports financiers de mise en œuvre du projet Rapports d'activités	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, le personnel du projet, PNUD et la partie nationale	Examen du dysfonctionnement du dispositif organisationnel et institutionnel de mobilisation des ressources, de mise en place et de démarrage du projet
		Les ressources techniques et organisationnelles du projet ont-elles été bien mobilisées en temps voulu?	Modalités de mobilisation des ressources techniques et organisationnelles	Rapports financiers de mise en œuvre du projet Rapports d'activités/rapport de démarrage	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, le personnel du projet, PNUD et la partie nationale	Examen du dysfonctionnement du dispositif organisationnel et institutionnel de mobilisation des ressources, de mise en place et de démarrage du projet
		Les ressources humaines du projet ont-elles été bien mobilisées en temps voulu et utilisées à moindre coût?	Modalités de mobilisation des ressources humaines	Rapports financiers de mise en œuvre du projet Rapports d'activités/rapport de démarrage	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, le personnel du projet, PNUD et la partie nationale	Examen du dysfonctionnement du dispositif organisationnel et institutionnel de mobilisation des ressources, de mise en place et de démarrage du projet

		La mise en œuvre du projet est-elle efficiente par rapport à tout l'investissement consenti (moyens humains, matériels, financiers, techniques)?	Comparaison entre les coûts des investissements et les coûts administratifs des activités réalisées (voir un projet similaire ou standards SNU) Rapprochement des résultats obtenus avec les sommes dépensées	Rapports financiers de mise en œuvre du projet Discussion avec les parties prenantes et les responsables financiers du projet, du PNUD et de la partie nationale si possible	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes, le personnel du projet, PNUD et la partie nationale	Ressources dépensées rapportées au % de réalisation des résultats escomptés Analyse de l'adéquation des budgets prévus aux dépenses engagées Explication des éventuels surcoûts et retards observés ; Analyse de modalités possibles qui auraient permis d'atteindre les mêmes résultats avec des moyens plus restreints ou des instruments différents
		Les résultats attendus sont-ils atteints conformément aux délais prévus?	Importance des retards dans la mise en œuvre du projet	Plans de travail Rapports annuels de mise en œuvre du projet Discussions avec les différentes parties prenantes	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes	Analyse des écarts/amplitudes des retards Examen du dispositif organisationnel et institutionnel de mise en œuvre du projet

		Dans quelle mesure le système de suivi-évaluation fournit-il des données fiables et vérifiables lui permettant de prendre les décisions nécessaires et d'adapter la mise en œuvre du projet à l'évolution du contexte?	Disponibilité des données de qualité permettant de suivre les progrès vers l'atteinte des résultats (avec la prise en compte du genre et des droits humains)	Plans de travailRapports annuels demise en œuvre du projetDiscussions avec les différentes parties prenantes	Revue documentaireEntretiens avec lesparties prenantes	Examen du dispositif organisationnel etinstitutionnel de mise en œuvre du projet
		Dan quelle mesure le projet a-t-il un mécanisme efficient de coordination, de partenariat et de synergie?	Fonctionnement du projet	Plans de travail Rapports annuels de mise en œuvre du projet Discussions avec les différentes parties prenantes	Revue documentaire Entretiens avec les parties prenantes	
Impact	Existe-t-il des indications à l'effet que le projet a contribué au (ou a permis le) progrès en matière de réduction de la tension sur l'environnement, ou à l'amélioration de l'état écologique ?	Quels changements se sont-ils produits dans la communauté depuis le début du projet: - en termes de dégradation des forêts sacrées? - En termes d'envahissement/empiètement des forêts sacrées?	Niveau de dégradation des forêts sacrées Niveau d'envahissement/empiètement des forêts sacrées Perception de la communauté sur les niveaux de dégration et d'envahissement des forêts sacrées Perception de la communauté sur la protection des forêts sacrées	- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire - Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les bénéficiaires	Analyse du niveau de dégradation et d'envahissement des forêts sacrées Analyse des perceptions des communautés Etudes de cas (observations directes de la situation de certaines forêts sacrées

		Quels changements se sont-ils produits dans la communauté depuis le début du projet: - en termes de dégradation des forêts sacrées? - En termes d'envahissement/empiètement des forêts sacrées?	Niveau de dégradation des forêts sacrées Niveau d'envahissement/empiètement des forêts sacrées Perception de la communauté sur les niveaux de dégration et d'envahissement des forêts sacrées Perception de la communauté sur la protection des forêts sacrées	- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire - Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les bénéficiaires	Analyse du niveau de dégradation et d'envahissement des forêts sacrées Analyse des perceptions des communautés Etudes de cas (observations directes de la situation de certaines forêts sacrées
		Lesquels de ces changements peuvent-ils être attribués au projet?	Changements attribuables au projet	- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire - Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les bénéficiaires	Analyse du niveau de dégradation et d'envahissement des forêts sacrées Analyse des perceptions des communautés Etudes de cas (observations directes de la situation de certaines forêts sacrées
		Quelle différence ces changements ont-ils produite dans la vie des populations?	Mode d'adaptation des communautés	- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire - Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les bénéficiaires	

		Quels changements se sont-ils produits depuis le début du projet en termes de préservation de la biodiversité?	Degré de préservation de la biodiversitéPerception de la communauté sur la préservation de la biodiversité	- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire-Entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires	Analyse du degré de préservation de la biodiversitéAnalyse des perceptions des communautésEtudes de cas (observations directes de la situation de certaines forêts sacrées
		Lesquels de ces changements peuvent-ils être attribués au projet?	Changements attribuables au projet	- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire - Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les bénéficiaires	Analyse de la valeur ajoutée du projet Analyse des perceptions des communautés Etudes de cas (observations directes de la situation de certaines forêts sacrées
		Quelle différence ces changements ont-ils produite dans la vie des communautés?	Mode d'adaptation des communautés	- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire - Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les bénéficiaires	

Durabilité	Dan quelle mesure existe-t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux au maintien des résultats du projet à long terme?	La mise en œuvre du projet a-t-elle engendré une organisation capable de « vivre » et de se développer après la fin de l'intervention.		- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire - Entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires	Analyse des perceptions des différentes parties prenantes
		La mise en œuvre du projet a-t-elle engendré des pratiques capables de « vivre » et de se développer après la fin de l'intervention?		- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire - Entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires	Analyse des perceptions des différentes parties prenantes
		Les communautés se sont-elles appropriées les microprojets d'utilisation durable autour des forêts sacrées?		- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire -Observations directes - Entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires	Analyse des perceptions des différentes parties prenantes
		Quelle est la capacité des microprojets à répondre/satisfaire aux besoins des communautés vivant autour des forêts sacrées?		- Rapports annuels de mise en œuvre du projet - Discussions avec les différentes parties prenantes clés	- Revue documentaire -Observations directes - Entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires	Analyse des perceptions des différentes parties prenantes

Questionnaire utilisé et résumé des résultats

GUIDE D'ENTRETIEN: PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

La présente collecte de données entre dans le cadre de l'évaluation finale du projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin. Il s'agit plus spécifiquement d'apprécier la réalisation des objectifs du projet et de tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes appuyés par le PNUD. Nous vous garantissons la confidentialité des informations fournies conformément à la loi 99-014 du 29/01/99 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

IDENTIFICATION	
Date de l'entretien : I___I___I I___ I___I I___I___I	
Nom de la structure :	Commune :
Nom et Prénoms du répondant:	Tél :
Fonction/Activité :	

Appréciation de l'environnement des CPC	
1. Comment jugez-vous le projet PIFSAP au vu des priorités nationales, des politiques environnementales locales et nationales et des objectifs du FEM en matière d'environnement mondial ? (2. Pertinent 1. Pas pertinent) Expliquer : …… …… …… …… …… …… …… …… …… …… ……..	I___I
2. Quelles appréciations portez-vous sur vos différents appuis ? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
3. Ces appuis sont-ils adéquats par rapport aux besoins identifiés ? (1. Très inadéquat 2. Inadéquat 3. Modérément inadéquat 4. Modérément adéquat 5. Adéquat 6. Très adéquat)	I___I
4. Ces appuis sont-ils satisfaisants par rapport aux besoins identifiés? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément	I___I

satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)

5. Quelles sont les forces et les faiblesses de vos appuis ?

Forces

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……..

Faiblesses

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……...

6. Qu'est-ce qui n'a pas bien fonctionné selon vous depuis le démarrage du projet PIFSAP ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……...

7. Qu'est-ce qui aurait dû être mieux fait ?

……
……
……
……
……
……
……

…… …… ……..	
8. Quelles améliorations, quels changements souhaiteriez-vous au plan de la stratégie de mise en œuvre du projet PIFSAP et des actions réalisées ? …… …… …… …… …… …… …… …… …… ……..	
9. Comment a fonctionné la collaboration entre votre institution et l'équipe de gestion du projet PIFSAP ? …… …… …… …… …… …… …… …… …… ……..	I___I I___I
10. Comment jugez-vous cette collaboration? Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	
11. Quoiqu'ayant débuté en 2011, des changements sont-ils perceptibles au niveau des bénéficiaires (institutions) en termes de changement institutionnel prévisible (principalement au niveau de la convergence, la performance et coordination des politiques publiques) ? (2. Oui 1. Non)	
12. Si oui lesquels ? …… …… …… …… …… …… …… …… …… ……. ……	I___I I___I

13. Dans le cas où il s'agit de changement négatif, expliquer les raisons de ce type de changement ?

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
.....

I___I

14. Le projet a-t-il connu d'importantes modifications au cours de sa mise en œuvre? (2. Oui 1. Non) I___I

15. Si oui, ces modifications sont intervenues à quel moment? (1. Suite aux recommandations de l'examen à mi-parcours 2. Suite à d'autres procédures d'examen 3. Autres à préciser)

……
……
……
……

16. Expliquer le processus et ses implications.

……
……
……
……
……
……
……
……
……
……
.....

17. Si d'importantes modifications ont été apportées, ont-elles modifié sensiblement les résultats prévus du projet ? (2. Oui, sensiblement 1. Non, pas du tout)

18. Les modifications apportées au projet ont-elles été définies par écrit et ensuite examinées et approuvées par le comité de pilotage ? (2. Oui 1. Non)

Expliquer :

……
……

…… …… …… …… …… …… **Autres remarques** …… …… …… …… …… …… …… …	

Fin **Merci pour votre collaboration**

GUIDE D'ENTRETIEN: PARTIES PRENANTES (EQUIPE DE PROJET, EQUIPE DE PILOTAGE ET DE COORDINATION, DIRECTION TECHNIQUE, CENTRE DE RECHERCHE, ONG, ETC) COORDINATION, COOEQUIPE DE S DIRECTION TECHNIQUE, CENTRE DE RECHERCHE, ONG, ETC)

La présente collecte de données entre dans le cadre de l'évaluation finale du projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin. Il s'agit plus spécifiquement d'apprécier la réalisation des objectifs du projet et de tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes appuyés par le PNUD. Nous vous garantissons la confidentialité des informations fournies conformément à la loi 99-014 du 29/01/99 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la

IDENTIFICATION	
Date de l'entretien : I___I___I I___I___I I___I___I	
Commune	
Nom et Prénoms du répondant: Tél :	
Fonction :	
I- Pertinence du PIFSAP	
1.1 La conception du projet était-elle conforme aux priorités et aux plans de développement du pays ? (3. Oui, totalement 2. Oui, partiellement 1. Non)	I___I
1.2 Les fonctionnaires et les représentants de la société civile étaient-ils impliqués dans la mise en œuvre du projet, y compris dans le comité de pilotage ? (3. Oui totalement 2. Oui, partiellement 1. Non)	I___I
1.3 Si oui, comment appréciez-vous ce niveau d'implication? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
1.4 Comment le comité de pilotage a-t-il assuré la liaison entre l'équipe du projet et les Ministères ? …… …… …… …… …… …… …… ……	
1.5 Comment appréciez-vous la pertinence du programme au regard des besoins du Bénin et de votre institution? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I

II- Efficacité du programme PIFSAP	
2.1 Les résultats (produits) escomptés ont-ils été atteints? (3. Oui totalement 2. Oui, partiellement 1. Non)	I___I
2.2 Si oui, comment appréciez-vous ces résultats? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
2.3 Comment appréciez-vous l'efficacité du programme PIFSAP par rapport aux objectifs préétablis? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
2.4 Quelles sont les principales raisons de la réalisation ou la non-réalisation des résultats (produits)? **Réalisation** …… …… …… …… …… …… …… …… **Non réalisation** …… …… …… …… …… …… …… ……	
2.5 Les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du projet PIFSAP ont-elles contribué à des résultats indirects ? (2. Oui 1. Non)	I___I
2.6 Si oui, exposez ces résultats? …… …… …… …… …… …… …… ……	
III- Efficience du Programme PIFSAP	
3.1 La mise en œuvre du projet PIFSAP 2011-2016 est-elle efficiente par rapport à tout l'investissement consenti (moyens humains, matériels, financiers, techniques)? (1. Très inefficient 2. Inefficient 3. Modérément	I___I

inefficient 4. Modérément efficient 5. Efficient 6. Très efficient) 3.2 Dans quelle mesure le système de Suivi-Évaluation a fourni des données fiables et vérifiables permettant de prendre les décisions nécessaires et d'adapter la mise en œuvre du projet PIFSAP? (1. Jamais 2. Presque jamais 3. Peu de fois 4. Passablement 5. Souvent 6. Très souvent) 3.3 Comment peut-on rendre meilleur, le fonctionnement de ce système de suivi-évaluation? …… …… …… …… …… …… …… …….. 3.4 Dans quelle mesure le projet PIFSAP a-t-il utilisé un mécanisme efficient de coordination, de partenariat et de synergie? (1. Jamais 2. Presque jamais 3. Peu de fois 4. Passablement 5. Souvent 6. Très souvent) 3.5 Comment peut-on rendre plus efficient ce mécanisme de coordination, de partenariat et de synergie? …… …… …… …… …… …… …… ……..	I___I I___I
IV- Effets/Impact du programme PIFSAP	
4.1 Quelles sont les conséquences (résultats souhaités/résultats indirects) de la contribution projet PIFSAP ? **Résultats souhaités** …… …… …… …… …… …… …… …….. **Résultats indirects** …… …… ……	

…… …… …… …… …….. 4.2 Comment s'expliquent ces différents types de résultats? …… …… …… …… …… …… …… …….. 4.3 Quelle est l'appréciation du changement que le projet PIFSAP a apporté au Bénin, en particulier au niveau national, au niveau des régions ciblées et auprès des populations vulnérables ? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant) 4.4 Quelle est l'effet perceptible (en tant que valeur ajoutée) du projet PIFSAP? …… …… …… …… …… …… …… ……	I___I
V- Pérennité/Durabilité du programme PIFSAP	
5.1 Existe-t-il des risques financiers qui pourraient compromettre la durabilité des résultats du projet ? (1. Improbable 2. Moyennement peu probable 3. Moyennement probable 4. probable) 5.2 Si oui, exposez-les : …… …… …… …… …… …… …… …….. 5.3 Qu'est-ce qui pourrait limiter l'appropriation des résultats du projet et	I___I

limiter ainsi leur durabilité ?

……
……
……
……
……
……
……
……..

5.4 Pensez-vous que le niveau de sensibilisation des parties prenantes, ou du public, est suffisant pour soutenir les objectifs à long terme du projet ? (1. Improbable 2. Moyennement peu probable 3. Moyennement probable 4. probable) I___I

5.5 Les cadres juridiques, les politiques, les structures et la gouvernance actuels présentent-ils des risques qui pourraient entraver la pérennité et la durabilité du projet ? (1. Improbable 2. Moyennement peu probable 3. Moyennement probable 4. probable) I___I

5.6 Présentez ces risques

……
……
……
……
……
……
……
……..

5.7 Comment y remédier

……
……
……
……
……
……
……
……..

5.8 Existe-t-il une stratégie de pérennisation des actions du projet une fois que le financement du FEM arrivera à terme ? (2. Oui 1. Non) I___I

5.9 Si oui, expliquer la méthode de pérennisation des actions du projet ?

……
……
……
……
……
……

…… ……..	
5.10 Ccomment peut-on réorienter le financement du projet pour assurer sa durabilité ? - financement du gouvernement - subvention directe - incitation fiscale - recherche d'autres donateurs du secteur privé - autres à préciser : …… …… …… ……	 I___I I___I I___I I___I I___I
5.11 Comment peut-pérenniser les actions du projet une fois que les ressources du FEM arriveront à échéance ? …… …… …… …… …… …… …… ……..	
5.12 Comment jugez-vous l'impact du projet sur la durabilité environnementale ? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
5.13 Quelles sont les activités prises en compte par le projet pour impacter durablement l'environnement au plan communale, départemental et national? (2. Oui 1. Non) - Activité pour éviter la déforestation - Activité pour éviter les feux de brousse - Exposition des sols et érosion subséquente - Création des zones tampons et des couloirs de connectivité pour améliorer la durabilité des îlots de forêts comme conservatoire de gènes et écosystème afin de continuer de produire les services environnementaux - Autres à préciser : …… …… …… …… ……	I___I I___I I___I I___I I___I I___I
5.14 Quels sont les actes à poser et les orientations nécessaires pour une meilleure promotion de la durabilité environnementale? …… …… …… ……	

…… …… …… ……..	
5.15 Comment jugez-vous l'implication/l'engagement des autorités traditionnelles et communales dans la mise en œuvre du projet? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
5.16 Expliquer les différents niveaux d'implication et le rôle des autorités communales et locales dans le cadre de la mise en œuvre du projet et dans le conception de tous les plans d'utilisation des ressources durables négociée dans le cadre du contexte social et culturel des communautés concernées pour l'atteinte des objectifs du projet PIFSAP? …… …… …… …… …… …… …… ……..	
5.17 Comment appréciez-vous le degré d'internalisation des acquis et bonnes pratiques découlant de la mise en œuvre du projet? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
5.18 Comment peut-on améliorer cette internalisation? …… …… …… …… …… …… …… ……..	
5.19 Comment jugez-vous le niveau d'engagement de tous les acteurs et parties prenantes à l'appropriation et au respect des modèles de gestion mis en place ? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
5.20 Comment peut-on accroitre l'implication de tous ces acteurs et parties prenantes pour une meilleure appropriation et un meilleur respect des modèles de gestion mise en place? …… …… …… …… …… ……	

…… ……..	
5.21 Avez-vous participé au renforcement de capacité de la Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) pour une pérennisation institutionnelle des initiatives en cours pour la gestion des forêts sacrées et communautaires en tant qu'entités communautaires sous la responsabilité des acteurs locaux? (2. Oui 1. Non)	I___I
5.22 Si oui, quelles sont les différentes thématiques abordées lors de ces renforcements de capacité? - …… - …… - …… - ……	
5.23 Quelle est votre appréciation de ces différentes séances de renforcement de capacité ? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
5.24 Quelles sont les thèmes qui mériteraient selon vous, une consolidation des acquis ? …… …… …… …… …… …… …… ……..	
VI- Formulation du projet PIFSAP	
6.1 Les objectifs et les éléments du projet étaient-ils clairs, possibles et réalisables dans le délai alloué ? (3. Oui, totalement 2. Oui, partiellement 1. Non)	I___I
6.2 Les capacités de la ou des institutions chargées de l'exécution et de ses homologues ont-elles été correctement prises en compte lors de la conception du projet ? (3. Oui, totalement 2. Oui, partiellement 1. Non)	I___I
6.3 Les leçons tirées d'autres projets pertinents ont-elles été correctement incorporées dans la conception du projet ? (3. Oui totalement 2. Oui, partiellement 1. Non)	I___I
6.4 Les accords de partenariat ont-ils été correctement identifiés et les rôles et les responsabilités négociés avant l'approbation du projet ? (3. Oui totalement 2. Oui, partiellement 1. Non)	I___I
6.5 Des ressources de contrepartie (le financement, le personnel et les installations), une législation habilitante et des accords adéquats de gestion	I___I

du projet ont-ils été établis au début du projet ? (3. Oui totalement 2. Oui, partiellement 1. Non) 6.6 Les hypothèses et les risques liés au projet ont-ils été clairement exposés dans le formulaire d'identification de projet et le descriptif de projet ? (3. Oui totalement 2. Oui, partiellement 1. Non) 6.7 Les résultats prévus respectent-ils le modèle « Smart » ? (2. Oui 1. Non)	I___I I___I
VII- Mise en œuvre du projet PIFSAP	
7.1 Des modifications ont-elles été apportées aux objectifs environnementaux et de développement du projet au cours de la mise en œuvre (2. Oui 1. Non) 7.2 Si oui, quels sont les motifs de ces modifications? …… …… …… …… …… …… …… 7.3 Comment ces modifications ont-elles été initiées? …… …… …… …… …… …… …… 7.4 Énumérez les étapes du processus d'approbation de ces modifications? …… …… …… …… …… …… …… …… 7.5 Comment ces résultats ont affectés les résultats du projet? …… …… …… …… …… …… …… 7.6 Dans quelle mesure les partenariats/liens entre les institutions/organismes ont été encouragés et soutenus ? (1. Pas du tout 2. Très peu soutenu 3. Peu soutenu 4. Passablement soutenu 5. Soutenu 6. Très soutenu) 7.7 Quels partenariats/liens ont été facilités ? Lesquels peuvent être considérés	I___I I___I

comme durables ?

Partenariats facilités

……
……
……
……
……
……
……

Partenariats considérés comme durables

……
……
……
……
……
……
……

7.8 Quel a été le niveau d'efficacité des accords de coopération et de collaboration? (1. Pas du tout efficace 2. Très peu efficace 3. Peu efficace 4. Passablement efficace 5. Efficace 6. Très efficace) I___I

7.9 Appréciez les différents aspects de coordination ci-dessous relatifs à la mise en œuvre du projet :

Qualité de l'exécution	(1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)
La franchise et le réalisme des rapports annuels	
La qualité de la gestion des risques	
La réactivité des parties responsables de la gestion aux problèmes importants de mise en œuvre	
Les retards du projet et la façon dont ils ont pu influer les résultats et la durabilité du projet	
L'accent a bien été mis sur les résultats	
Les systèmes comptables et financiers en place étaient-ils appropriés à la gestion du projet et ont-ils produit des renseignements financiers exacts et opportuns	
Qualité de la mise en œuvre	(1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)

Le cadre logique utilisé pendant la mise en œuvre en tant qu'outil de gestion et outil de suivi et d'évaluation		
Les rapports sur l'état d'avancement ont-ils été produits avec précision, en temps opportun et ont-ils satisfait aux exigences de déclaration, notamment aux changements de gestion adaptative		
La mise en œuvre du projet a-t-elle été rentable conformément à la proposition initiale (prévue ou réelle)		
Comment la gestion basée sur les résultats a-t-elle été utilisée lors de la mise en œuvre du projet		

VIII- Suivi-Evaluation du programme PIFSAP

8.1	Le programme dispose-t-il d'un plan de suivi-évaluation ? (2. Oui 1. Non)	I___I
8.2	Si oui, comment appréciez-vous ce plan de suivi et d'évaluation ? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
8.3	Ce plan est-il suffisamment bien formulé pour surveiller les résultats et suivre la progression vers la réalisation des objectifs ? (3. Oui, totalement 2. Oui, partiellement 1. Non)	I___I
8.4	Si partiellement ou non, quels sont les aspects à améliorer pour le rendre plus performant? …… …… …… …… …… …… ……	
8.5	Le plan de suivi et d'évaluation a-t-il bénéficié d'un budget et d'un financement suffisants lors de la préparation et de la mise en œuvre du projet ? (2. Oui 1. Non)	I___I
8.6	Si oui, comment appréciez-vous ce financement? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
8.7	Énumérez les indicateurs de pertinence utilisée pour le suivi du projet? …… …… …… …… …… …… ……	
8.8	Quelle est votre appréciation des indicateurs de suivi en termes de pertinence pour évaluer le progrès et la performance ? (1. Pas du tout pertinent 2. Très peu pertinent 3. Peu pertinent 4. Passablement pertinent 5. Pertinent 6. Très pertinent)	I___I

8.9	Comment appréciez-vous la qualité des différents produits ci-dessous cité devant servir à apprécier la qualité globale du suivi et de l'évaluation : (1. Pas du tout pertinent 2. Très peu pertinent 3. Peu pertinent 4. Passablement pertinent 5. Pertinent 6. Très pertinent)	I___I
	- La qualité et la ponctualité des rapports d'évaluation sont-ils respectés ?	I___I
	- La valeur et l'efficacité des rapports de suivi ont-elles fait l'objet de discussions avec les parties prenantes et le personnel du projet ?	I___I
	- Dans quelles mesures des actions de suivi ou de gestion adaptative ont-elles été prises suite aux rapports de suivi ?	I___I
8.10	Le Projet est-il intégré avec succès dans les priorités du PNUD et du Gouvernement? (3. Oui, totalement 2. Oui, partiellement 1. Non)	I___I
8.11	Le projet PIFSAP a-t-il un impact non négligeable sur les phénomènes ci-dessous : (1. Aucun impact 2. Impact négligeable 3. Fort impact 4. Très fort impact)	I___I
	- Atténuation de la pauvreté	I___I
	- Amélioration de la gouvernance	I___I
	- Prévention des catastrophes naturelles	I___I
	- Réchauffement climatique	I___I
	- Problématique homme-femme	I___I
	- Autres à préciser : …… …… …… …… ……	I___I
8.12	Quelle est la contribution de ce projet au Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) …… …… …… …… …… …… ……	
8.13	Comment jugez-vous cette contribution? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
8.14	Quelles sont les aspects à améliorer pour une meilleure contribution du projet au Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (UNDAF) …… …… …… …… …… …… ……	
Autres remarques		

…… …… …… …… ……	

Fin **Merci pour votre collaboration**

GUIDE D'ENTRETIEN: BENEFICIAIRES

La présente collecte de données entre dans le cadre de l'évaluation finale du Projet d'Intégration des Forêts Sacrées dans le Système des Aires Protégées du Bénin. Il s'agit plus spécifiquement d'apprécier la réalisation des objectifs du projet et de tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l'amélioration globale des programmes appuyés par le PNUD. Nous vous garantissons la confidentialité des informations fournies conformément à la loi 99-014 du 29/01/99 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

IDENTIFICATION	
Date de l'entretien : l___l___l l___ l___l l___l___l	
Commune	
Nom et Prénoms du répondant: Tél :	
Fonction :	
IX- Pertinence du PIFSAP	
1.6 Expliquer brièvement le rôle du projet PIFSAP dans la protection des forêts sacrées dans votre commune? …… …… …… …… …… …… …… ……	
1.7 Selon vous, est-ce que le projet PIFSAP est un projet pertinent au regard des besoins du Bénin et de votre institution ? (2. Oui 1. Non) Pourquoi ? …… …… …… …… …… …… …… ……	l___l
1.8 Si oui, comment appréciez-vous la pertinence du programme au regard des besoins du Bénin et de votre institution? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	l___l
1.9 La mise en œuvre du programme est-elle bénéfique pour vous ou votre	l___l

institution ? (2. Oui 1. Non) Expliquer : …… …… …… …… …… …… …… 1.10 Quel est la nature de l'appui obtenu auprès de projet PIFSAP? a. Formation technique (2. Oui 1. Non) b. Appui financier (2. Oui 1. Non) c. Appui logistique (2. Oui 1. Non) d. Autres à préciser : …… …… …… ……	 I___I I___I I___I I___I
X- Efficacité du programme PIFSAP	
2.7 Comment appréciez-vous l'efficacité du programme PIFSAP par rapport aux objectifs préétablis? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant) 2.8 Quelles sont les retombées positives ou négatives que le projet PIFSAP a eues sur votre institution? **Retombées positives** …… …… …… …… …… …… …… …… **Retombées négatives** …… …… …… …… …… …… …… …… 2.9 Avez-vous reçu l'appui dont vous aviez besoin du projet PIFSAP depuis son démarrage? (2. Oui 1. Non)	I___I I___I

2.10 Si oui, Lesquelles ? …… …… …… …… …… …… 2.11 De quelle façon cet appui s'est-il manifesté? …… …… …… …… …… …… …… 2.12 Si vous pouviez faire des recommandations sur le contenu et la mise en œuvre du projet PIFSAP, que diriez-vous ? …… …… …… …… …… …… …… …… 2.13 Que faut-il pour que le projet PIFSAP fasse différemment pour atteindre les résultats attendus et satisfaire vos besoins ? …… …… …… …… …… …… …… …… 2.14 Comment les aspects Genre et droits humains sont-ils, selon vous pris en compte dans le contenu et la mise en œuvre du projet PIFSAP ? Expliquez davantage votre réponse …… …… …… …… …… …… …… ……..	
XI- Efficience du Programme PIFSAP	

3.6 Comment pouvez-vous appréciez l'efficience du projet PIFSAP par rapport aux ressources disponibles pour l'attente de ses objectifs? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
3.7 Dans quelle mesure croyez-vous que le projet PIFSAP est un projet efficient? …… …… …… …… …… …… …… ……..	
3.8 Les moyens et ressources du Programme PIFSAP sont-ils mis à votre disposition de manière à ce que les activités prévues puissent être réalisées dans les délais souhaités? (1. Oui 2. Non)	I___I
3.9 En comparant les coûts aux résultats, peut-on dire que les moyens sont utilisés de manière optimale? (3. Oui totalement 2. Oui partiellement 1. Pas du tout) Expliquer …… …… …… …… …… …… …… …	I___I
XII- Effets/Impact du programme PIFSAP	
4.5 Quoiqu'ayant débuté en 2011, des changements sont-ils perceptibles au niveau des bénéficiaires (institutions) en termes de changement institutionnel prévisible (principalement au niveau de la convergence, la performance et coordination des politiques publiques) ? (2. Oui 1. Non)	I___I
4.6 Si oui lesquels ? …… …… …… …… …… …… …… ……..	

4.7 Dans le cas où il s'agirait de changement négatif, donnez les raisons de ce type de changement ? …… …… …… …… …… …… …… ……..	
4.8 Des améliorations vérifiables au niveau de l'état écologique des forêts ont-elles été enregistrées ? (2. Oui 1. Non)	I___I
4.9 Si oui, comment peut-on appréciez ces améliorations au niveau de l'état écologique? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
4.10 Avez-vous observé des réductions vérifiables au niveau de la tension sur les systèmes écologiques ? (2. Oui 1. Non)	I___I
4.11 Si oui, comment jugez-vous ces réductions? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	I___I
XIII- Pérennité/Durabilité du programme PIFSAP	
5.1 Est-ce que le projet PIFSAP est viable à long terme, c'est-à-dire après les appuis des institutions onusiennes ? ? (1. Improbable 2. Moyennement peu probable 3. Moyennement probable 4. Probable) Expliquez? …… …… …… …… …… …… …… ……..	I___I
5.2 Estimez-vous qu'il soit dans votre intérêt que les forêts sacrées soient intégrées dans le système des aires protégées ? (1. Improbable 2. Moyennement peu probable 3. Moyennement probable 4. Probable) Donnez vos raisons : …… …… ……	I___I

…… …… …… …… ……..	
5.3 Comment jugez-vous l'impact du projet sur la durabilité environnementale ? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	
5.4 Quelles sont les activités prises en compte par le projet pour impacter durablement l'environnement au plan communale, départemental et national? (2. Oui 1. Non)	I___I
- Activité pour éviter la déforestation	
- Activité pour éviter les feux de brousse	I___I
- Exposition des sols et érosion subséquente	I___I
- Création des zones tampons et des couloirs de connectivité pour améliorer la durabilité des îlots de forêts comme conservatoire de gènes et écosystème afin de continuer de produire les services environnementaux	I___I I___I I___I
- Autres à préciser : …… …… …… …… ……	I___I
5.5 Quels sont les actes à poser et les orientations nécessaires pour une meilleure promotion de la durabilité environnementale?	
…… …… …… …… …… …… ……..	
5.6 Comment jugez-vous l'implication/l'engagement des autorités traditionnelles et communales dans la mise en œuvre du projet? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	
5.7 Expliquer les différents niveaux d'implication et le rôle des autorités communales et locales dans le cadre de la mise en œuvre du projet et dans le conception de tous les plans d'utilisation des ressources durables négociée dans le cadre du contexte social et culturel des communautés concernées pour l'atteinte des objectifs du projet PIFSAP?	I___I
…… …… …… …… …… ……	

…… ……..	
5.8 Comment appréciez-vous le degré d'internalisation des acquis et bonnes pratiques découlant de la mise en œuvre du projet? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	
5.9 Comment peut-on améliorer cette internalisation?	
……	I___I
……	
……	
……	
……	
……	
……..	
5.10 Comment jugez-vous le niveau d'engagement de tous les acteurs et parties prenantes à l'appropriation et au respect des modèles de gestion mis en place ? (1. Très insatisfaisant 2. Insatisfaisant 3. Modérément insatisfaisant 4. Modérément satisfaisant 5. Satisfaisant 6. Très satisfaisant)	
5.11 Comment peut-on accroitre l'implication de tous ces acteurs et parties prenantes pour une meilleure appropriation et un meilleur respect des modèles de gestion mise en place?	I___I
……	
……	
……	
……	
……	
……..	
Autres remarques	
……	
……	
……	
……	
……	
……	

Fin **Merci pour votre collaboration**

Résumé des résultats

Zone sud

N°	Paramètres analysés	Réponses obtenues
1-6	Pertinence (Rôle du projet)	- **Ouidah (Forêt Sacrée de Kpassé)** : Construction de clôture de la forêt sacrée de Ouidah (mais le non dédommagement des riverains a bloqué les travaux ; - **Abomey-Calavi (Forêt de Dokodji)** : Mise à disposition de plants pour reboisement ; formation sur l'apiculture ; - **Adjohoun (Forêt de Lodouko) :** Elaboration des plans de gestion pour trois forêts ; Fournitures de plants ; formation des acteurs en apiculture, sur le rôle des acteurs dans la gestion des forêts ; Mais plusieurs actions planifiées n'ont pu être réalisées dont notamment, la construction de paillotes pour abriter les fétiches ; - **Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) :** Restauration des forêts (reboisement pour limiter la disparition des espèces endémiques) ; meilleur rendement de la forêt (la partie du fleuve ouémé qui la traverse est devenue très poissonneuse) ; meilleure production du bois ; sécurisation foncière (bornage) ; sensibilisation/formation sur l'importance de la préservation des forêts, ce qui limite la déforestation ; - **Bohicon (Site archéologique et forêt sacrée) :** Sécurisation des sites forestiers ; cartographie ; mise en place des comités de gestion, formation des membres des comités de gestion ; reboisement des espèces en voie de disparition (espèces médicinales) ; capitalisation des acquis forestiers **;**
1-7	Les raisons qui justifient la pertinence selon les bénéficiaires	- **Ouidah** : la clôture permet (i) d'éviter le déversement des déchets et ordures dans la forêt, (ii) de ne plus abriter les braqueurs et autres bandits fumeurs de drogues, (iii) d'arrêter la coupe abuse des espèces en voie de disparition dans la forêt ; - **Abomey-Calavi (Forêt de Dokodji) :** La formation, de par ses acquis, a permis aux populations de comprendre que la Forêt est (i) un facteur important pour le maintien de l'écosystème, (ii) une source de production aux plans économique et social ; - **Adjohoun (Forêt de Lodouko) : RAS** - **Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) : RAS**
2-8	Efficacité les retombées positives	**- Ouidah** : Protection de la forêt sacrée du fait qu'elle n'est plus souillée par les déchets et ordures de tous genres ; diminution des risques de déforestation ; réduction des risques de braquage ; - **Abomey-Calavi (Forêt de Dokodji) :** Acquis de la

		formation ; le reboisement ; - **Adjohoun (Forêt de Lodouko) :** Reboisement ; acquis de la formation **- Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) :** Partenariat dynamique entre les communautés forestières et la Mairie ; - **Bohicon (Site archéologique et forêt sacrée) :** Viabilisation des forêts (reconnaissance et crédibilité) ; nombre accru des visiteurs du site et de la forêt (payement de droit d'entrée pour les visites des sites forestiers) ; connaissance précise des limites des forêts ;
2-10		- **Bohicon (Site archéologique et forêt sacrée) :** Tout l'appui attendu du Projet n'a pas été mis en place faute du financement à temps par la Mairie ;
2-12	Recommandations pour une meilleure efficacité	**- Ouidah :** Que la Mairie respecte ses engagements en termes d'accompagnement du Projet de la Mairie; - - **Abomey-Calavi (Forêt de Dokodji) :** respect des engagements par les parties prenantes ; - **Adjohoun (Forêt de Lodouko) :** Respect des engagements par la Mairie ; **- Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) :** Respect engagement de la Mairie
2-13	Que faut-il faire pour atteindre les résultats du Projet ?	- **Adjohoun (Forêt de Lodouko) :** La mise en place de la contribution des Communes car les acquis de la formation n'ont guère d'impact parce que le matériel pour l'apiculture n'a pas été donné aux communautés, faute de la contribution de la commune ; **- Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) :** RAS
2-14	Prise en compte des aspects genre et droits humains	**- Ouidah :** les femmes sont impliquées dans les pratiques rituelles et culturelles de la forêt ; leur présence est obligatoire pour ouvrir et conduire les cérémonies ; - **Abomey-Calavi (Forêt de Dokodji) :** RAS - **Adjohoun (Forêt de Lodouko) :** RAS **- Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) :** Les aspects prévus au profit des femmes n'ont pu être réalisés (les groupements de femmes à mettre en place pour des activités de maraîchage, de l'élevage de lapins et d'escargots) ; les femmes étant impliquées dans les cérémonies ritueliques des forêts sacrées, on peut alors dire que le genre est pris en compte ; - **Bohicon (Site archéologique et forêt sacrée) :** Participation d'une femme au comité de gestion (1/7) ; Au niveau du sacré, les hommes gardent le privilège des rôles mais les femmes sont bien au cœur des cérémonies à telle enseigne que sans elles, certaines cérémonies ne peuvent avoir lieu !
4-6	Effets/impact -	**- Ouidah :** Point de déversement des déchets dans la

	Changements obtenus	forêt ; suppression des parcours et itinéraires des braqueurs et autre voleurs de grand chemin ; - **Abomey-Calavi (Forêt de Dokodji) :** les populations comprennent désormais que la Forêt est (i) un facteur important pour le maintien de l'écosystème, (ii) une source de production aux plans économique et social ; elles ne saccagent point les vestiges de la Forêt et adoptent vis-à-vis d'elle un respect de bien sacré ; - **Adjohoun (Forêt de Lodouko) :** Restauration de la Forêt (reboisement) ; valorisation de la forêt (point de coupe dans la forêt) **- Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) :** Régénération des forêts ; amélioration des revenus à partir de l'achat des plants chez pépiniéristes locaux ; diminution de la réduction de l'emprise de la forêt ; mise en évidence de la superficie réelle de la forêt (c'est-à-dire l'importance géographique de la forêt), ce qui fin met à la déforestation ; meilleur rendement de la forêt (production halieutique de la partie du fleuve ouémé, récolte de produits ligneux : miel et bois sec); - **Bohicon (Site archéologique et forêt sacrée) :** Régénération des forêts ; amélioration des revenus (pépiniéristes) ;
5-1	Pérennité/Durabilité	- **La durabilité est peu probable** : (i) Cas de la Forêt Sacrée de Ouidah (la Mairie qui pourrait prendre la suite de la restauration de la Forêt a arrêté la taxe qu'elle prélève (soit 100 FCFA) sur le tiquet de visite ; les revenus tirés de la visite du site sont parfois insignifiants (environ 8.000 FCFA le mois selon les propos du 18e roi de Ouidah) ; (ii) Certaines Mairies utilisent pour d'autres fins, les prévisions budgétaires destinées à la préservation des Forêts sacrées (cas de la Forêt de Dokodji); - **Adjohoun (Forêt de Lodouko) :** La contribution de la Mairie a limité la durabilité ; - **Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) :** L'engagement financier de la Mairie n'est pas certain ; du fait de la non tenue de l'engagement financier de la Mairie ; - **Bohicon (Site archéologique et forêt sacrée) :** Engagement ferme non tenu par les Mairies ;
5-2	Pérennité/Durabilité	- **L'intégration des Forêts dans le système des Aires protégées est peu probable** : (i) cas de la Forêt sacrée de Ouidah : tous les endroits de la Forêt ne sont pas accessibles n'importe comment à n'importe qui ! (ii) - **L'intégration des Forêts dans le système des Aires protégées est moyennement probable** : (i) l'exploitation de la Forêt sacrée à des fins touristiques apporterait des ressources qui pourraient contribuer à assurer la protection et ou la sauvegarde du patrimoine

		forestier ; - **L'intégration des Forêts dans le système des Aires protégées est moyennement probable** : (i) tous les endroits ne sont pas accessibles par tous et dans n'importe quelles conditions à cause du sacré! - **L'intégration des Forêts dans le système des Aires protégées est moyennement probable** : (i) tous les endroits ne sont pas accessibles par tous et dans n'importe quelles conditions à cause du sacré! Il faudra trouver une solution de système des aires protégées avec respect des Us et coutumes ! - **Bohicon (Site archéologique et forêt sacrée) :** Il est nécessaire de développer des spécificités pour l'intégration des forêts sacrées dans le système des aires protégées ;
5-5	Pérennité/Durabilité	**Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) :** Participation effective des Mairies à la gestion des forêts sacrées ; dynamisation d'un partenariat Communautés Forestières- Mairie- Administration Forestière ; renforcement de l'animation communautaire ; amélioration de la collaboration Projet-Mairie dans le sens d'une réelle appropriation ; - **Bohicon (Site archéologique et forêt sacrée) :** Participation effective des Mairies à la gestion des forêts sacrées ; dynamisation d'un partenariat Communautés forestières-Administration Forestière- Mairie ; renforcement de l'animation communautaire sur la valorisation des forêts sacrées ; amélioration de la collaboration Projet-Mairie dans le sens d'une réelle appropriation ;
5-7	Pérennité/Durabilité	- **Rôles des autorités communales et locales dans la mise en œuvre du Projet** : (i) cas de Ouidah - Contribution pour la construction de la clôture - implication dans la gestion de la forêt (taxation conjointe) ; (ii) cas d'Abomey-Calavi – pas d'implication de la Commune ;
5-9	Pérennité/Durabilité	- **Amélioration de l'internalisation :** l'amélioration de l'internalisation de la formation passe par l'atteinte d'un effectif critique d'agents formés pour que l'impact soit visible et appréciable, la mise disposition des communautés forestières, du matériel d'apiculture, le renforcement des capacités des communautés forestières en matière d'élaboration et de mise en œuvre des Plans de gestion ;
5-11	Pérennité/Durabilité	**Zagnannado (Forêt de Hinvizoun) :** Meilleure organisation du comité de suivi et de gestion ; ferme engagement financier et participation effective de la Mairie à la gestion des forêts sacrées ; renforcement du suivi de l'administration forestière ; Plus de volonté

		politique locale ; - **Bohicon (Site archéologique et forêt sacrée) :** Idem Zagnannado
-	Autres remarques	- Recommande une suite au Projet ; - Restauration des forêts par le reboisement en plantant de nouvelles essences forestières ; - Formation des femmes sur des AGR autour de la Forêt (élevage de lapins par exemple ; - Approfondir la formation des acteurs sur leurs rôles ; - renforcer les capacités du comité de gestion et le dynamiser ; - doter le comité de gestion de moyens au profit des points focaux ; - Que les Mairies respectent leurs engagements ; - Mettre en place une deuxième phase de projet ; - Accompagner les communautés à éviter l'envasement du fleuve par les bœufs (passage ou couloir de passage des animaux); - Aménager les pistes d'accès (forêt de Hinvizoun ; - Respect et fermeté vis-à-vis des feux de brousse ; - la collaboration entre le Comité et l'équipe du Projet n'a pas été toujours au beau fixe : des prestations ou autres équipes arrivent sur le terrain pour travailler avec les communautés forestières (élaboration et mise en œuvre des Plans de Gestion des forêts), sans que le Comité ne soit informé) ; exemple certaines superficies des PAGS ne sont pas réelles : cas de Awayazoun) ; -Suivi des acquis : Que l'Etat repositionne les Forêts sacrées pour leur valorisation ; - Les communautés ne sont pas toujours informées de la qualité des infrastructures à construire, ni des conditions de réalisation. Conséquence, les prestataires viennent réaliser des infrastructures parfois non fonctionnelles (cas de l'extension de l'adduction d'eau du site archéologique de Bohicon juste parce que le PVC utilisé est d'un diamètre insuffisant pour offrir le débit d'eau nécessaire pour l'usage attendu ; de la construction de la paillote dudit site ; cas du bornage de la forêt sacrée d'Avokanzoun ou cas du terrain du mitoyen de ladite forêt, lequel terrain a été emputé au profit du domaine forestier, ce qui a entraîné un litige qui est actuellement pendant devant la justice!) ;

Zone nord

N°	Paramètres analysés	Réponses obtenues
1-4	Relations entre les partenaires	**Tanguiéta, Administration locale** : faible implication de la mairie malgré sa contribution financière **Bembèrèkè, Administration locale** : suivis

		Ouèssè, équipe de mise en œuvre : les forestier territorialement compétents au niveau communal n'ont pas été impliqués comme cela se devait, en dehors des séances de validation, la DGFRN n'a pas été autrement impliquée, pas de motivation particulière **Djougou, administration locale** : visites du comité communal aux comités locaux, évaluation du potentiel, fourniture de plants par la mairie **Cotonou, ONG CAPES** : nous avons participé à la réalisation des PAGS, activité très pertinente pour contrecarrer la disparition des forêts sacrées et redonner vie aux forêts sacrées **Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB)** : tous les projets qui travaillent sur la biodiversité, nous contactent. Notre rôle étant de contribuer à la sauvegarde de la biodiversité dont nous sommes consommateurs. Au départ, il y a eu résistance ; il a fallu réorienter les choses.
1-6	Pertinence (Rôle du projet)	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** introduction du projet abeille pour galvaniser les communautés. **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : les dieux de la forêt sont contre les champs ; projet = appui à la protection de la forêt. **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : reboisement (1100 plants), délimitation biologique (plants + main d'œuvre), formation en apiculture **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : sauvegarde de la forêt. **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : sauvegarde et protection de la forêt **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : sauvegarder la forêt
1-7	Les raisons qui justifient la pertinence selon les bénéficiaires	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** reboisement **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : le projet a remplacé les divinités dans la protection de la forêt ; actuellement, les populations respectent mieux l'administration que les divinités **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : il reste des choses à faire : construire le site de cérémonies, poursuite de la reconstitution du couvert végétal, plaque d'identification à réaliser, lutte contre la pénétration des animaux **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : appui à la protection **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : la forêt de parakou est gérée par l'inspection forestière. La forêt sacrée est àl'intérieur du périmètre de reboisement **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : RAS
1-9	Bénéfices du projet pour les	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** formation en apiculture et fourniture d'équipement apicole.

	bénéficiaires	**Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : protection de la forêt par délimitation et enrichissement **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : reboisement, délimitation, enrichissement et reconnaissance administrative. **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : plantation, délimitation par des plantes et des bornes, formation en apiculture, équipements apicoles **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : délimitation de la forêt, reprise partielle de la clôture du périmètre de reboisement **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : RAS
2-4	Réalisations et non réalisations des résultats	**Tanguiéta, Administration locale** : délimitation des forêts, restauration du couvert végétal, PAGS, Participation de la mairie, arrêtés, cartes des forêts, la feuille de route n'a pas été suivie, l'équipe de terrain est partie à un moment donné, on a senti des difficultés dans la mise en œuvre du projet, démotivation de la mairie, faible implication des acteurs locaux, discontinuité, improvisation **Bembèrèkè, Administration locale** : délimitation, cartographie, pas d'arrêté de reconnaissance (processus en cours), plaque non implantée. **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : arrêtés de reconnaissance pris, mais arrêtés d'intégration non réalisés **Djougou, administration locale** : cartographie, délimitation, reconnaissance, installation des apiculteurs **Cotonou, ONG CAPES** : 24 PAGS réalisés, activités de valorisation durable programmées **Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB)** : conservation des espèces menacées, renforcement de nos capacités
2-6	Résultats indirects du projet	**Tanguiéta, Administration locale** : PAGS, comité de suivi, bornage, reboisement **Bembèrèkè, Administration locale** : les domaines des forêts ont été délimités, bornés reboisés, mais le coût de l'entretien est difficilement couvert **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : contribution des communes, apiculture **Djougou, administration locale** : limitation des exploitations anarchiques, les tentions ont régressé, les forêts reprennent **Cotonou, ONG CAPES** : enrichissement des zones dégradées, délimitation des forêts sacrées par des essences épineuses de préférence, écotourisme, jardin médicinal **Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB)** : le python est sauvé aujourd'hui

		grâce au projet
2-8	retombées positives ou négatives	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** fourniture en plants, formation et équipement en apiculture, PAGS. **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : arrêtés de reconnaissance légale, implications rapprochées de l'administration locale ; pas d'appui financier direct, certains disent que la forêt a été vendue au gouvernement. **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : reconnaissances administrative des forêts **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : délimitation de la forêt, protection des lieux de culte **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : sauvegarde des caïmans, prise des arrêtés, sauvegarde d'autres animaux comme singes, varans, protection du fétiche, reboisement. **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : formation, sauvegarde d'espèces animales et végétales menacées, cours d'eau aménagé, formation en apiculture, jardin médicinal, reboisement, délimitation, plaque d'identification
2-10	Appuis reçus du projet	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** bornage, clôture biologique, plaque d'identification **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : le rétrécissement de la forêt est arrêté, PAGS, arrêté de reconnaissance, formation en apiculture **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : RAS **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : délimitation physique **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : formation en apiculture, formation en gestion de la forêt. **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : on n'a pas eu toutes les essences menacées
2-12	Recommandations pour une meilleure efficacité	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** RAS **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : clôture de la forêt en mûr, tracer une piste tout autour de la forêt, border cette piste d'arbres plantés **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : poursuivre les activités entamées plutôt que d'entreprendre d'autres **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : plantation néré et karité, lâchés d'animaux, développer l'écotourisme, accompagnement pour l'apiculture **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : RAS
2-13	Que faut-il faire pour atteindre les résultats du Projet ?	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** RAS **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : clôturer la forêt, construire une retenue d'eau pour abreuver les animaux qui y vivent et mener des activités socio-économiques **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : RAS

		Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun : poursuivre et achever la délimitation biologique **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** :approfondir la formation en apiculture, suivi plus rigoureux des activités **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : RAS
2-14	Prise en compte des aspects genre et droits humains	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** RAS **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : ramassage des fruits et bois mort par les femmes, collecte des plantes médicinales **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : les activités de ramassage pour les femmes sont reconnues, les PAGS prévoient aussi des activités féminines, la récolte de plantes médicinales est autorisée. **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : le ramassage, la récolte de fruits et légumes sont sauvegardés **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : accès interdit à toute personne, y compris les femmes **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : RAS
3-3	Amélioration du système de suivi-évaluation	**Tanguiéta, Administration locale** : le suivi-évaluation doit être participatif, impliquer les acteurs dans l'élaboration du plan de suivi-évaluation, faire suivre le projet par les acteurs locaux. **Bembèrèkè, Administration locale** : créer une ligne budgétaire à la mairie pour entretenir les forêts sacrées, faire des panneaux d'interdiction, privilégier les forêts sacrées lors des journées de l'arbre **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : il faut motiver le R/S-E **Djougou, administration locale** : il faut que le suivi vienne à la mairie, il faut un suivi local par la mairie avec rapport à transmettre à l'équipe du projet
3-5	Amélioration de coordination, de partenariat et de synergie	**Tanguiéta, Administration locale** : contacts fréquents entre les bénéficiaires et les structures de mise en œuvre, gestion pratique et moins administrative **Bembèrèkè, Administration locale** : écrire au maire pour transférer les acquis du projet à la mairie **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : réactualiser la liste des forêts sacrées **Djougou, administration locale** : A partir d'un moment, la coordination a été défaillante, ce qui a émoussé l'ardeur des mairies, le volontaire envoyé n'est pas resté
3-7	Raisons de l'efficience du projet	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** implications des autorités communales dans les activités du projet **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : les bénéficiaires ont très peu participé aux travaux de délimitation **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : RAS **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : choisir les

		pépiniéristes locaux pour la production des plants **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : renforcement de capacités **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : RAS
3-9	Utilisation optimale des ressources	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** certaines forêts sacrées ont reçu plus d'appui que nous **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : mieux impliqué les populations à la base **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : pour le reboisement par exemple, les plants sont mis à disposition, de même que la main d'œuvre. **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : RAS **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : RAS
4-1	Résultats souhaités	**Tanguiéta, Administration locale** : amélioration du cadre de vie des populations, reboisement, conservation des ressources naturelles **Bembèrèkè, Administration locale** : plantation **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : forte mobilisation des ressources par les communes **Djougou, administration locale** : formation des femmes en AGR, formation en apiculture, aménagements partiel des forêts **Cotonou, ONG CAPES** : l'enrichissement a commencé par endroit, des plantes médicinales sont mises en place par endroit **Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB)** : nous avons recommandé le reboisement
4-4	Effets perceptibles du projet	**Tanguiéta, Administration locale** : formation **Bembèrèkè, Administration locale** : bornage, clôture biologique, implantation de la plaque **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : prise de conscience par rapport à la conservation des forêts sacrées **Djougou, administration locale** : freiner l'exploitation des ressources, les agents des eaux et forêts sont impliqués dans la protection **Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB)** : la sécurisation des forêts sécrées et leurs ressources
4-6	Effets/impact - Changements obtenus	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** RAS **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : respect de la forêt, de peur d'être emprisonné ; les populations n'acceptent pas de payer pour récolter une plante médicinale **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : reconstitution du couvert végétal, les limites de la forêt sont visibles. **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : RAS

		Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : reboisement, maîtrise de la démarche de sauvegarde et de protection
4-7	Cas de changements négatifs : les raisons	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** RAS **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : les activités de valorisation de la forêt n'ont pas pris **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : RAS **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : RAS **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : RAS
5-1	Pérennité/Durabilité	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** l'apiculture est un acquis que nous n'abandonnerons jamais **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : actuellement, le dignitaire est respecté et fait aussi respecter les règles ; mais après sa maort ce ne serait pas évident ; le maire actuel est ressortissant de notre village, si un autre maire vient, ça peut changer **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : RAS **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** :entretenir les plants, solliciter la mairie pour la fournitures d'autres plants, participation des bénéficiaires **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : au vu des avantages que cela comporte
5-2	Pérennité/Durabilité	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** la FS est un patrimoine dont on ne saurait confier la gestion à l'administration **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : cela est possible s'il y a une convention qui dit clairement que nos intérêts ne sont pas hypothéqués. **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : RAS **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : l'administration forestière bn'a pas une gestion meilleurs **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : c'est une forêt appartenant à un clan **Tanguiéta, Administration locale** : les bases de la conservation sont établies, certains partenaires s'intéressent à ces forêts, le budget de la mairie **Bembèrèkè, Administration locale** : le budget communal n'a pas de ligne consacrée à l'entretien des forêts sacrées **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : les mairies doivent budgétiser les activités de conservation **Djougou, administration locale** : les PAGS seront reversés dans le PDC, un système d'alerte rapide est mis en place **Cotonou, ONG CAPES** : les mairies n'ont de ressources suffisantes pour réaliser la mise en œuvre des PAGS

		Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB) : il y a une guerre de leadership qui a impactée négativement les résultats du projet. C'est au moment où on avait le plus besoin du projet que tout s'est estompé. Le contrat n'a pas été respecté, le comité de pilotage s'est vu imposé la rupture du projet
5-5	Pérennité/Durabilité	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** délimitation et bornage **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : que le maire envoie le forestier pour appuyer le comité local dans la surveillance de la forêt ; que le maire inscrive sur son budget une ligne pour la protection de la forêt ; **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : clôture des sites sacrés **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : RAS **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : les pythons sont en disparition et difficile à sauvegarder, les divinités ne sortent plus **Djougou, administration locale** : pas d'ONG dans le milieu qui travaille pour la protection des forêts **Cotonou, ONG CAPES** : les moyens financiers, la mise en œuvre des PAGS devrait être financée par le projet, il faut actualiser le projet **Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB)** : les acteurs ne sont pas suffisamment armés pour poursuivre les activités entamées avant d'être sevrés
5-7	Pérennité/Durabilité	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** intervention des autorités communales dans l'organisation des rencontres **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : prises d'arrêtés communaux, emprisonnement de délinquants dans la forêt **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : les autorités locales sont bien engagés plus que la mairie **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : RAS **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : la population est très engagée **Cotonou, ONG CAPES** : tout ce que le projet a prévu n'a pas été réalisé totalement. Dans ces conditions, il va être difficile aux mairies ou aux bénéficiaires d'agir à la place du projet. Il faut poursuivre les activités du projet pour ne pas donner une impression d'inachevé. **Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB)** : Eviter le choix des coordonnateurs par les structures étatiques, la corruption et l'impunité sont de mises. Il faut des

		réformes institutionnelles, en évitant le copinage dans les projets. Il faut choisir l'homme qu'il faut à la place qu'il faut.
5-9	Pérennité/Durabilité	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** accroître les réalisations dans la forêt, tracer une piste d'accès à la forêt **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : développé les activités génératrice de revenus **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : mis à disposition des plants par la mairie **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : accompagner la mise en œuvre des PAGS, poursuivre les activités du projet **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : RAS **Tanguiéta, Administration locale** : renforcer les capacités des comités locaux, créer un service environnement à la mairie, développer les activités génératrices de revenus, développer le tourisme **Bembèrèkè, Administration locale** : implication des communautés locales **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : privilégier les comités au niveau communal et local **Djougou, administration locale** : système d'alerte, restitution aux autorités villageoises
5-11	Pérennité/Durabilité	**Glazoué, forêt sacrée de Glassouvi :** activités de valorisation génératrice de revenus, à travers une motivation financière : s'il y a des moyens pour motiver les gens, tout le monde va s'intéresser aux activités de la forêt **Bantè, forêt sacrée de Igbokpokporo** : prendre en compte tous les acteurs dans la gestion des forêts **Bassila, forêt sacrée de Igbodognin** : sensibilisation des acteurs, implication des autorités locales dans la sensibilisation, renouveler à tout prix le projet pour que les acquis soient renforcés **Djougou, forêt sacrée de Adjandjanhoun** : RAS **Parakou, forêt sacrée de Gbébouyèkè** : RAS **Ouèssè, forêt sacrée de Winman** : sensibilisation des autorités communales, échange d'expériences avec les autres comités, sevrage précoce, meilleure coordination **Tanguiéta, Administration locale** : prise en compte des activités à pérenniser dans les plans d'actions, reverser les PAGS dans le PDC **Bembèrèkè, Administration locale** : développer l'écotourisme, création de jardin botanique **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : la DGFRN a commencé le recensement des forêts sacrées **Djougou, administration locale** : intégration des

		activités de pérénisation dans le PDC et le budget de la mairie **Cotonou, ONG CAPES** : je suis en contact permanent avec les populations. Il faut, par tous les moyens, achever ce qui a été commencé. Il faut atteindre un niveau où les bénéficiaires peuvent prendre le relai
5-14	Amélioration de la durabilité	**Tanguiéta, Administration locale** : appuis institutionnel aux mairies à travers le service environnement **Bembèrèkè, Administration locale** : prise d'arrêtés pour formaliser les interdits, communiqués radio pour sensibiliser **Djougou, administration locale** : aménagement touristiques, introduction des espèces animales disparues, clôture des forêts **Cotonou, ONG CAPES** : renforcement des capacités des comités locaux de gestion : réveil de conscience en matière de conservation
5-16	Niveau d'implication des autorités	**Tanguiéta, Administration locale** : les chefs traditionnels sont responsables du culte, selon les spécificités des forêts, les chefs traditionnels sont pris en compte dans les activités génératrices de revenus, prise d'arrêté sur les conditions d'utilisation des ressources **Bembèrèkè, Administration locale** : les PAGS n'ont pas encore connu un début de mise en œuvre **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : participation financière, prises d'actes **Cotonou, ONG CAPES** : le projet a suscité un engouement, le comité de pilotage n'a pas bien joué son rôle **Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB)** : l'implication des maires était bien, mais la conservation des FS n'était leur priorité, les rois ont aussi bien participé
5-18	Améliorer l'internalisation	**Tanguiéta, Administration locale** : accroître les sensibilisations, impliquer fortement les acteurs locaux dans toute prise de décision, intéresser les dignitaires, chefs de culte et leurs collaborateurs **Bembèrèkè, Administration locale** : il faut qu'une structure au plus haut niveau vienne sensibiliser le conseil communal sur la question **Djougou, administration locale** : mieux organiser les femmes dans leurs activités de ramassage et de transformation, développer les activités de valorisation **Cotonou, ONG CAPES** : une mise en œuvre correcte des politiques forestières **Cotonou, association des tradithérapeutes (ANAPRAMETRAB)** : chaque acteur doit jouer franc jeu. Ettre des agents de terrain en place. Priorité au suivi-évaluation

5-20	Améliorer l'implication de tous les acteurs	**Tanguiéta, Administration locale** : impliquer les élites des localités pour sensibiliser les chefs traditionnels, expliquer suffisamment que les forêts ne seront pas expropriées **Bembèrèkè, Administration locale** : sensibilisation des communautés à travers les radios, assemblées de villages, sanctionner les délinquants qui commettent des infractions, forte implication de la mairie
5-22	Thématiques de formation	**Tanguiéta, Administration locale** : outil METT, planification participative **Cotonou, ONG CAPES** : stratégies d'élaboration des PAGS
5-24	Thèmes à consolider	**Tanguiéta, Administration locale** : la structuration des arrêtés de reconnaissance **Djougou, administration locale** : apiculture, planification **Cotonou, ONG CAPES** : stratégies, méthodes et techniques d'élaboration des PAGS
7-2	Raisons de modification d'objectifs	**Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : La formulation et la mise en œuvre du projet forêt galerie a conduit à l'arrêt du projet forêt sacrée
7-3	Comment modifications initiées	**Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : Contrats des agents recrutés arrêtés
7-4	Processus d'approbation des modifications	**Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : Bon démarrage, difficultés, arrêt du projet, reprise pour utiliser les ressources mobilisées par les communes, PTA pour la consommation de ces ressources au profit des communautés
7-5	Impacts sur les résultats	**Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : Projet arrêté, les contrats suspendus
7-7	Partenariats facilités	**Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : partenariats avec les maires (mobilisation des ressources auprès des communes), partenariats avec la recherche forestière (répertoire des espèces végétales)
	Partenariats durables	**Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : les partenariats avec les institutions de recherche pour les modèles de valorisation, étude de connectivté
7-9	Qualité d'exécution	**Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : quelques retards dans la mise en place des fonds au début de l'année
-	Autres remarques	**Tanguiéta, Administration locale** : l'intitulé du projet est tendancieux, réviser la politique forestière pour permettre aux communes de gérer les forêts communautaires. **Ouèssè, équipe de mise en œuvre** : les ambitions du projet sont plus grandes que les moyens disponibles (medium size) ; les agents de l'Etat mis à disposition ne sont pas traités de façon satisfaisante

G. Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation

Formulaire d'acceptation du consultant en évaluation[9]

Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations Unies
Nom du consultant:
_____
Nom de l'organisation de consultation (le cas échéant):
_____
Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations Unies et je m'engage à le respecter.
Signé à *lieu* le *date*
Signature: _____

[9] www.unevaluation.org/unegcodeofconduct